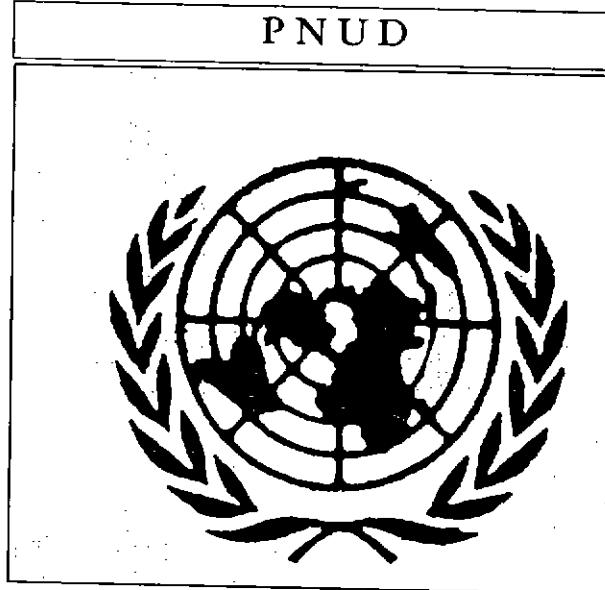


REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  
PRIMATURE  
COMMISSARIAT AU PLAN  
DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE

## PROFIL DE LA PAUVRETE AU MALI

 ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNEES DE 1994



Août 1997

Mr Alikaou DIARRA  
Chef de la Division Comptabilité Nationale

Mr Zima - Jean DIALLO  
Chef de la Division des Enquêtes

## SYNTHESE

1 - Données macro-économiques.....	1
2 - Principaux indicateurs socio-économiques .....	2
3 - Les déterminants de la pauvreté.....	5
4 - Analyse de la pauvreté.....	7
5 - Carte de pauvreté au Mali.....	12
6 - Conclusions et Recommandations .....	13

## INTRODUCTION

1 - <u>Rappel des Objectifs de l'étude</u> .....	16
1 - 1 <u>Aperçu général</u> .....	16
1 - 2 <u>Bref aperçu des caractéristiques socio-économiques et démographiques</u> .....	18
1 - 2 - 1 La population .....	18
1 - 2 - 2 La production.....	21
1 - 2 - 3 L'éducation .....	23
1 - 2 - 4 La santé .....	24
1 - 2 - 5 L'emploi .....	25
2 - <u>Contraintes et Limites de l'approche</u> .....	26
2 - 1 Les contraintes liées à la qualité des données disponibles.....	26
2 - 2 Les contraintes liées au panier de la ménagère .....	27
2 - 3 Les contraintes liées aux relevés des prix à la consommation .....	27

## I CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PAUVRETE AU MALI

1 - 1 <u>Les Manifestations ( Conditions de vie )</u> .....	28
a - Alimentation et Nutrition .....	28
b - Conditions de l'habitat.....	31
c - Santé.....	33
d - Education.....	35

<b>1 - 2 Les Seuils et les Déterminants de la pauvreté .....</b>	<b>37</b>
1 - 2 - 1 Définition du profil de pauvreté .....	37
1 - 2 - 2 Fixation des lignes de pauvreté.....	37
1 - 2 - 3 Evolution de la pauvreté dans le temps selon les méthodes d'approche.....	38
1 - 2 - 4 Méthodologies de détermination du seuil de pauvreté dans certains pays limitrophes du Mali.....	39
<b>1 - 3 Répartition spatiale de la pauvreté (carte) .....</b>	<b>40</b>

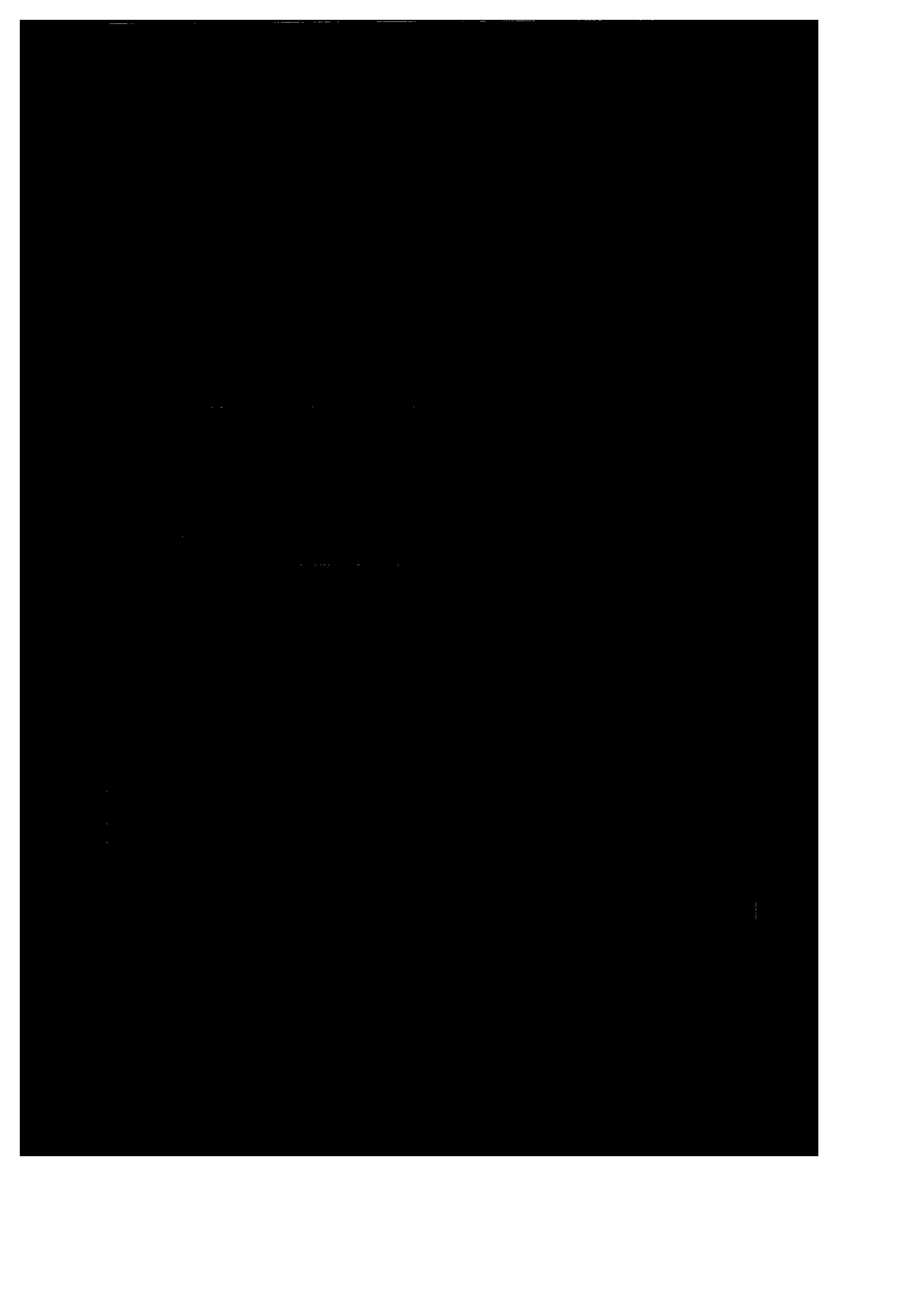
## **II ANALYSE DE LA PAUVRETE**

<b>2 - 1 Les indicateurs selon les statuts .....</b>	<b>41</b>
2 - 1 - 1 Pourcentage des pauvres dans la population ( suivant le temps , le milieu , le sexe et l'âge )....	41
2 - 1 - 2 Caractéristiques démographiques.....	44
<b>2 - 2 Les Indicateurs selon le secteur d'activité.....</b>	<b>48</b>
2 - 2 - 1 Répartition des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage.....	48
2 - 2 - 2 Caractéristiques économiques.....	48
2 - 2 - 3 Caractéristiques socio-économiques.....	52
<b>2 - 3 Les indicateurs selon les zones d'habitation.....</b>	<b>54</b>
a - Alimentation et Nutrition.....	54
b - Conditions de l'habitat.....	57
c - Santé.....	60
c - Education.....	64
<b>2 - 4 Les Indicateurs selon les disparités régionales .....</b>	<b>69</b>

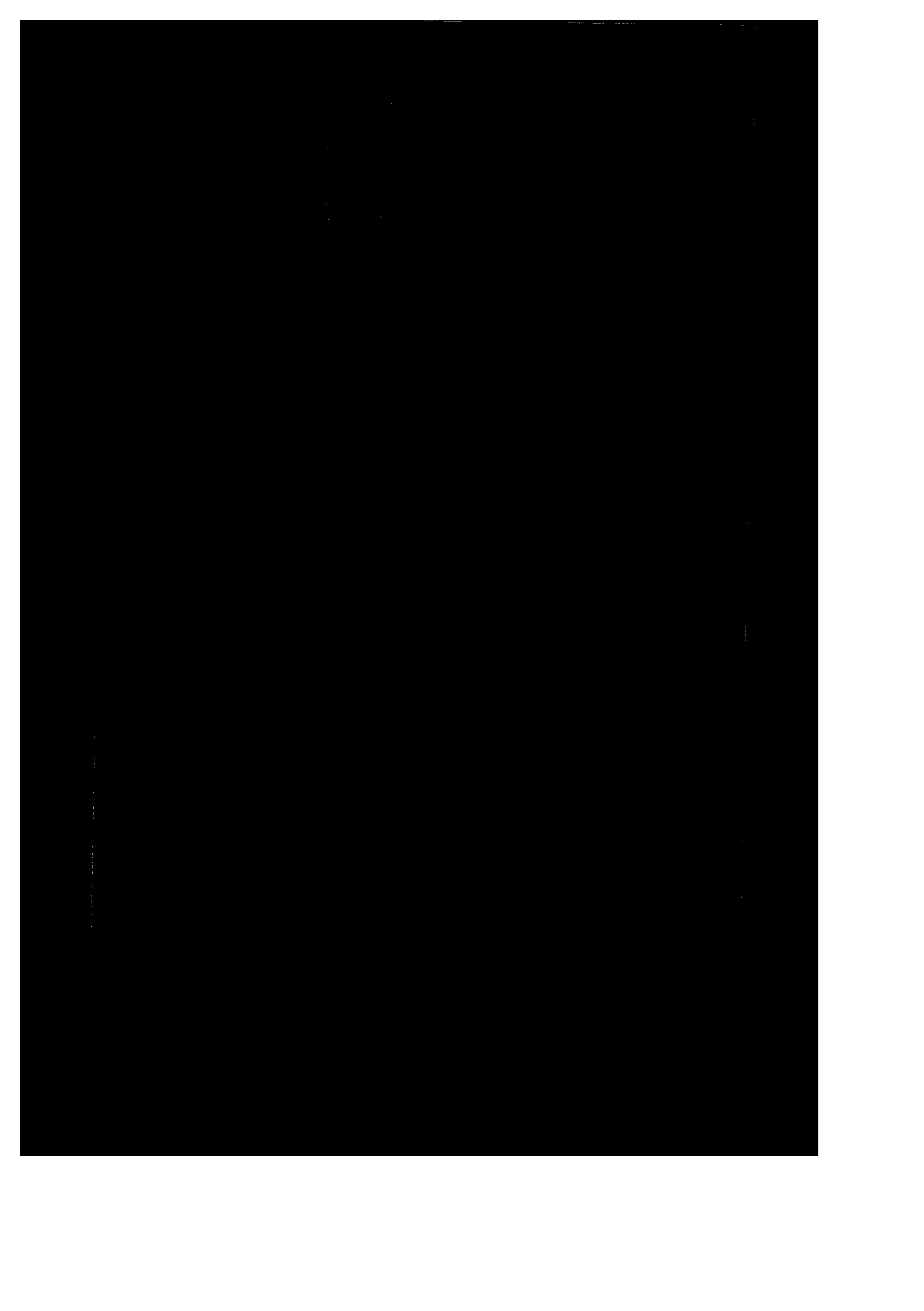
<b>III SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>71</b>
---	-----------

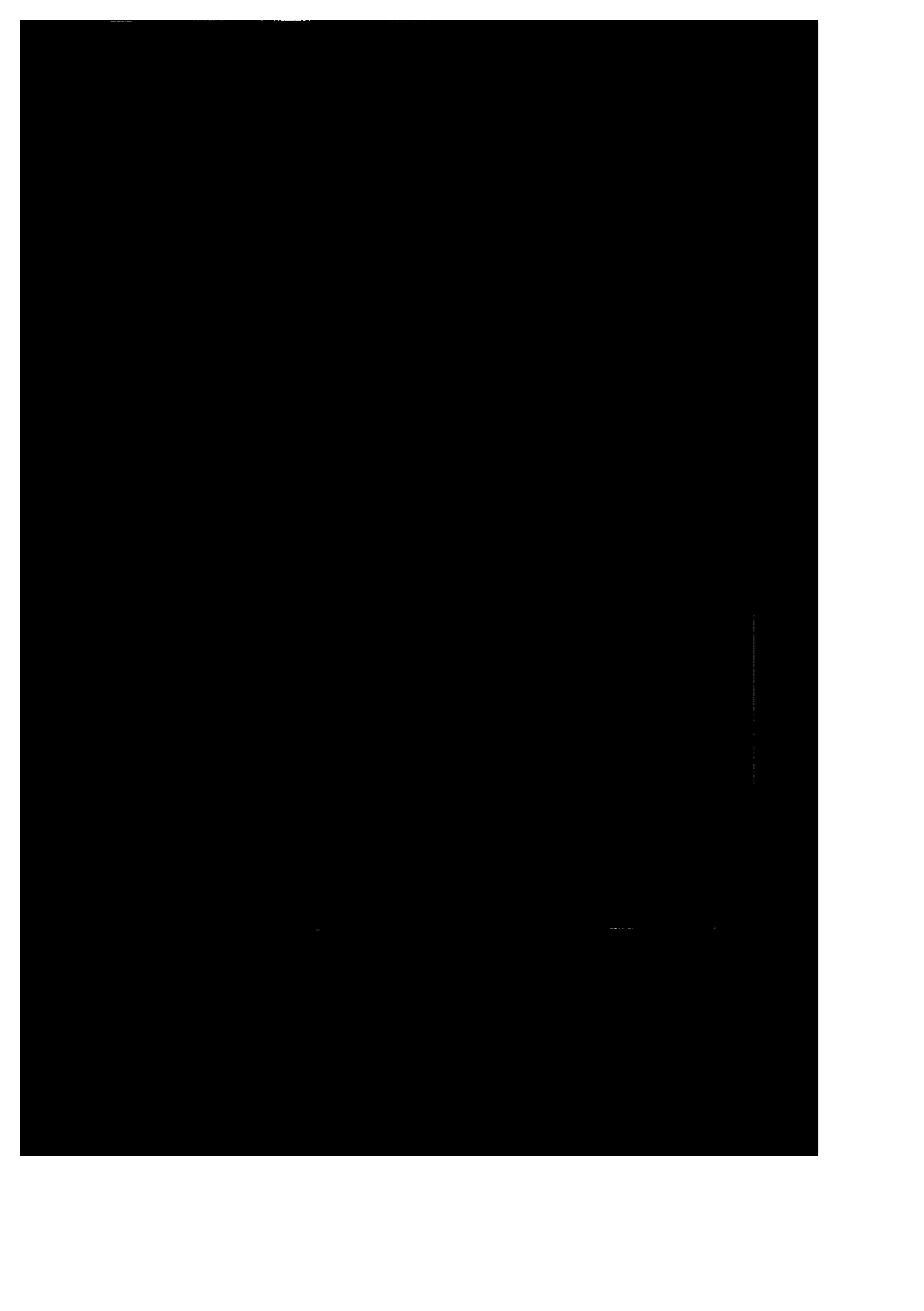
## **ANNEXES**

Présentation et Méthodologie d'Analyse de l'EMCES 1994.....	74
Tableaux des Principaux Résultats Bruts de l'EMCES 1994.....	91

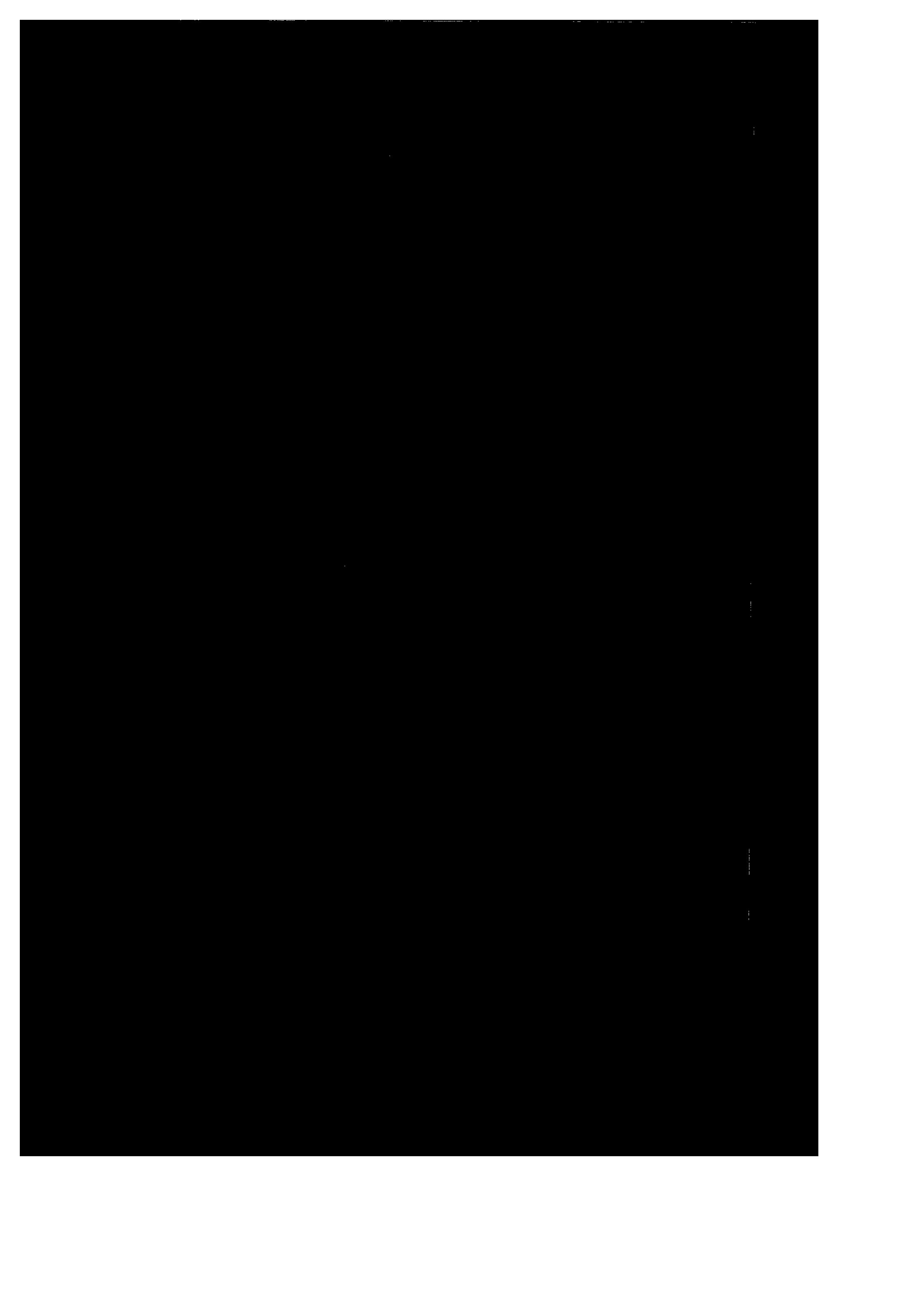




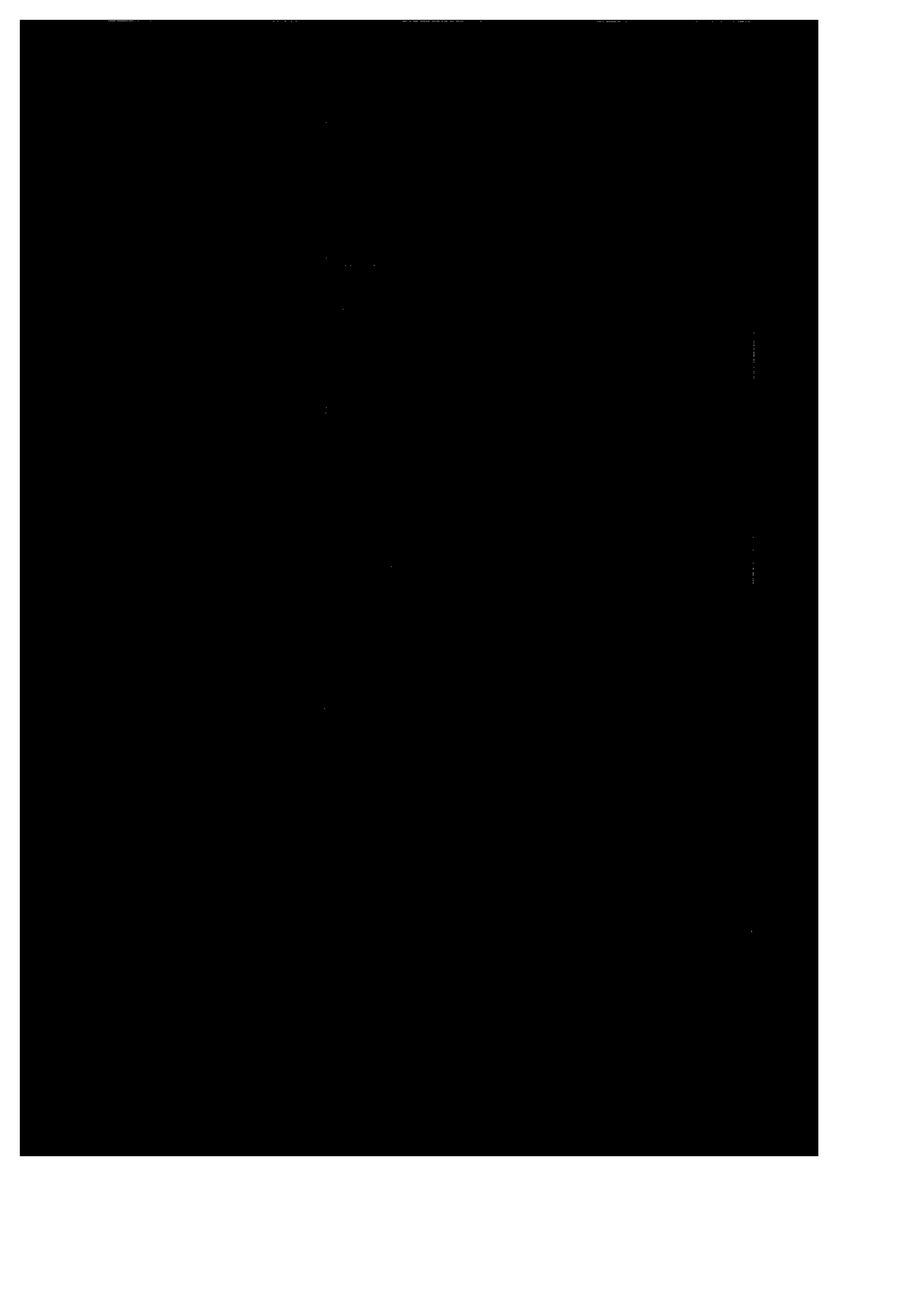




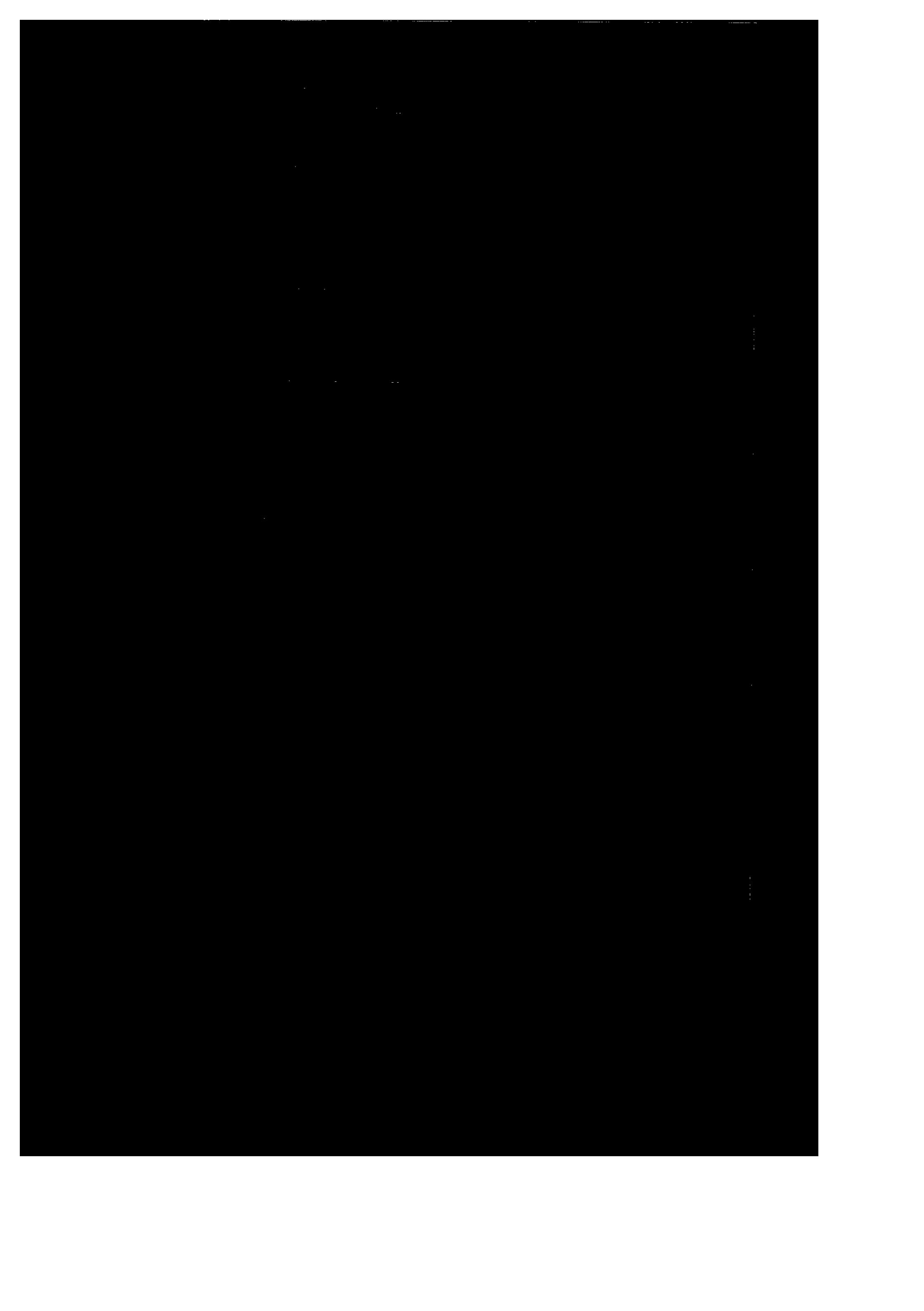








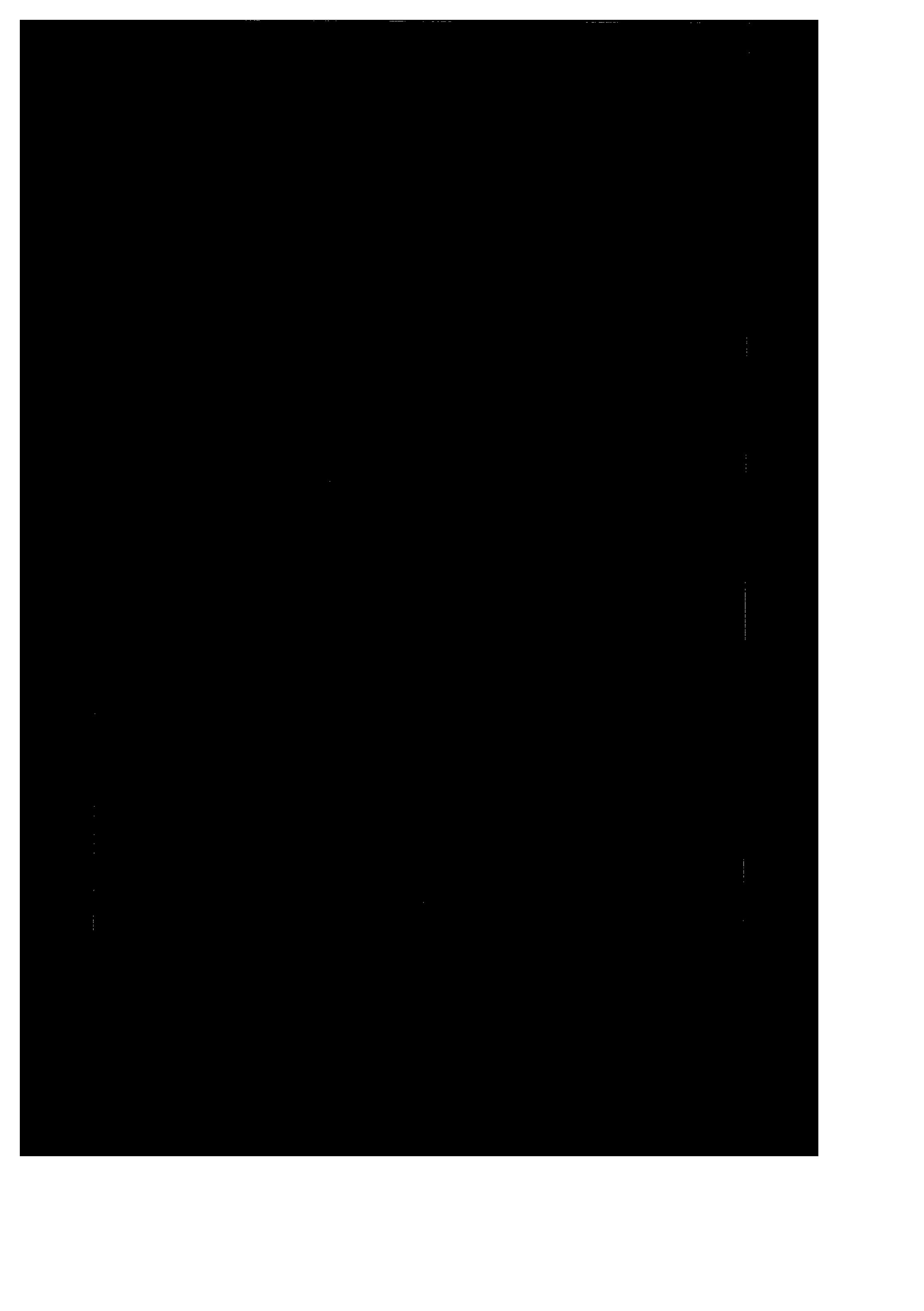


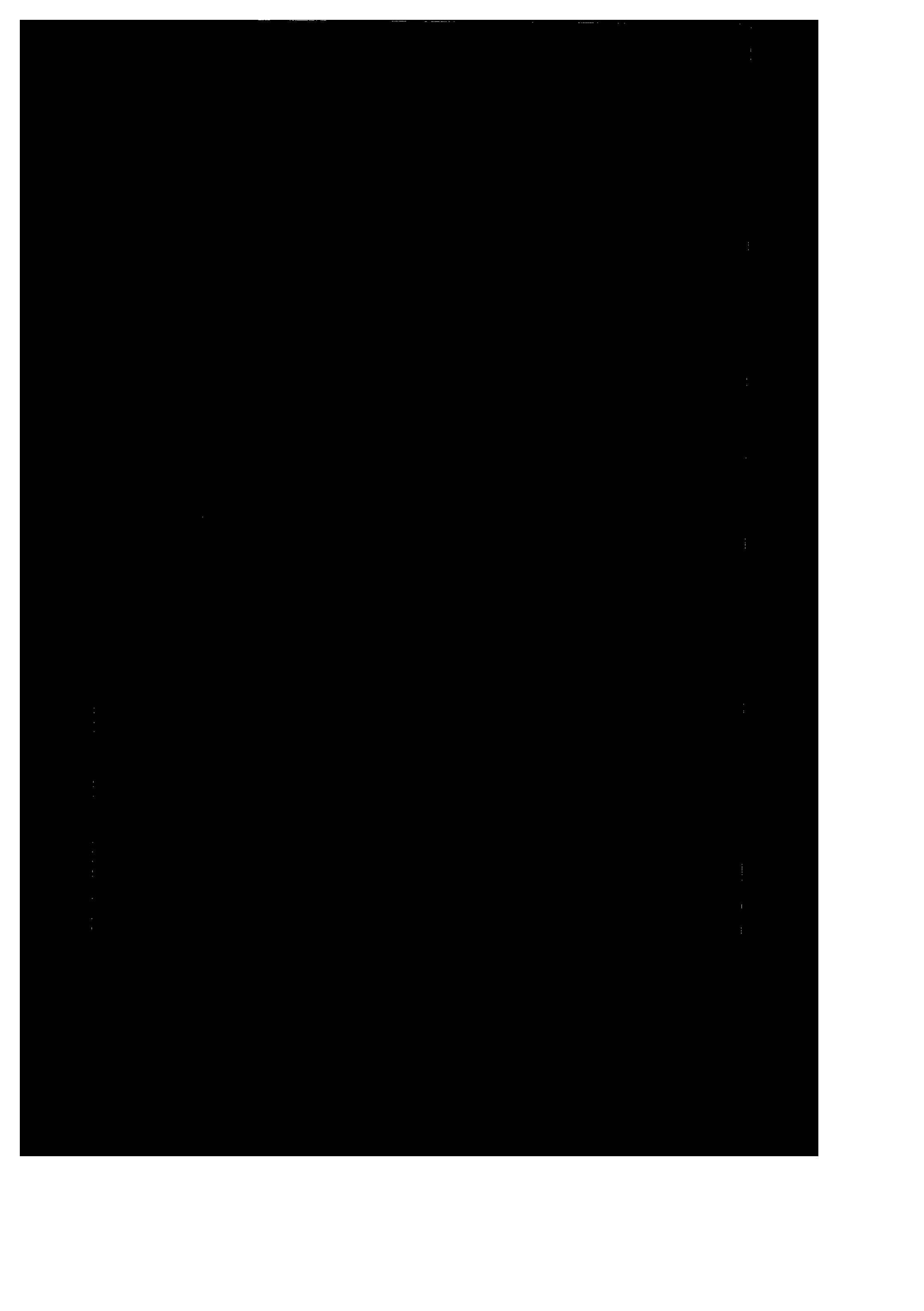


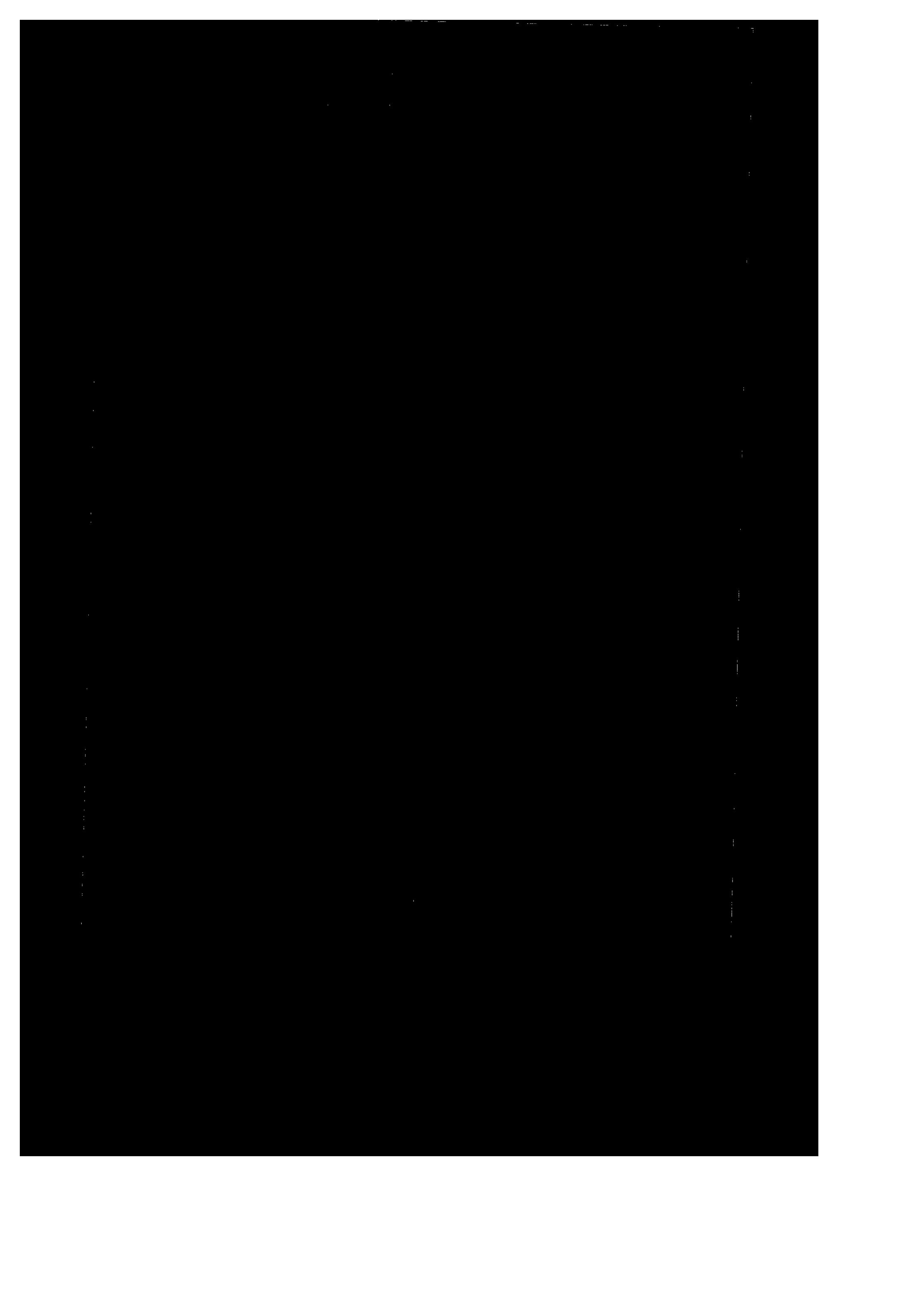












# **PROFIL DE LA PAUVRETE AU MALI**

 ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNEES DE 1994

**(RAPPORT)**

## **INTRODUCTION**

### **• 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE**

#### **▪ 1.1 APERÇU GÉNÉRAL**

Le Mali est un pays continental situé en Afrique subsaharienne avec une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup> pour une population totale estimée à 8,8 millions d'habitants en 1994 contre 8,6 millions en 1993, soit un accroissement de 2,32%. La densité est passée de 6,9 habitant/km<sup>2</sup> en 1993 à 7,09 habitant/km<sup>2</sup> en 1994. Sur près de sept milles kilomètres, le Mali partage ses frontières avec l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie.

Pays agro-pastoral, le Mali connaît quatre zones climatiques (zone saharienne au Nord, zone sahélienne au Nord-Est, zone soudanienne au centre et zone soudano-guinéenne au Sud) et trois saisons climatiques (une saison froide de Novembre à Février, une saison chaude de Mars à Mai et une saison des pluies de Juin à Octobre). La production du secteur primaire qui représente près de la moitié du Produit Intérieur Brut (PIB) demeure très tributaire des aléas climatiques.

La négociation par les Autorités maliennes avec le FMI et la Banque Mondiale en 1992 d'un Document Cadre de Politique Economique et Financière qui sera actualisé annuellement, a pour objectif la réduction de la pauvreté à travers une croissance généralisée et soutenable, le développement des ressources humaines et une attention particulière aux besoins des plus vulnérables.

Conformément au programme DSA (Dimension Sociale de l'Ajustement en cours dans notre pays, l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES : Voir description en annexe) a été réalisée en 1994 par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) en collaboration avec la Banque mondiale en vue d'un meilleur suivi des conditions de vie des ménages. L'analyse des résultats de cette enquête a pour but d'identifier et d'étudier les conditions de vie des groupes pauvres et très pauvres et faire des propositions de recommandations tendant à les améliorer. Pour y parvenir, des seuils de pauvreté ont été calculés selon différentes méthodes à partir des résultats de l'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1989 et de l'Enquête malienne de conjoncture économique et sociale (EMCES) de 1994. Tous ces seuils ont dégagé la même tendance et ont confirmé l'aggravation de la pauvreté entre les deux périodes.

Parmi les différents seuils calculés, celui basé sur la méthode « riz » a été retenu à cause de sa comparabilité au niveau national, régional et international. C'est une méthode basée sur la valorisation du minimum vital de 2450 calories en terme de coût de consommation de riz. Le seuil calculé par cette méthode tient compte également des dépenses non alimentaires.

La méthode de calcul du seuil de pauvreté basée sur les 2/3 de la dépense moyenne donne plutôt un seuil relatif et non un seuil absolu comme la valorisation de 2450 calories et ne permet pas des comparaisons régionales et internationales.

Le calcul des seuils régionaux avec la méthode « riz » en utilisant les prix régionaux, fait introduire des disparités par rapport au seuil national. Avec les prix nationaux, on a 68,8 % de pauvres dont 34,4 % de très pauvres contre 72,6 % de pauvres dont 35,5 % de très pauvres avec les prix régionaux. La méthode « riz » qui a été retenue pour le calcul du seuil national de pauvreté, a montré que 40,8 % des maliens étaient pauvres en 1989 et 68,8 % le sont en 1994. Cette aggravation de la pauvreté est encore plus ressentie dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Le niveau de certains indicateurs sociaux et leur évolution confirment cette situation et méritent l'attention des autorités compétentes. Parmi ces indicateurs, on peut citer entre autres :

- les taux élevés de mortalité, de natalité et de fécondité ;
- le faible taux de couverture vaccinale et de couverture en infrastructures socio-sanitaires ;
- la détérioration de l'état nutritionnel des enfants ;

le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation .

## 1.2 BREF APERCU DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU MALI

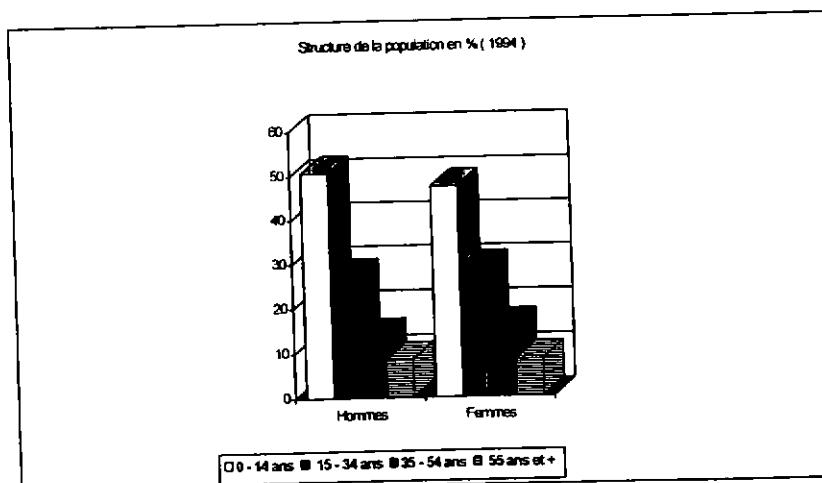
### 1.2.1 - LA POPULATION

#### a - les caractéristiques de la population

*Structure par âge et par sexe de la population.*

	1993			1994		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Enfants : 0-14 ans : Effectif</b>	2141704	2092512	4234216	2186959	2135778	4322737
% Colonne	50,69	47,30	48,96	50,57	47,30	48,94
% Ligne	50,58	49,42	100,00	50,59	49,41	100,00
<b>Jeunes : 15-34 ans : Effectif</b>	1134212	1269042	2403254	1174969	1296889	2471858
% Colonne	26,84	28,69	27,79	27,22	28,72	27,99
% Ligne	47,19	52,81	100,00	47,53	52,47	100,00
<b>Adultes : 35-54 ans : Effectif</b>	591345	695109	1286454	591812	709208	1301020
% Colonne	13,99	15,7	14,87	13,71	15,70	14,73
% Ligne	45,97	54,03	100,00	45,49	54,51	100,00
<b>Vieux : 55ans et plus : Effectif</b>	357779	366896	724675	362886	373812	736698
% Colonne	8,48	8,30	8,38	8,40	8,28	8,34
% Ligne	49,37	50,63	100,00	49,26	50,74	100,00
<b>Total : Effectif</b>	4225040	4423559	8648599	4316026	4515687	8831713
% Colonne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
% Ligne	48,85	51,15	100,00	48,87	51,13	100,00

Source : Annuaires Statistiques du Mali / DNSI



La structure de la population par âge fait ressortir les caractéristiques suivantes en 1994 :

- 48,94% d'enfants de 0 à 14 ans
- 27,99% de jeunes de 15 à 34 ans
- 14,73% de moins jeunes de 35 à 54 ans
- 8,34% de vieux de 55 ans et plus.

Cette population se compose de 48,87% d'hommes et 51,13% de femmes, sensiblement identique à celle de 1993. Le groupe des enfants comprend 50,59% de garçons et 49,41% de filles. Dans le groupe des jeunes , la proportion des femmes est la plus forte avec 52,47%. La même tendance s'accentue davantage dans le groupe des adultes avec 54,51% de femmes et 45,49% d'hommes. L'équilibre revient avec le groupe des vieux avec 50,74% de femmes et 49,26% d'hommes.

#### b - Evolution de la population.

Entre 1987 et 1994, la population a connu un accroissement annuel moyen de 3,2%. Cette croissance raisonnable provient des effets conjugués de la fécondité, de la mortalité et de la migration. La projection de la population est faite à partir des données du recensement de la population et de l'habitat de 1987 en y combinant l'hypothèse d'une baisse modérée de la fécondité.

La baisse de la fécondité nécessite des préalables tels que l'information et la sensibilisation, la scolarisation des filles, le découragement au mariage précoce, et l'accroissement de la pratique de la planification familiale. L'indice synthétique de la fécondité qui était de 7,44 enfants par femme en 1961 est passé de 6, 27 à 6,76 entre les deux derniers recensements. Bien que la nuptialité soit très précoce au Mali avec un âge moyen au premier mariage à 16 ans, une baisse de la fécondité dans un futur proche est possible avec la mise en oeuvre de la politique de population. Le recensement de 1987 et des enquêtes ultérieures ont révélé les indicateurs suivants :

- baisse de fécondité chez les femmes âgées de moins de 35 ans
- accroissement modéré de l'éducation des femmes
- intention des femmes (pour 32%) de vouloir retarder leurs prochaines naissances
- désir des femmes (pour 17%) de ne plus vouloir d'enfants.

Les informations disponibles permettent d'affirmer que la mortalité est en net recul depuis 1961. Ce recul est dû en grande partie aux multiples actions entreprises en matière d'amélioration des conditions de vie et de santé de la population en général et des mères et enfants en particulier. Parmi les objectifs visés depuis 1991 par le gouvernement, on peut citer entre autre la réduction de la morbidité et de la mortalité, le renforcement des mesures d'hygiène, l'amélioration du taux de couverture sanitaire qui varie entre 30 % dans un rayon de 5 km et 40 % dans un rayon de 15 km ; la lutte contre les endémies majeures, le renforcement de la médecine traditionnelle, des soins de santé maternelle et infantile. L'espérance de vie à la naissance au Mali est de 56,8 ans pour les hommes et 60,3 ans pour les femmes.

## 1.2.2 - LA PRODUCTION

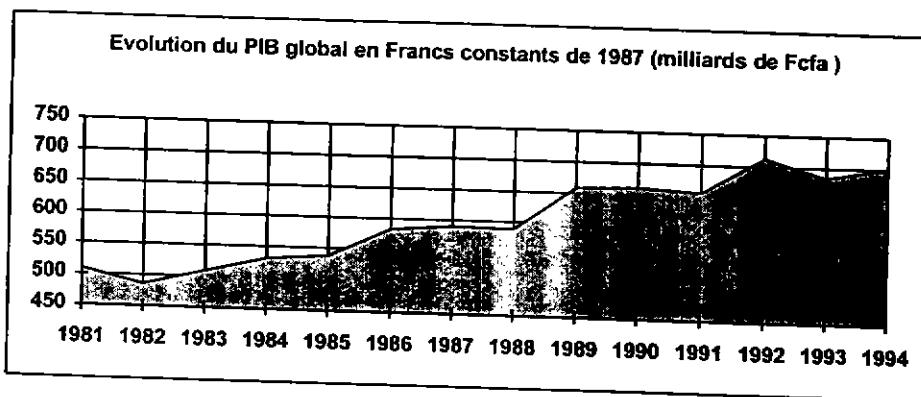
### a - Evolution du PIB

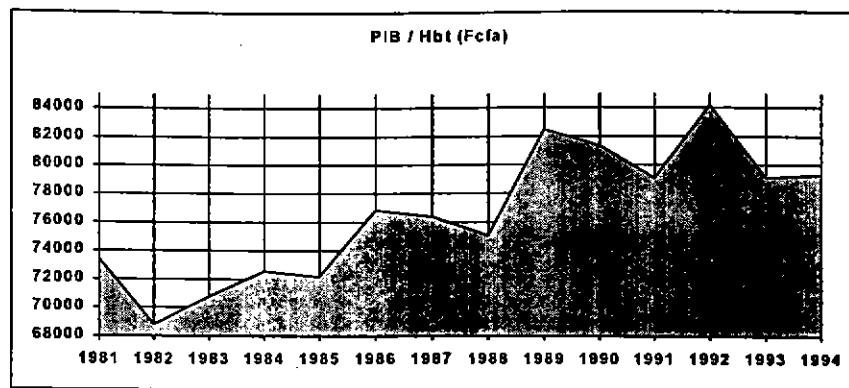
Evolution du PIB en franc constant de 1987, du PIB par habitant et du déflateur du PIB.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
PIB (milliards fcfa).	509,5	485,9	509,2	531,4	538,1	583,5	590,4	589,1	658,4	661,2	655,3	712,5	684,1	700,4
Population (1000/habts).	6940	7065	7193	7323	7456	7591	7728	7850	7983	8129	8289	8464	8648	8832
PIB/ht (fcfa).	73415	68775	70791	72566	72170	76867	76397	75044	82475	81338	79056	84180	79105	79302
Variation en volume du PIB.	-4,4	-4,6	4,8	4,4	1,3	8,4	1,2	-0,2	11,8	0,4	-0,2	7,9	-4,0	2,4
Déflateur du PIB.	12,4	12,7	7,9	11,3	1,3	-1,4	-1,6	-0,0	-2,4	3,3	3,8	-4,2	3,3	35,0

Source : Annuaire Statistique du Mali / DNSI

Entre 1981 et 1994, le produit intérieur brut (PIB) en volume du pays a enregistré un accroissement annuel moyen de 2,24% avec des écarts des fois importants par rapport à cette moyenne. Ramené par habitant, l'évolution du PIB est restée inférieure à celle de la population. Ce qui traduit un appauvrissement du malien moyen sur la période. Le déflateur du PIB qui mesure l'inflation enregistrée dans l'économie a connu un accroissement annuel moyen de 5,41 entre 1981 et 1994. Si on exclut les années 1981 à 1984, et l'année 1994 qui est l'année de la dévaluation, l'inflation été généralement modérée sur cette période. L'évolution du PIB est très largement influencé par la baisse de production du secteur primaire où le poids de l'agriculture est prépondérant. La production agricole qui est fortement influencée par les aléas climatiques peut varier sensiblement d'une année à l'autre selon la quantité de pluie tombée et sa répartition dans l'espace et dans le temps. L'apport des secteurs secondaire et tertiaire parvient rarement à compenser les effets négatifs de la sécheresse sur l'agriculture.



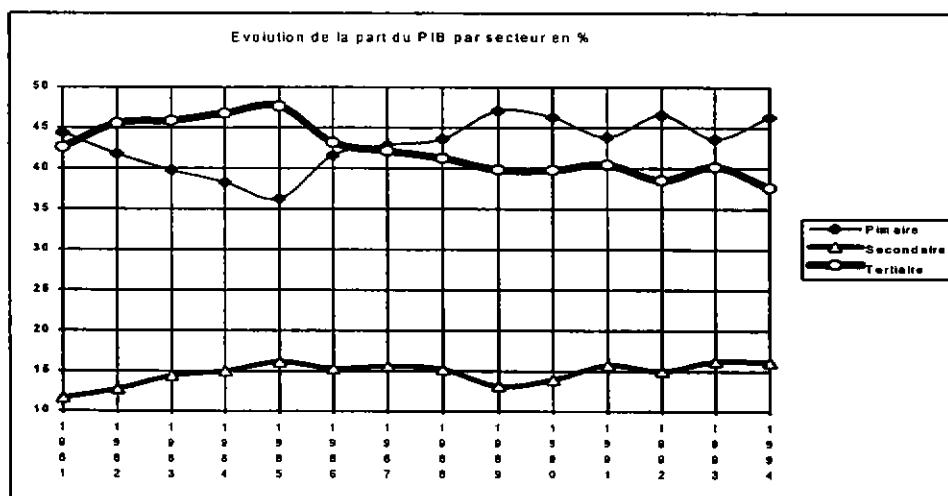


### b - Structure du PIB en différents secteurs de production

Evolution de la structure (en %) du PIB à prix constants de 1987.

Structure du PIB	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Agriculture/PIB (en %)	44,34	41,73	39,74	38,23	36,22	41,55	42,81	43,58	47,06	46,28	43,83	46,54	43,60	46,29
Secondaire/PIB (en %)	11,59	12,76	14,40	15,00	16,15	15,31	15,06	15,19	13,13	13,96	15,74	14,97	16,23	16,12
Tertiaire/PIB (en %)	42,57	45,51	45,86	46,77	47,63	43,14	42,13	41,23	39,81	39,76	40,43	38,49	40,17	37,59

Source : Annuaires Statistiques du Mali / DNSI



A l'exception des années 1981 et 1987, il ressort que la part du secteur primaire dans le PIB est plus faible que celle du secteur tertiaire sur la période allant de 1982 à 1986 ; et que le phénomène inverse se produit à partir de 1987 où le secteur agricole devient le plus important avec une tendance à la hausse pendant que le secteur tertiaire est en baisse.

### **1.2.3 - L'EDUCATION**

Evolution des effectifs et des indicateurs dans les différents niveaux d'éducation.

Rubriques	90/91	91/92	92/93	93/94
<b>Effectifs des élèves.</b>				
- 1 <sup>er</sup> cycle	-	375121	438302	497359
- 2 <sup>ème</sup> cycle	-	65273	70862	77726
- enseignement supérieur	-	7227	8887	-
- enseignement normal	-	543	439	-
- enseignement secondaire général	-	14546	15068	-
- enseignement technique professionnel	-	12129	7476	-
<b>total</b>	-	474839	543034	575085
<b>Taux d'inscription en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement fondamental :</b>				
- garçons	-	-	41,44	38,26
- filles	-	-	28,69	28,31
<b>total</b>	-	-	35,05	33,29
<b>Taux brut de scolarisation par sexe en 1<sup>er</sup> cycle de Enseignement Fondamental :</b>				
- garçons	-	-	-	39,90
- filles	-	-	-	25,10
<b>total</b>	-	-	-	32,50
<b>Proportion des filles dans l'Enseignement de Base (1<sup>er</sup> cycle)</b>	36,50	37,10	37,80	38,60
<b>Taux brut de scolarisation du 1<sup>er</sup> cycle de l'Enseignement Fondamental</b>	25,15	24,92	29,03	32,51
<b>Indicateurs de rendement du 1<sup>er</sup> cycle de l'Enseignement Fondamental :</b>				
- Coefficient d'efficacité	19,00	28,60	38,70	26,80
- Indicateurs de déperdition	81,00	71,40	61,30	73,20
- Durée moyenne des études (en années)	7,20	7,30	7,20	7,30
<b>Taux d'alphabétisation des 15-54 ans ( Données DNFLA)</b>	21,06	24,01	26,10	28,02

(-) :Non renseigné

Source : Annuaire Statistique du Mali / DNSI

Le recensement de la population et de l'habitat de 1987 donne un taux d'alphabétisation des adultes de 18% dont 8% en milieu rural et 36% en milieu urbain. Le taux d'alphabétisation des femmes est estimé à 9% dont 5% en milieu rural et 18% en milieu urbain.

Le taux d'inscription en première année de l'enseignement fondamental est de 33,29% avec 38,26% pour les garçons et 28,31% pour les filles en 1993/1994 contre 35,05% en 1992/1993 avec 41,44% pour les garçons et 28,69% pour les filles.

Le taux brut de scolarisation au premier Cycle de l'enseignement fondamental 1993/1994 est de 32,5% dont 39,9% de garçons et 25,1% de filles contre 29,03% en 1992/1993. La proportion des filles de l'enseignement de base dans la population scolaire au premier Cycle est de 38,6% en 1993/1994 contre 37,8% en 1992/1993. Ce taux est en progression continue depuis 1990/1991 où il était de 36,5%.

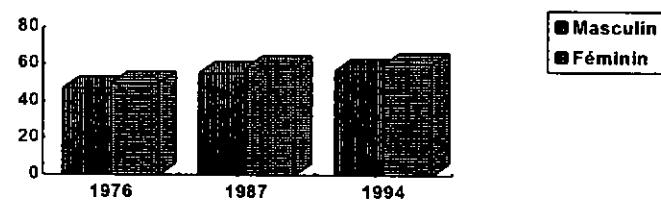
L'indicateur qui mesure l'efficacité du système scolaire a connu une certaine amélioration entre 1990/1991 et 1992/1993 pour flétrir par la suite en 1993/1994 à cause des perturbations scolaires. Par contre le taux de déperdition a connu une certaine stagnation voire même une légère baisse. Malgré une certaine amélioration du système d'accueil, le taux d'abandon élevé au niveau du premier Cycle de l'enseignement fondamental pourrait s'expliquer entre autres par la baisse de motivation et le désintérêt pour un système qui ne garantit plus l'emploi.

#### **1.2.4 - LA SANTE.**

Evolution des indicateurs de santé au Mali (%)

	1976	1987	1994
- Taux brut de mortalité	18,13	12,60	13,90
- Taux brut de natalité	43,20	49,60	43,10
- Taux brut de mortalité masculine	19,46	13,70	-
- Taux brut de mortalité féminine	16,87	11,58	-
- Espérance de vie à la naissance (ans)	48,20	56,90	58,50
- Espérance de vie masculine à la naissance (ans)	46,90	55,20	56,80
- Espérance de vie féminine à la naissance (ans)	49,70	58,60	60,30
- Espérance de vie à la naissance Mali Urbain	58,80	64,10	65,90
- Espérance de vie à la naissance Mali Rural	46,40	55,10	56,70

Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe



Taux de mortalité infantile et juvénile (%o). Source : DNSI

	Masculin			Féminin			Les 2 sexes		
	TMI	TMJ	TMIJ	TMI	TMJ	TMIJ	TMI	TMJ	TMIJ
	87	94	87	94	87	94	87	94	87
- Mali urbain	68,4	64,7	128,7	55,2	60,7	112,5	61,8	62,7	120,7
- Mali rural	127,3	103,0	217,2	99,7	98,3	188,2	113,5	100,7	202,8
- Mali	114,7	95,3	199,6	89,9	90,8	172,6	102,3	126,5	186,2
	.. Non disponible								253,0

Le Mali est classé en général parmi les pays les plus pauvres selon les indicateurs de santé. Toutefois, malgré ce constat, certains indicateurs du pays sont en progression continue. La mortalité infantile qui était de 108‰ en 1982-1986 est passée à 102,3‰ en 1993 et 1994 dont 61,8‰ en milieu urbain et 113,5‰ en milieu rural avec 114,7‰ pour les garçons et 89,9‰ pour les filles.

Le taux de mortalité juvénile qui était de 159‰ en 1982-1986 est passé à 93,1‰ en 1993-1994 dont 62,7‰ en milieu urbain et 100,7‰ en milieu rural avec 95,3‰ pour les garçons et 90,8‰ pour les filles. Pour les deux groupes d'âges, le taux moyen de mortalité infanto-juvénile est de 186,2‰ en 1993-1994 dont 120,7‰ en milieu urbain et 202‰ en milieu rural avec 199,6‰ pour les garçons et 172,6‰ pour les filles.

Le taux brut de mortalité est passé de 12,6‰ entre 1987-1992 à 13,9‰ entre 1992-1997. Pendant la même période, le taux brut de natalité est passé de 49,6‰ à 43,2‰. L'amélioration générale de la situation sanitaire cache des inégalités observables selon le milieu et le sexe. Des efforts doivent être menés surtout dans le milieu rural. Ces efforts doivent être axés sur la sensibilisation et la diffusion des mesures d'hygiène et de prévention élémentaires.

La progression continue de l'espérance de vie confirme l'amélioration des conditions sanitaires de la population. Elle est passée de 48,2 ans en 1976 à 56,9 ans en 1987/92 pour atteindre 58,5 ans en 1992/97. L'espérance de vie masculine à la naissance qui était de 46,9 ans en 1976 est passée à 55,2 ans entre 1987-1992 pour atteindre 56,8 ans entre 1992-1997. Pendant la même période, l'espérance de vie féminine à la naissance est passée de 49,7 ans en 1976 à 58,6 ans entre 1987-1992 et à 60,3 ans entre 1992-1997.

#### 1.2.5 - L'EMPLOI

Evolution du travail dans le District de Bamako.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
- Demandes enregistrées	6352	5230	5385	6083	18171	14810
- Offres enregistrées	340	402	650	245	-	-
- Demandes placées	338	402	650	5938	2977	1354
- Demandes non satisfaites	6614	4828	4735	4,03	15194	13456
- Taux demandes satisfaites	5,32	7,69	12,07	-	16,38	9,14

Source : *Office national de la main d'œuvre et de l'emploi (ONMOE)*

Le recensement général de la population et de l'habitat effectué en 1987 montre que 44,7% de la population est active, ce qui donne une moyenne de 1,3 personne par actif contre 1,8 en 1976. Parmi la population active, on dénombre 99,2% d'actifs occupés et 0,8% de chômeurs. L'agro-pastorale occupe les 82,2% de la population active occupée, l'artisanat les 5,4% et le commerce les 4,7%.

Le District de Bamako regroupe les 43% de la population active urbaine. Les statistiques de l'Office de la Main d'Oeuvre montrent une évolution en dents de scie des demandes d'emploi satisfaites entre 1988 et 1993. Après avoir progressé de 1988 à 1990, elles baissent en 1991 passant de 12,07% en 1990 à 4,03% en 1991. Cette baisse pourrait s'expliquer certainement par des événements politiques et sociaux qui ont marqué 1991. Le taux remonte jusqu'à 16,38% en 1992 pour retomber à 9,14% en 1993. Le taux de demandes non satisfaites qui

varie en sens inverse des demandes satisfaites est fort élevé. Il varie de 95,97% en 1991 à 83,62% en 1992 et montre la forte pression qui existe sur le marché du travail.

Si le chômage est considéré comme un phénomène essentiellement urbain, la population active rurale est touchée surtout par le sous emploi. Le faible taux de chômage ne doit pas faire perdre de vue qu'il touche surtout le secteur moderne avec une majorité d'intellectuels qui sont soit des compressés d'entreprises, soit des départs volontaires, soit des jeunes diplômés sans emploi etc. Ainsi, lors du recensement de 1987, on a compté 28218 chômeurs pour 184746 occupés dans le secteur moderne avec un taux de chômage de 13,2%. Ce taux est passé à 20% environ en 1993 et continue toujours sa progression en 1994. Comme le recrutement de la Fonction publique est plafonné, il ne reste plus que le secteur privé qui doit être encouragé et soutenu par l'Etat pour résorber le chômage.

## ■ 2. CONTRAINTES ET LIMITES DE L'APPROCHE

L'étude d'une manière générale s'est heurtée à certaines contraintes et limites qu'il est bon de souligner . Ces dernières avaient trait à la qualité des données de base disponibles ( Enquêtes EBC et EMCES), à l'inexistence d'un panier de la ménagère tant au niveau national que régional, et aux relevés réguliers des prix à la consommation.

### ■ 2.1. LES CONTRAINTES ET LES LIMITES LIÉES AUX DONNÉES DISPONIBLES

L'étude a été basée essentiellement sur les données de l'Enquête Budget Consommation de 1989 et celles de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale de 1994. Mais ces enquêtes avaient certaines particularités :

- L'EBC a donné des consommations moyennes par produit et n'a pas permis d'établir un panier type de la ménagère au Mali ;
- L'EMCES, de par son caractère macro-économique s'est limitée aux grands postes de dépenses et n'a pas permis d'avoir des consommations moyennes par produit voire un panier de la ménagère. Par ailleurs, le fait que l'EMCES ait été réalisée quelques mois après la dévaluation, n'a pas pu saisir en profondeur les comportements durables des agents économiques . Ceux-ci étant dans une phase d'ajustement de leur comportement, une autre enquête devrait confirmer, ou infirmer les observations faites en 1994.

- Les contraintes ci-dessus citées ont conduit à certaines limites dans la portée de l'étude. C'est ainsi que la stratification retenue dans l'échantillonnage limite la signification des données au niveau des zones agroclimatiques et non aux circonscriptions administratives. En outre, la pauvreté a été mesurée par un seul indicateur socio-économique (Seuil de pauvreté déterminé par le niveau de la dépense annuelle par tête.) au lieu d'une conjonction de plusieurs indicateurs pouvant mieux approfondir le phénomène de la pauvreté.

- **2.2 LES CONTRAINTES ET LES LIMITES LIÉES AU PANIER DE LA MÉNAGÈRE**

Le manque d'un panier de la ménagère à tous les niveaux n'a pas permis de valoriser avec la précision souhaitée la part alimentaire dans le calcul du seuil de pauvreté. Aussi, la méthode d'approche basée sur la valorisation de la consommation de 2450 calories en équivalent riz a été retenue.

- **2.3 LES CONTRAINTES ET LES LIMITES LIÉES AUX RELEVÉS DES PRIX À LA CONSOMMATION**

Actuellement les statistiques de prix disponibles sont celles relevées uniquement dans les capitales régionales à l'exception de Koulikoro et Tombouctou. De ce fait, dans le calcul des seuils régionaux , les prix de Bamako ont été utilisés pour le calcul du seuil de pauvreté de Koulikoro. Il en fut de même pour les deux régions du nord où les prix de Gao ont été retenus pour Tombouctou.

# I CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PAUVRETE

## AU MALI

### ■ 1.1. les manifestations ( Conditions de vie )

Les conditions de vie des populations pauvres touchent plusieurs aspects parmi lesquels on parlera de l'Education, de la Santé, de l'Alimentation et Nutrition, et des conditions de l'Habitat.

#### a - Alimentation et Nutrition.

L'Alimentation et la Nutrition traiteront des dépenses relatives à l'alimentation dans le budget et la satisfaction des besoins nutritionnels et énergétiques.

##### Part de l'alimentation dans les budgets.

La part moyenne des dépenses d'alimentation dans la dépense totale est de 82,7%. Elle est de 85,8% pour les très pauvres et de 78,5% pour les non pauvres. Les dépenses consacrées à l'alimentation pèsent plus dans le budget des pauvres et très pauvres que chez les non pauvres.

##### Montant moyen des dépenses annuelles d'alimentation par tête.

Le montant moyen des dépenses annuelles d'alimentation par tête est de 61393,02 fcfa pour l'ensemble du pays. Il est de 23104,12 fcfa pour les très pauvres et de 120770,2 fcfa pour les non pauvres. Les non pauvres dépensent donc plus de cinq fois que les très pauvres pour les dépenses d'alimentation.

##### Etat nutritionnel.

Evaluer l'état nutritionnel d'une population consiste à apprécier la fréquence des maladies nutritionnelles, leur répartition dans la population étudiée et identifier ainsi les principaux groupes à risque. L'état nutritionnel est une composante importante de l'état de santé de base et de la qualité de vie de la population. Cet état de santé se mesure chez les enfants de moins de 5 ans par l'intermédiaire des trois indicateurs :

La malnutrition aiguë ( Poids/Taille) est un indicateur conjoncturel qui permet d'apprecier l'état nutritionnel des personnes au moment de la mesure du poids et de la taille. L'insuffisance du poids par rapport à la taille est évaluée grâce à un z-score inférieur à moins deux écarts types par rapport à la moyenne du Standard NCHS de l'O.M.S. C'est un indicateur sensible à l'alimentation quotidienne et à d'autres facteurs tels que la morbidité diarrhéique et la rougeole.

La malnutrition chronique (Taille/Age) est caractérisée par un retard de croissance. Elle est évaluée par un z-score inférieur à moins deux écarts types par rapport à la moyenne du standard NCHS de l'O.M.S. Ainsi, un enfant qui a souffert de déficience alimentaire pendant de longues années sera relativement court par rapport à son âge.

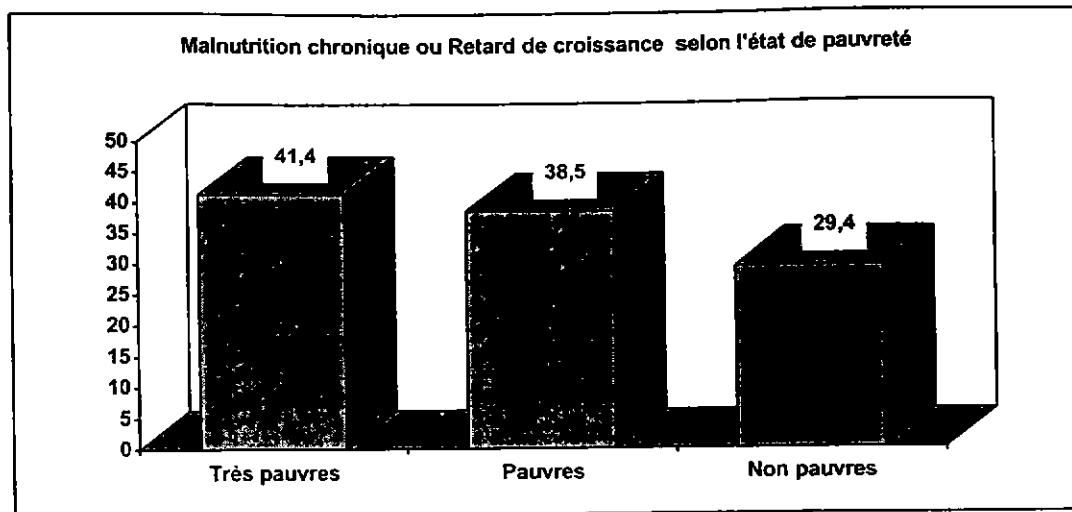
L'insuffisance pondérale (Poids/Age) est définie par le poids par rapport à l'âge de l'enfant. C'est une manifestation de la malnutrition qui apparaît dès les premiers mois de la vie de l'enfant. Elle sévit chez les enfants entre trois et six mois et jusqu'à cinquante neuf mois, principalement à cause d'un allaitement maternel et une alimentation complémentaire défectueux. Cet indicateur est utilisé comme moyen de suivi des enfants dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il ne peut pas fournir d'information sur la nature de la malnutrition (chronique ou aiguë).

Les enfants sont alors classés en deux groupes selon qu'il soient malnutris ou pas. Il s'agit :

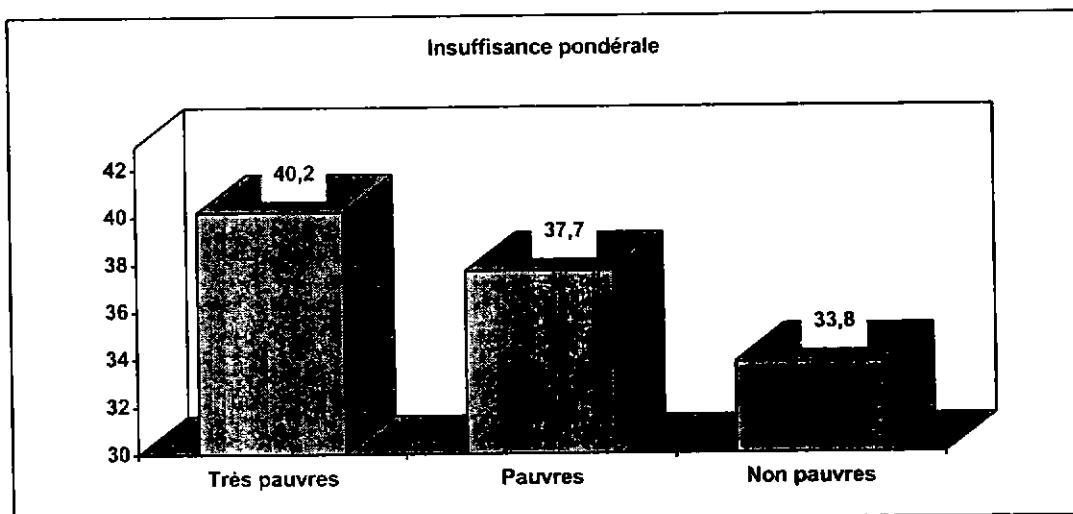
- du groupe des enfants dont les indicateurs anthropométriques exprimés en écarts types par rapport à la médiane des normes de références, sont inférieurs à moins deux écarts types (-2 ET) et considéré comme souffrant de malnutrition modérée ou grave ;
- du groupe des enfants dont les indicateurs sont supérieurs à moins deux écarts types (-2 ET) et dont l'état nutritionnel est acceptable ou normal.

Ainsi dans notre étude, nous ne nous sommes pas attardés sur l'indicateur de malnutrition aiguë à cause de son caractère conjoncturel. L'accent a été mis plus sur les indicateurs comme la malnutrition chronique (ou retard de croissance) et l'insuffisance pondérale qui traduisent mieux l'évolution de l'état nutritionnel d'un enfant sur une longue période.

Selon les résultats de l'EMCES, la répartition des enfants de moins de cinq ans, montre que 37,1% d'entre eux au niveau national, tous états de pauvreté confondus, sont atteints de **malnutrition chronique**. Ces taux sont respectivement de 41,4%, 38,5%, et 29,4% pour les très pauvres, les pauvres et les non pauvres



Quant à l'insuffisance pondérale, il ressort que 37,6% des enfants de moins de 5ans en souffrent au niveau national. Ces taux sont respectivement de 40,2%, 37,7% et 33,8% selon que cette population concernée est soit très pauvre, pauvre ou non pauvre.



Selon les résultats de l'EMCES et de l'EBC, on peut constater une détérioration de la situation nutritionnelle. Les formes de malnutrition chronique sévissent aussi bien dans les zones urbaines et rurales et touchent les enfants de tous les groupes socio-économiques . Aussi, au regard des résultats de l'EMCES, certaines recommandations s'imposent à savoir :

- La coordination de toutes les actions en matière de nutrition en responsabilisant les communautés ;
- L'amélioration de l'alimentation des groupes à risque en faisant la promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois et l'alimentation complémentaire en utilisant les produits locaux ;

- Le renforcement de la surveillance des enfants âgés de moins de trois ans et la prise en charge des cas de malnutrition chronique par les organisations communautaires ;
- Le développement de la formation en nutrition appliquée de tous les acteurs du développement en accordant la priorité aux régions où la malnutrition est un problème de santé publique.

#### **b - Conditions de l'Habitat.**

Dans l'analyse des conditions de l'habitat, on parlera du statut d'occupation du Chef de ménage par groupe, de l'approvisionnement en eau, du mode d'éclairage, des principales sources d'énergie utilisée, de la part des dépenses affectées au logement et de celles affectées à l'équipement.

##### **Statut d'occupation du Chef de ménage par groupe.**

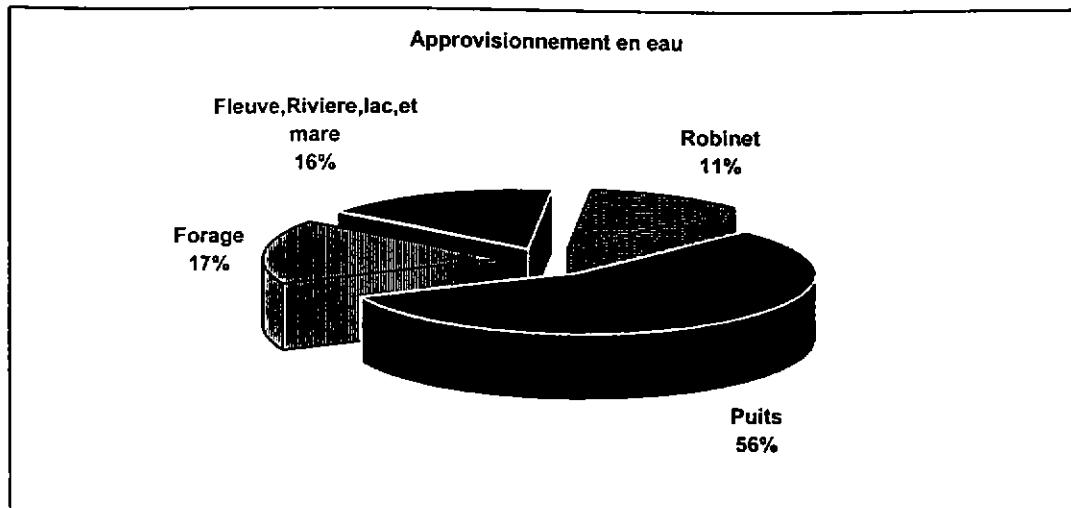
La répartition des ménages suivant le statut d'occupation du Chef de ménage montre que 78,4% sont propriétaires, 7,9% en sont locataires, 12,3% sont logés gratuitement, 1,4% sont dans d'autres conditions.

La situation des non pauvres est que 63,9% d'entre eux sont propriétaires, 15,3% sont locataires, 18,4% sont logés gratuitement, 2,4% sont dans d'autres conditions. Par contre, la situation des très pauvres montre que 93,8% d'entre eux sont propriétaires, 0,7% sont locataires 4,4% sont logés gratuitement, 1,1% sont dans d'autres conditions.

L'analyse de la répartition des ménages suivant le statut d'occupation du Chef de ménage permet de constater que la très grande majorité des pauvres et très pauvres sont propriétaires de leurs logements plus que chez les non pauvres. Par contre cette proportion est nettement plus faible pour le locataire, le logement gratuit, mais identique pour la situation autre. Ce statut ne présage en rien de la situation de précarité du logement.

##### **Approvisionnement en eau.**

La répartition des ménages suivant la principale source d'eau de boisson montre que 72% d'entre eux utilisent l'eau provenant de source non potable ( Puits, fleuve, rivière, lac, mare) ; 17,0% du forage ; et seulement 11% du robinet.



Ces proportions varient sensiblement selon le groupe d'état de pauvreté. Le tableau ci-dessous nous fait ressortir ces différences

Répartition des ménages en % selon la principale source d'eau de boisson

Principale source d'eau de boisson	Etat de pauvreté			
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Robinet	1,9	5,5	19,7	10,9
Forage	21,2	16,8	14,9	17,0
Autre source non potable	76,9	77,7	65,4	72,1

De la répartition des ménages recensés par l'EMCES suivant la principale source de boisson, on constate que les pauvres et les très pauvres utilisent très peu le robinet soit respectivement, 1,9% et 5,5% alors presque 20% des non pauvres en bénéficient.

#### Mode d'éclairage.

La répartition des ménages suivant la principale source d'éclairage montre que 82,2% d'entre eux utilisent le pétrole, 7,9% le bois, et 5,2% autre moyen d'éclairage et très timidement rien que 4,7% ont accès à l'électricité.

De l'analyse du mode d'éclairage, on constate que les pauvres et les très pauvres utilisent davantage le pétrole et le bois. Par contre, les non pauvres ont recours plus à l'électricité, et à d'autres moyens d'éclairage. L'utilisation des différents moyens d'éclairage selon le groupe pourrait s'expliquer à la fois par la différence de pouvoir d'achat, des habitudes et aussi de la disponibilité du type d'éclairage.

### **Principales sources d'énergie utilisée.**

La répartition des ménages suivant la source d'énergie principale utilisée pour la cuisson montre que 93,89% d'entre eux ont recours au bois, 2,82% au charbon de bois, 3,25% à d'autres sources pendant qu'une proportion très négligeable de 0,04% utilise le courant électrique.

L'analyse de la répartition des ménages suivant la source d'énergie permet d'affirmer que les pauvres et les très pauvres utilisent davantage le bois comme source d'énergie alors que les non pauvres préfèrent le charbon de bois, le pétrole, le gaz et d'autres sources. L'utilisation du bois par les groupes pauvres et très pauvres comme principale source d'énergie est due à son accessibilité et aussi à sa non cherté.

### **Part des dépenses affectées au logement.**

La part moyenne des dépenses de logement dans la dépense totale est de 3,0% pour les très pauvres et de 6,0% pour les non pauvres. On constate que la part moyenne des dépenses de logement dans la dépense totale des non pauvres est le double de celle des très pauvres.

### **La part des dépenses de logement affectées à l'équipement.**

La part moyenne des dépenses d'équipement dans la dépense totale de logement est de 39,0% pour les très pauvres et de 32,0% pour les non pauvres. On constate que la part moyenne des dépenses d'équipement dans la dépense totale des pauvres et très pauvres est supérieure à celle des non pauvres et pèse davantage sur leur budget.

### **c - Santé.**

Pour pouvoir se faire une idée de la santé des populations pauvres, on étudiera l'accès aux services de santé, la couverture vaccinale des enfants et la part des dépenses affectées à la santé.

#### **Accès aux services de santé.**

A la question de savoir si le ménage a utilisé des services de santé au cours des 12 derniers mois, il ressort que les ménages dans leur majorité ont recours à ces services avec un taux moyen de 85,25 % au niveau national. Mais ce taux pourrait être réduit, si des paramètres de temps d'accès ou de distances avaient été pris en compte.

#### **Taux de vaccination des enfants de 0 à 59 mois .**

Il est important de noter que les taux ci-dessous ne sont pas à comparer à ceux du Centre National d'Immunisation car, à ce niveau le champ couvert ne concerne que les enfants de « 0 à 11 mois ». Il s'agit là d'un niveau de détail plus fin dont l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale de 1994 n'a pas tenu compte. Ainsi en se ramenant à toute la population des enfants de moins de 5 ans ( 0 à 59 mois ) l'étude nous éclaire sur ce qui suit :

La vaccination au BCG, au DTC, à la Polio et à la Rougeole concerne les enfants de moins de 5 ans. Les enfants de cet âge courent un haut risque de développer la rougeole, la poliomérite, la coqueluche, le tétanos, la diphtérie et la tuberculose. L'idéal est que les enfants soient vaccinés le plus rapidement possible après leur naissance.

- Le vaccin au BCG protège contre la tuberculose. Il est administré en principe à la maternité avant que la femme nouvellement accouchée ne soit libérée. Mais dans la pratique et pour ce qui est généralement courant dans les zones où se trouvent des maternités ou accoucheuses les enfants sont transportés dans le centre de santé même si la naissance a eu lieu à domicile. Il ressort que 77,2% des enfants de moins de 5 ans sont vaccinés au BCG pour l'ensemble du Pays . Mais pour ce qui est de cette même couche d'enfants vivant dans les ménages pauvres 73,7 % d'entre eux ont reçu ce vaccin, contre 86,2% de ceux vivant dans les ménages non pauvres.
- Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos est particulièrement indiqué pour les enfants de moins d'un an. Le vaccin contre ces trois maladies de l'enfance se fait en trois passages de quatre semaines d'intervalle. Il est beaucoup plus contraignant que le BCG. Pour l'ensemble du pays, 70,8% des enfants ont été totalement vaccinés au DTC . Ce taux est respectivement 67,0 pour les enfants des ménages pauvres et 80,8% pour les enfants vivant dans des ménages non pauvres.
- Comme le DTC, le vaccin contre la poliomérite se fait en trois passages à quatre semaines d'intervalle. Il a même une dose supplémentaire et doit être administré à la naissance par la bouche pendant que la mère et l'enfant sont encore à la maternité. Dans l'ensemble, 68,3% des enfants ont été totalement vaccinés contre la DTC . Mais ces soins ne sont pas accessibles selon que l'on soit un enfant d'une famille pauvre (64,5%) ou que l'on ait des parents non pauvres (78,2%).
- Le vaccin contre la rougeole se fait en une prise unique. Il doit être administré de préférence à l'enfant à l'âge de neuf mois. Si le vaccin est fait entre six et neuf mois, une deuxième dose de vaccin doit être inoculée à partir de neuf mois si l'on veut protéger l'enfant.

Il n'est pas utile de faire cette vaccination avant six mois sinon elle sera sans effet. Sur l'ensemble du pays, 67,6% des enfants sont vaccinés contre la rougeole. S'agissant des enfants pauvres 64,4% d'entre eux ont reçus ce vaccin pendant que 76,4% des enfants riches y ont accédé.

Il est intéressant de constater que des efforts ont été faits pour vacciner les enfants. Plusieurs personnes interrogées reconnaissent avoir fait vacciner leurs enfants. Cette proportion devrait être améliorée pour l'ensemble du pays et plus particulièrement chez les pauvres et les très pauvres des zones rurales.

### **Part des dépenses affectées à la santé dans la dépense totale.**

La part moyenne des dépenses de santé dans la dépense totale est de 2,8% au niveau national. Cette proportion varie peu selon l'état de pauvreté (de 2,5% à 2,9%).

### **Répartition des dépenses de santé entre médecine traditionnelle et médecine moderne.**

Les données disponibles ne permettent pas de cerner le contour de toute la question. Toutefois, il est possible de donner la part des médicaments traditionnels et des médicaments modernes dans les dépenses de santé. Elle est de 88,8% pour les médicaments modernes et de 26,8% pour les médicaments traditionnels.

La part moyenne des dépenses de médicaments modernes dans la dépense de santé est de 90,8% pour les très pauvres et de 87,4% pour les non pauvres.

Pour l'achat des médicaments modernes, eu égard à leur revenu qui est très faible, on constate que les très pauvres ont une part plus élevée que les non pauvres. La part moyenne des dépenses de médicaments traditionnels dans la dépense de santé est de 30,3% pour les très pauvres et de 20,7% pour les non pauvres.

### **d - Education.**

L'Education des populations pauvres devrait aborder les conditions d'accès à l'école, les taux d'alphabétisation, de scolarisation, de fréquentation, d'abandon scolaire et les dépenses d'éducation.

#### **•Conditions d'accès à l'école.**

Une répartition des ménages montre que 35,4% utilisent l'école et que 64,6% ne l'utilisent pas. 48,4% de ceux qui utilisent l'école sont des non pauvres et 51,6% des pauvres (dont 22,5% très pauvres). Pour ceux qui n'utilisent pas l'école, 41,3% sont non pauvres et 58,7% sont pauvres (dont 24,6% très pauvres).

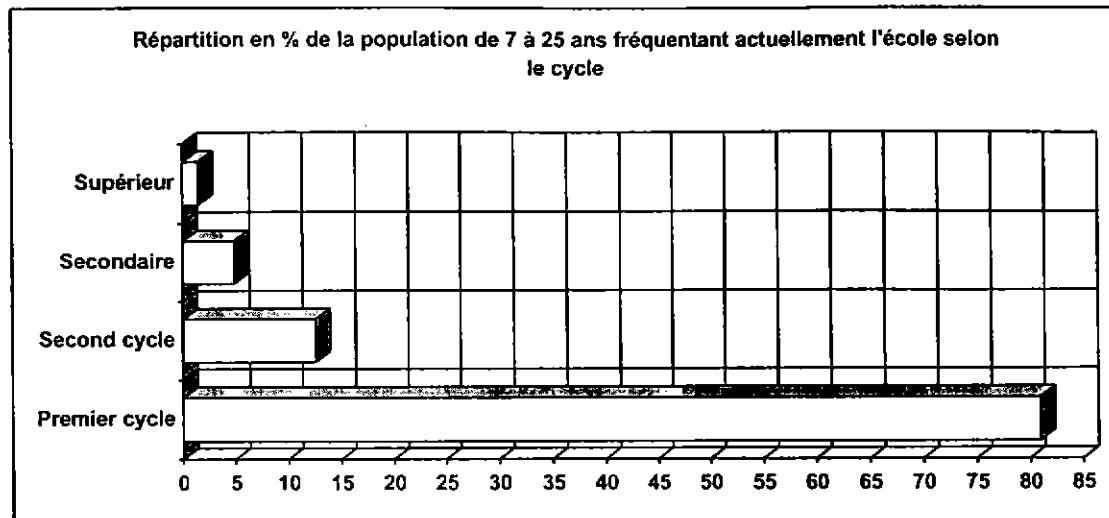
#### **•Taux de scolarisation**

Sur la population âgée de 7 à 12 ans 30,4% sont au 1<sup>er</sup> cycle, 0,1% au 2<sup>ème</sup> cycle et 69,4% sont sans instruction.

Sur les 30,4% on constate que 49,2% sont non pauvres et 50,8% sont pauvres (dont 18,8% très pauvres). Pour ceux qui sont au 2<sup>ème</sup> cycle ces taux seront inversés avec 55,9% de non pauvres, 44,1% de pauvres (dont 5,0% très pauvres). Les sans instruction ont 20,5% de non pauvres et 79,5% de pauvres avec 42,2% de très pauvres. De cette analyse, on constate que le taux de scolarisation des pauvres et des très pauvres diminue au fur et à mesure qu'on avance en cycle. Il est à peine acceptable au 1<sup>er</sup> cycle mais diminue fortement au 2<sup>ème</sup> cycle. Par contre, pour les non pauvres, le taux de scolarisation s'améliore avec le cycle.

#### **•Taux de fréquentation scolaire**

La population de 7 à 25 ans fréquentant actuellement l'école se repartit comme suit : 1<sup>er</sup> cycle (81,0%), 2<sup>ème</sup> cycle (12,6%), secondaire (4,9%) et supérieur (1,5%).



Au premier cycle, les 49,9% des élèves fréquentant actuellement l'école sont non pauvres et 50,1% sont pauvres (dont 17,5% très pauvres).

Quant au 2<sup>ème</sup> cycle, 61,1% des élèves sont non pauvres et 38,9% sont pauvres (dont 12,9% très pauvres).

Les élèves du secondaire se composent de 65,9% de non pauvres et 34,1% de pauvres (dont 9,9% très pauvres).

Les élèves du supérieur ont 69,8% de non pauvres et 30,2% de pauvres (dont 4,4% très pauvres).

#### **•Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans**

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans sont de 6398 Fcfa pour le niveau national. Ce montant varie selon l'état de pauvreté . Il est de 14050 Fcfa pour les non pauvres, 3838 Fcfa pour les pauvres et 1854 Fcfa pour les très pauvres. C'est ainsi qu'en moyenne le non pauvre dépense 3,5 fois plus pour l'éducation que le pauvre et 7,5 fois plus que le très pauvre.

#### **•Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans fréquentant l'école**

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans fréquentant l'école sont de 19556 Fcfa pour le niveau national. Ce montant varie selon l'état de pauvreté . Il est de 28372 Fcfa pour les non pauvres, 11617 Fcfa pour les pauvres et 6164 Fcfa pour les très pauvres. Ces données confirment l'aggravation des conditions d'éducation au détriment de l'enfant pauvre.

#### **•Part moyenne des dépenses d'éducation dans la dépense totale**

Selon l'EMCES la part moyenne des dépenses d'éducation dans les dépenses totales est de 1,3 % pour le niveau national. Ce taux ne varie pas très sensiblement selon l'état de pauvreté (entre 1,2 et 1,4), mais les masses en jeu sont importantes et aggravent les conditions d'accès à l'éducation pour le pauvre. En proportion, cela signifie également que la sensibilité à la question est assez partagée dans la mesure où la part de dépenses que chaque groupe y consacre est pratiquement identique.

### **▪ 1.2. Les seuils et les déterminants**

#### **1.2.1 Définition du profil de pauvreté.**

Un profil de pauvreté est un cas particulier de comparaison de pauvreté qui montre comment cette dernière varie selon des sous groupes d'une société : groupe socio-économique, secteur d'emploi, région de résidence. Un profil de pauvreté est très utile et peut montrer l'incidence des changements structurels sur la pauvreté globale. Ainsi, si le profil de pauvreté montre qu'il y a beaucoup plus de pauvres dans le secteur rural que dans le secteur urbain, il s'ensuit que des politiques économiques qui visent à améliorer les termes de l'échange des agriculteurs auront pour effet de réduire la pauvreté.

On peut donc dire que le profil de pauvreté est une procédure analytique qui permet de résumer l'information sur les sources de revenu, les modèles de consommation, les activités économiques et les conditions de vie des pauvres. Comme les lignes de pauvreté ne touchent que la dimension consommation ou revenu de la pauvreté, la mise en oeuvre de politiques économiques implique aussi l'appréhension de l'environnement économique et social des pauvres. De ce fait, le profil de pauvreté replace la pauvreté dans le contexte économique, institutionnel et social du pays.

#### **1.2.2 Fixation des lignes de pauvreté**

##### **1.2.2.1 Détermination du niveau des dépenses et du revenu.**

Au niveau macro-économique, le revenu national ne peut se confondre au produit intérieur brut, que si la contribution nette de l'étranger est insignifiante ou nulle. Il est cependant difficile dans les pays en voie de développement, de déterminer le revenu à partir des enquêtes. Le revenu est alors généralement approché à partir de la dépense à laquelle il est souvent assimilé en partant du fait qu'on ne peut dépenser plus que l'on en gagne.

Dans le cas du Mali, le niveau du revenu a été approché par l'ensemble des dépenses, transferts et théâtralisations effectués par un ménage au cours de l'année. Cette approche a été délibérément choisie pendant les deux enquêtes nationales (EBC et EMCE) car il est prouvé que les ménages déclarent plus aisément leurs dépenses effectuées que le niveau de leur revenu.

Mais il est à noter que l'EBC a permis de pouvoir bien estimer l'autoconsommation des ménages parce qu'elle contenait un volet alimentaire (Quantités consommées et Prix). Par contre l'EMCES , compte tenue de sa nature limitée aux grands postes de dépenses n'a pas été en mesure de prendre en compte cette autoconsommation. Elle s'est donc limitée aux dépenses monétaires.

C'est, fort de la structure dégagée par les données de l'EBC en ce qui concerne la part de l'autoconsommation dans la dépense totale des ménages qu'on a effectué une correction de la dépense monétaire de l'EMCES.

#### **1.2.2.2 Détermination du seuil de pauvreté.**

Plusieurs méthodes de calcul du seuil ont été proposées afin de mieux percevoir les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles (Voir annexe pour les discussions). Les seuils calculés sont soit le seuil de pauvreté absolue ou le seuil de pauvreté relative. Le débat sur la pauvreté absolue et la pauvreté relative est lié au choix de la ligne de pauvreté. En effet, doit-on la déterminer de manière absolue par rapport aux niveaux nutritionnels ou par rapport à la distribution des revenus. Après analyse des différentes approches, la méthode « riz » qui dégage un seuil de pauvreté de 77204 Fcfa en 1994, a été adoptée pour le Mali.

#### **1.2.3 Evolution de la pauvreté dans le temps selon les méthodes d'approche.**

Pour faire ressortir l'évolution de la pauvreté dans le temps, il a été calculé le seuil de pauvreté en 1989 et en 1994 selon la valorisation de la ration alimentaire de 2450 calories et selon la méthode riz. Le seuil de pauvreté en 1989 était de 137000 fcfa. Il a été actualisé par les indices de prix à la consommation pour se situer à 161000 fcfa en 1994. Ce seuil a paru être surestimé, donc difficile à comparer à celui de 1994 étant donné la différence de méthodologie entre les deux enquêtes nationales (l'EBC de 1989 et l'EMCES de 1994).

##### **a) Seuil de 1989 actualisé en 1994.**

La détermination du seuil de pauvreté par la valorisation de 2450 calories et les dépenses non alimentaires a montré que 72,8% des maliens étaient pauvres en 1989 contre 91,1% de pauvres en 1994, soit une augmentation du nombre des pauvres de 18,3%. La proportion des très pauvres est passée de 36,7% en 1989 à 75,4% en 1994, soit un accroissement de 38,7%. La situation des très pauvres s'est détériorée davantage.

##### **b) Seuil calculé à partir de la méthode riz.**

Le seuil de pauvreté déterminé par la méthode riz est toujours la valorisation de la ration alimentaire de 2450 calories en riz majorée des dépenses non alimentaires. Le seuil de pauvreté calculé selon cette méthode montre que 40,8% des maliens étaient pauvres en 1989 contre 68,8% de pauvres en 1994, soit une augmentation du nombre de pauvres de 28%. Cette augmentation de l'effectif des pauvres a été uniformément repartie entre les très pauvres (+14,1%) et le reste des pauvres (+13,9%).

#### **1.2.4 - Méthodologies de détermination du seuil de pauvreté dans certains pays limitrophes du Mali.**

##### **a) CAS DU NIGER**

Pour la détermination du seuil de pauvreté, le Niger s'est référé au rapport de la Banque Mondiale de 1990 sur la pauvreté dans le Monde qui fait état du seuil de pauvreté par personne et par an de 275 dollars US à 370 dollars US. Comme le Niger fait partie des pays les plus pauvres de la planète, la borne inférieure de 275 dollars US a été retenue. C'est un seuil de pauvreté absolue.

L'avantage du seuil de pauvreté du Niger est qu'on n'aura pas de problème d'actualisation selon les disparités régionales à l'intérieur du pays.

L'inconvénient est que le seuil retenu est un seuil spécifique qui ne tient pas compte des disparités internationales et ne permet pas de comparaisons d'un pays à un autre. En effet, si le seuil de pauvreté de 275 dollars US a été retenu au Niger, il pourrait être différent dans d'autres pays selon la méthode de sa détermination. De même au taux d'échange de 1\$ pour 550 Fcfa, le seuil nigérien s'élève à 151250 Fcfa très largement supérieur au revenu moyen par habitant du Niger.

##### **b) CAS DU SENEgal**

Le Sénégal est parti du minimum vital de calories qu'il faut à un individu pour assurer sa ration alimentaire. Ainsi, le seuil de pauvreté du Sénégal a été défini par la ration de 2400 calories équivalent adulte par jour. Le seuil de pauvreté du Sénégal a été évalué à 3324 fcfa par habitant et par mois en 1992 et à 2247 fcfa par habitant et par mois en 1994.

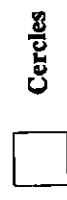
L'avantage du seuil de pauvreté calculé au Sénégal est qu'il permet des comparaisons régionales et des comparaisons entre pays.

L'inconvénient est que le seuil de pauvreté de 2247 fcfa par habitant et par mois semble être sous-estimé car ce montant est en dessous de 32% du seuil minimum jugé vital en 1992 pour la satisfaction des besoins en calories. Aussi, nous pensons bien qu'il est fort possible que le seuil de 2247 fcfa par personne soit pour une semaine au lieu d'un mois ; ce qui aurait donné un seuil annuel de 116844 fcfa (2247 fcfa x 52). Ce chiffre pourrait être plausible surtout s'il comprend les dépenses non alimentaires et l'autoconsommation valorisée.

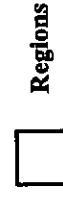
### 1.3. La répartition spatiale

ANALYSE SPATIALE DE LA PAUVRETÉ. (Matérialisation de la pauvreté sur fond de carte)

DECOUPAGE ADMINISTRATIF

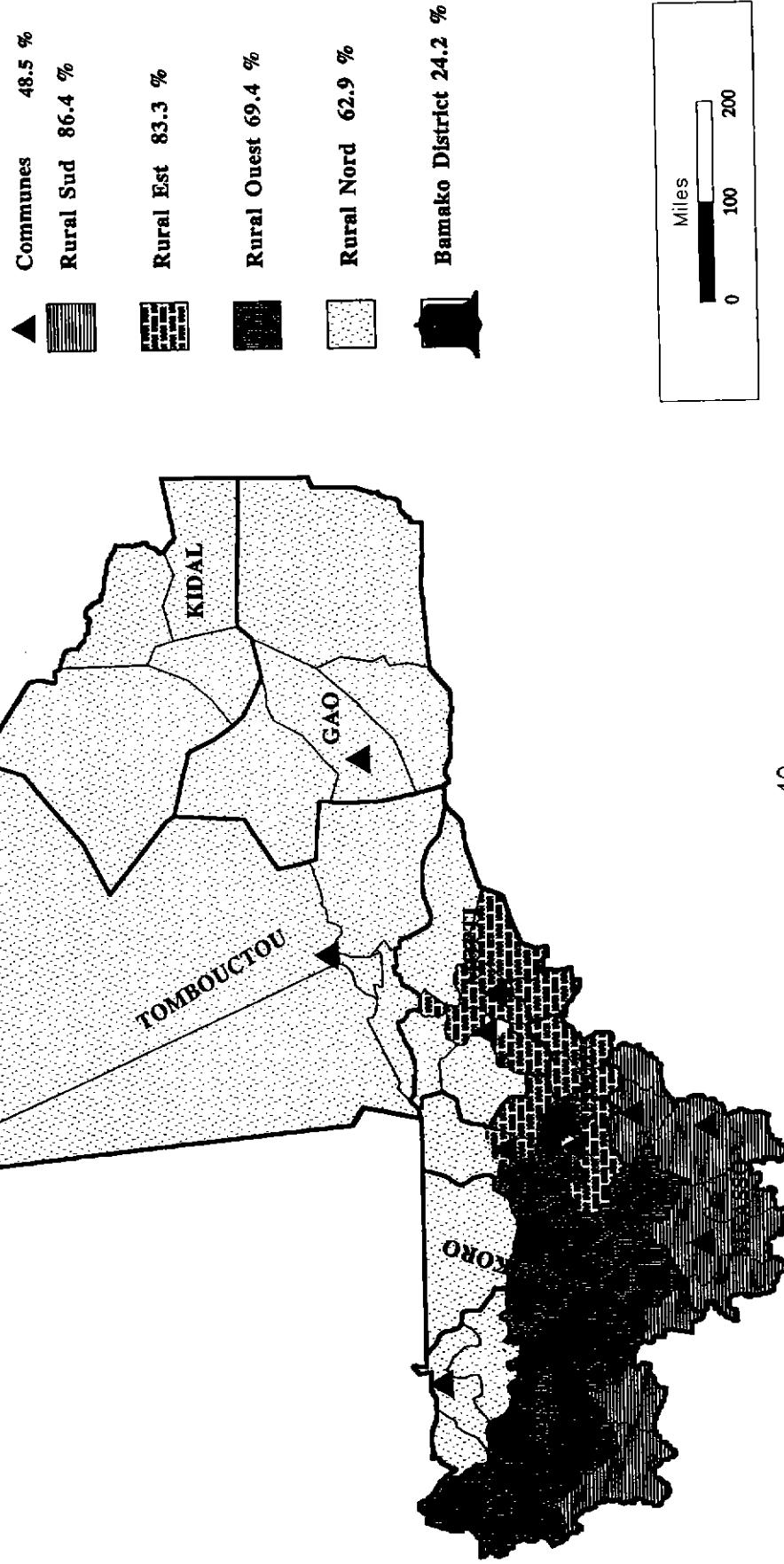


Cercles



Regions

#### PROPORTION DE PAUVRES Mali



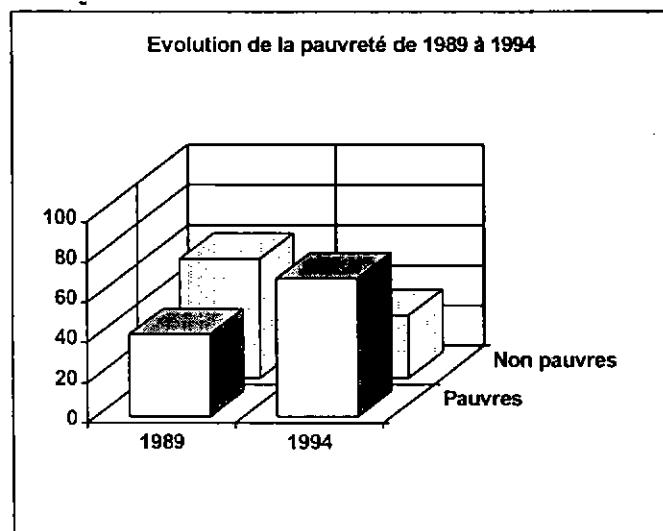
## II ANALYSE DE LA PAUVRETE

### ▪ 2.1. LES INDICATEURS SELON LE STATUT

#### 2.1.1 POURCENTAGE DES PAUVRES DANS LA POPULATION

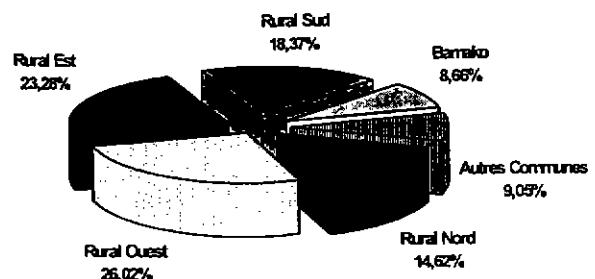
(suivant le milieu de résidence, le sexe, et l'âge)

En 1994, la population comprenait 68,8% de pauvres (dont la moitié était constituée de très pauvres) et 31,2% sont non pauvres. Il faut noter à ce niveau que l'analyse de la pauvreté à partir des données de l'EBC de 1989 dégage 40,8% de pauvres contre 59,2% de non pauvres.



La population est repartie entre les différents milieux en 1994, à raison de 8,66% pour le District de Bamako, 9,05% pour les autres Communes, 14,62% pour le Rural Nord, 26,02% pour le Rural Ouest, 23,28% pour le Rural Est et 18,37% pour le Rural Sud. On constate que 17,71% de la population réside dans le milieu urbain et 82,29% dans le milieu rural.

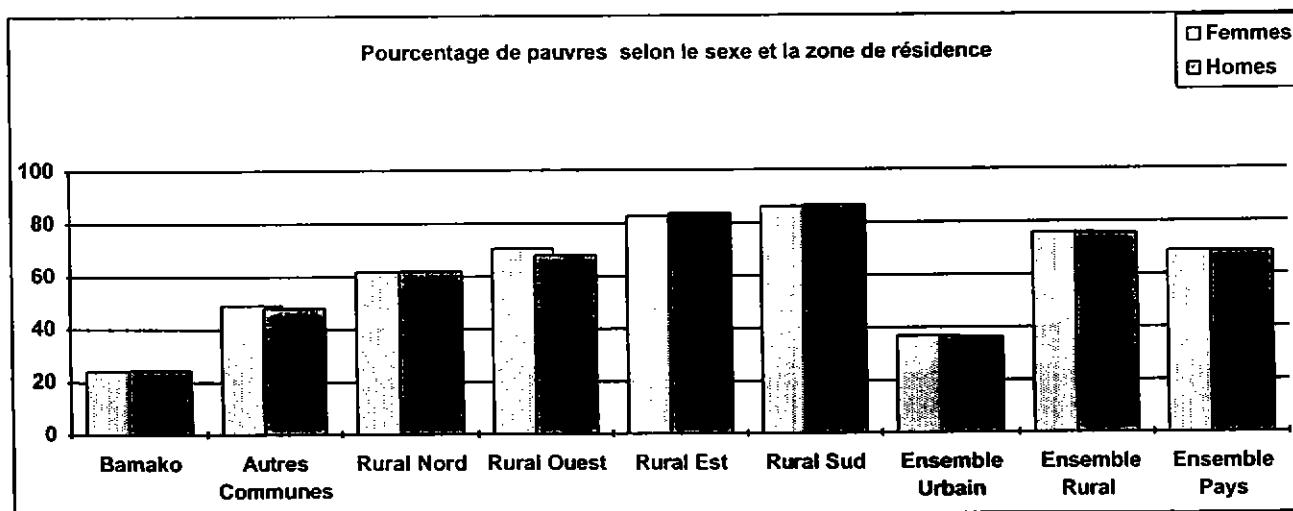
Repartition en % de la population selon la zone de Résidence



L'analyse de la pauvreté selon le milieu de résidence montre que le phénomène est essentiellement rural. Ainsi, alors que plus de 75 % de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté, le milieu urbain est beaucoup moins touché avec près de 50 % dans les Autres Communes, et moins de 25 % dans le District de Bamako. Au niveau des sexes bien que les différences soient faibles, les données font ressortir que la population féminine est légèrement plus touchée par la pauvreté que la population masculine.

Taux (en %) de population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon le sexe et la zone de résidence

Milieu	Bamako	Autre Commune	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	Urbain	Rural	Total Pays
Femmes	24,0	49,1	61,8	70,6	82,7	86,2	36,8	75,9	68,9
Hommes	24,4	48,0	62,0	68,1	83,8	86,7	36,4	75,6	68,7
Total population	24,2	48,5	61,9	69,4	83,3	86,4	36,6	75,8	68,8



L'analyse de la population en 1994 (données EMCES) selon l'âge, montre qu'il y a plus de pauvres dans la tranche d'âges de 0 à 14 ans avec 71,3%, ensuite viennent dans l'ordre la tranche d'âges de 60 ans et plus avec 71,0%, celle de 40 à 59 ans avec 67,8% et enfin la tranche d'âges de 15 à 39 ans avec 65,6%. L'explication qu'on peut donner pour justifier cette situation est la suivante :

Les enfants de 0 à 14 ans ne travaillent pas en général. Ils vont soit à l'école, soit participent aux travaux champêtres à partir d'un certain âge (probablement à partir de 6 ans). Les personnes âgées de 60 ans et plus sont également à la retraite et ne travaillent plus, sinon rarement même pour celles qui vivent en milieu rural. Le taux élevé de pauvres dans ces deux tranches d'âges peut s'expliquer pour les raisons invoquées ci-dessus.

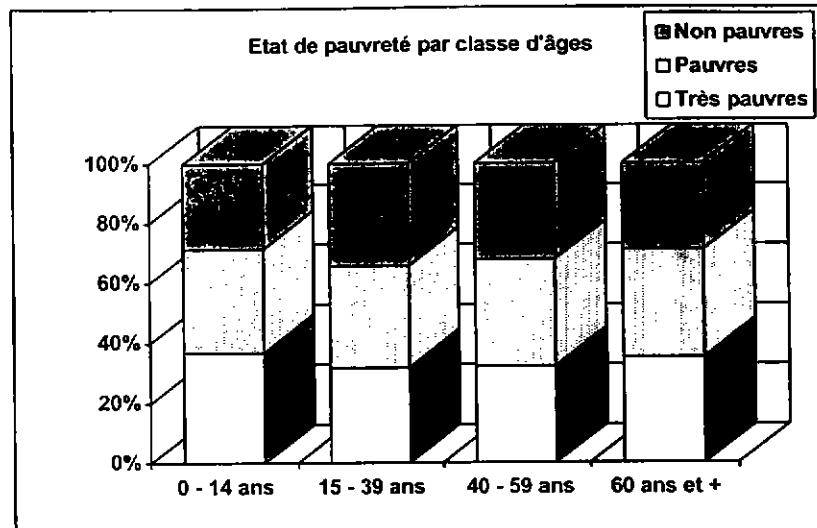
Le taux des pauvres s'élève à 67,8% dans la tranche d'âges de 40 à 59 ans, ce qui la classe en troisième position après les enfants et les vieillards. Cette classe d'âges comprend des gens qui commencent à être fatigués et dont certains d'ailleurs se trouvent à la retraite. Par contre, la tranche d'âges où il y a relativement moins de pauvres par rapport aux autres classes d'âges est celle de 15 à 39 ans avec 65,7%. Il faut reconnaître que c'est dans cette fourchette d'âges que l'on peut et doit donner le meilleur de soi pour mener à bien toutes les actions entreprises. A la lumière de cette étude, on peut dire que la pauvreté croît avec l'âge et cela quel que soit le milieu excepté pour la tranche d'âge 0 - 14 ans et le Rural Est. L'explication la plus fondamentale est sans doute liée aux personnes prises en charge. En effet c'est dans le groupe d'âge des plus de 40 ans que les charges de familles sont plus importantes. Ceci traduit une forte corrélation entre l'âge, la taille du ménage et le niveau de pauvreté.

Taux (en %) de population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon la tranche d'âge et la zone de résidence

Milieu	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	Total Tranche
0 - 14 ans	26,3	51,1	63,9	71,3	84,8	87,1	71,3
15 - 39 ans	21,9	44,7	60,6	66,7	82,4	85,1	65,7
40 - 59 ans	23,9	49,0	59,6	68,7	81,1	87,1	67,8
60 ans et +	27,1	52,1	60,7	71,3	81,0	87,3	71,0
Ensemble Milieu	24,2	48,5	61,9	69,4	83,3	86,4	68,8

( %) de population selon la tranche d'âge et l'état de pauvreté

Milieu	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres
0 - 14 ans	36,8	34,5	28,7
15 - 39 ans	31,8	33,8	34,3
40 - 59 ans	32,3	35,5	32,2
60 ans et +	35,3	35,7	29,0
Ensemble	34,4	34,4	31,2



### **2.1.2 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.**

Dans l'analyse des caractéristiques démographiques, on étudiera la taille du ménage suivant les groupes de pauvreté, la répartition des pauvres suivant le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.

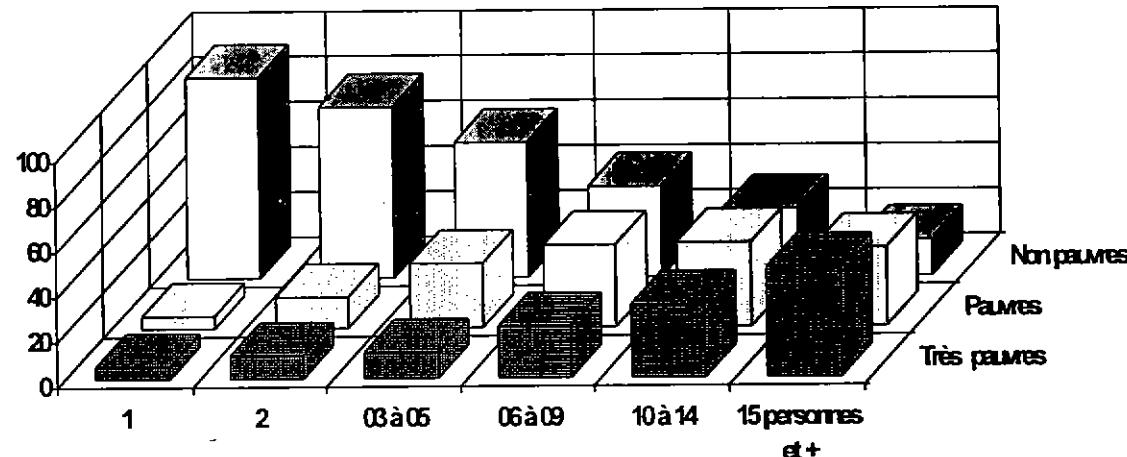
#### **a) Répartition des ménages selon la taille**

La répartition des ménages selon la taille montre que ceux dont le nombre de personnes est inférieur ou égal à 5 personnes sont en majorité non pauvres. Par contre, les ménages de 6 -9 personnes, 10-14 personnes et 15 personnes et plus sont en majorité des pauvres et des très pauvres. Il apparaît donc que les ménages où il y a plus de personnes sont des ménages pauvres et des ménages très pauvres, et se trouvent en général dans les zones rurales.

Répartition des ménages en % selon la taille et l'état de pauvreté

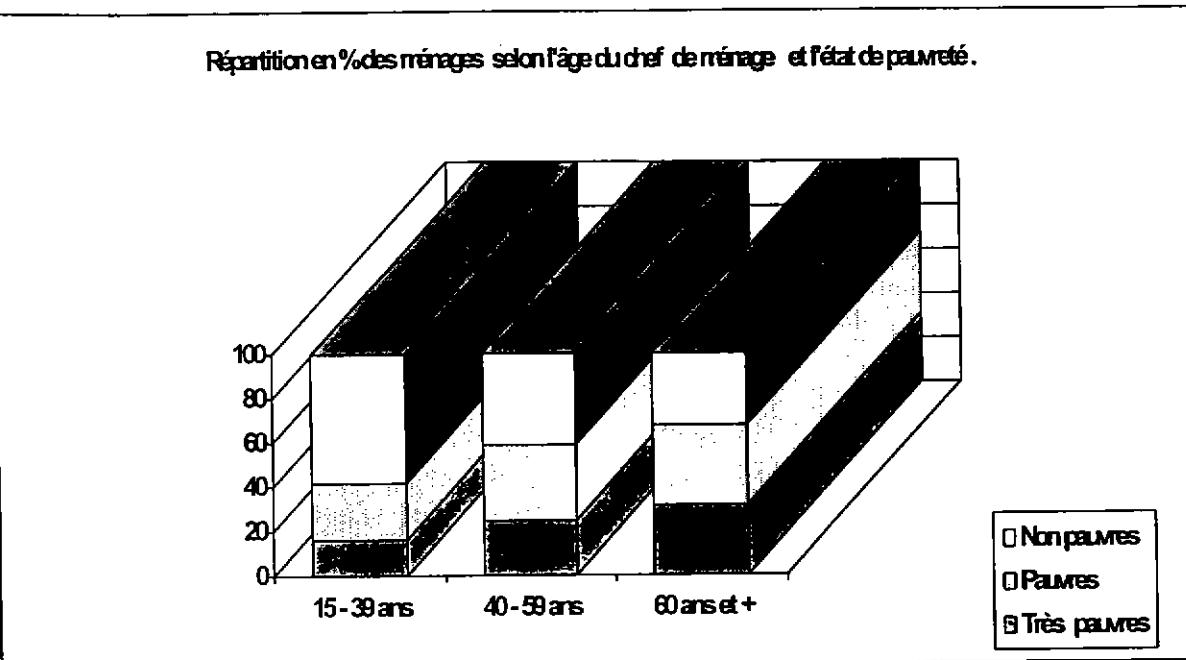
Etat de pauvreté	Taille des ménages en personnes					
	1	2	3 à 5	6 à 9	10 à 14	15 et +
Très pauvres	5,3	10,2	11,5	23,0	32,4	48,7
Pauvres	5,6	13,9	28,6	36,7	37,6	35,0
Non pauvres	89,1	75,8	59,9	40,3	30,1	16,2

Répartition en % des ménages selon la taille en personnes et l'état de pauvreté.



### b) Répartition des ménages selon l'âge du Chef de ménage

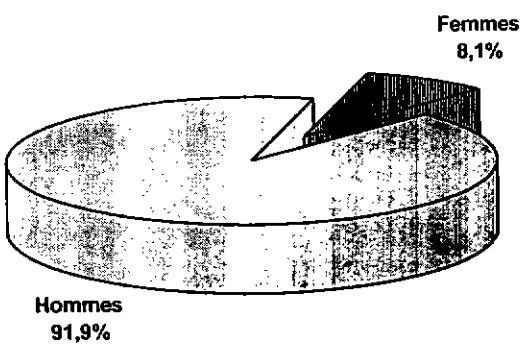
La répartition des ménages selon l'âge du Chef de ménage montre que les chefs de ménage âgés de 15-39 ans sont en majorité des non pauvres. Par contre les chefs de ménage dont l'âge est de 40-59 ans et 60 ans et plus sont en majorité des pauvres et des très pauvres surtout dans les zones rurales. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la gérontocratie et la famille nombreuse prédisposent à la pauvreté surtout dans les zones rurales où on trouve une plus grande concentration de familles nombreuses. Par contre, dans les zones urbaines, on trouve beaucoup de ménages composés soit d'une personne, soit de deux personnes ou de trois à cinq personnes. Si la notion de famille élargie est courante dans les zones rurales, celle de la famille biologique ou nucléaire est de plus en plus fréquente dans les zones urbaines où l'individualisme se développe.



### c) Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage

Il ressort de l'étude que très peu de femmes se déclarent chefs de ménages. On les estime en proportion à 8,1% contre 91,9% d'hommes chefs de ménage sur l'ensemble du territoire.

Répartition des chefs de ménages selon le sexe



La répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage montre que les ménages dont le chef est un homme sont en majorité des ménages pauvres ou très pauvres et les ménages dont le chef est une femme sont en majorité des ménages non pauvres. L'apparente aisance des ménages dont le chef est une femme s'explique par les effets conjugués d'un certain nombre de facteurs :

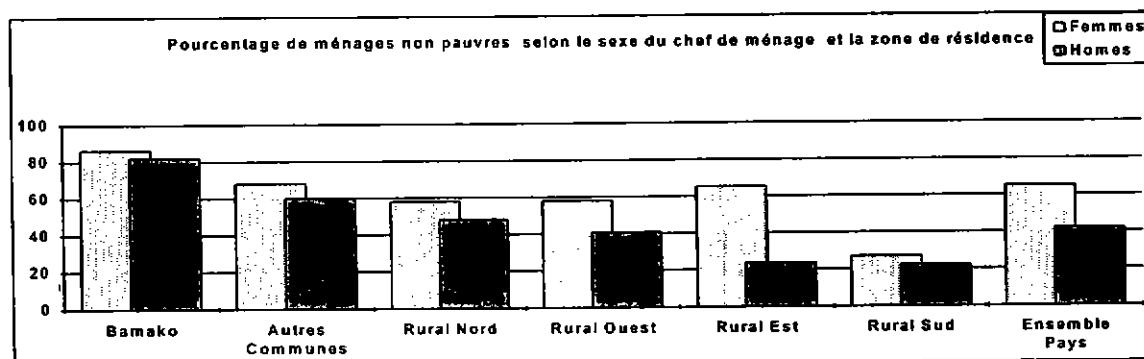
- certaines valeurs de la société malienne font que très peu de femmes (même si elles sont les plus actives d'une famille) se déclarent Chef de ménage. C'est ainsi que l'on se retrouve avec une population de femmes « Chefs de ménages » assez réduite dans l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (à peine 8% au niveau national et environ 12% en milieu urbain) ;

- la qualité de Chef de ménage Femme est un phénomène essentiellement urbain d'où un niveau de vie apparemment meilleur car plutôt lié à l'urbanisation ;

- pour la plupart des cas, notre société étant patriarcale et par souci de solidarité familiale les enfants d'une femme séparée, veuve ou divorcée sont généralement pris en charge par le reste de la famille élargie.

Cette situation est cependant à corrélérer avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Sachant que le taux de scolarisation est plus faible pour les filles, surtout en milieu rural, il est incontestable que si une femme est chef de ménage et si elle n'est pas scolarisée sa situation de pauvreté est empirée.

Le graphique ci-dessous décrit ce phénomène dans sa dimension régionale selon la zone de résidence.



#### d) Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du Chef de ménage

La répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage montre que les ménages dont le chef a un niveau d'instruction correspondant au moins au fondamental achevé ou non sont en majorité des ménages non pauvres ; alors que les ménages dont le chef est sans instruction sont en majorité des ménages pauvres et très pauvres plus particulièrement dans les zones rurales.

## **• 2.2. LES INDICATEURS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS**

### **2.2.1 - RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LE GROUPE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU CHEF DE MÉNAGE.**

La répartition des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage montre que les ménages dont le chef de ménage est soit agriculteur ou éleveur sont en majorité des ménages pauvres et très pauvres.

Par contre, les ménages dont le chef de ménage est soit Salarié du secteur public du milieu urbain, Salarié du secteur privé non agricole du milieu urbain, Indépendant non agricole hors commerce à Bamako, Indépendant non agricole hors commerce dans les Communes, Indépendant commerce à Bamako, Indépendant commerce dans les Autres Communes, Autres Urbains et Autres Ruraux sont en majorité des ménages non pauvres.

### **2.2.2 - CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES.**

Les éléments rentrant dans les caractéristiques économiques seront traités également dans d'autres parties de l'analyse de la pauvreté. Toutefois, on étudiera dans cette partie les principales sources de revenus, les structures de dépenses et les dépenses moyennes annuelles.

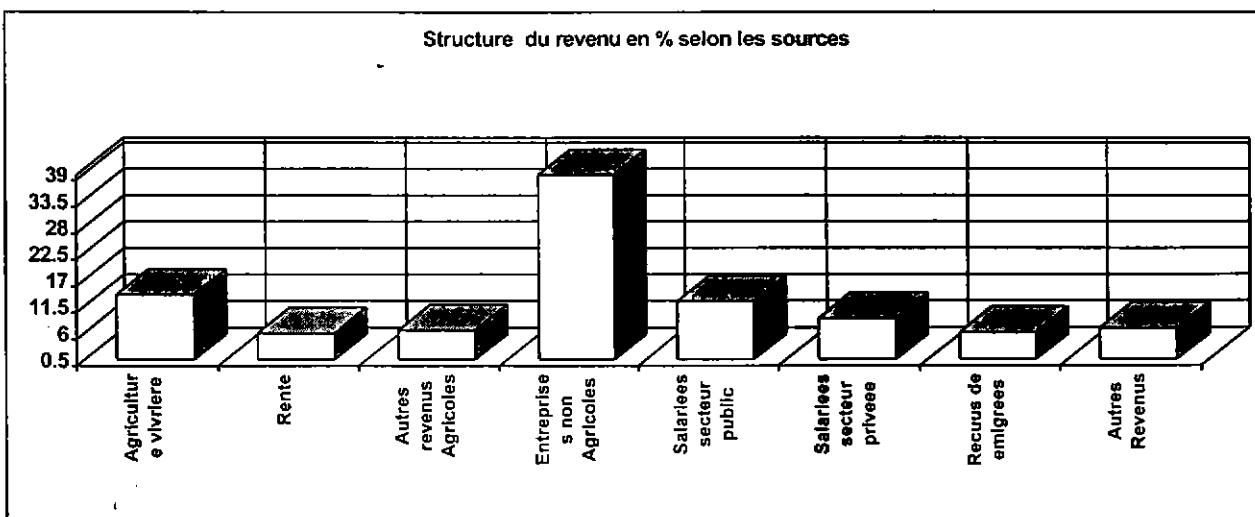
#### **a) Principales sources de revenus.**

Les difficultés d'obtenir des informations sur le revenu des personnes par l'EMCES en 1994, ont conduit à faire une estimation du revenu à partir des comptes nationaux de 1994. A partir de cette démarche, le revenu estimé sera étudié selon les principales sources. Ainsi le revenu obtenu à partir du revenu moyen de 120874 fcfa par personne sera de 976 milliards fcfa et un revenu annuel moyen du ménage de 796040 fcfa.

On constate donc que l'essentiel du revenu provient surtout des entreprises non agricoles, de l'agriculture vivrière, des salariés d'entreprises publiques, des salariés d'entreprises privées et des émigrés.

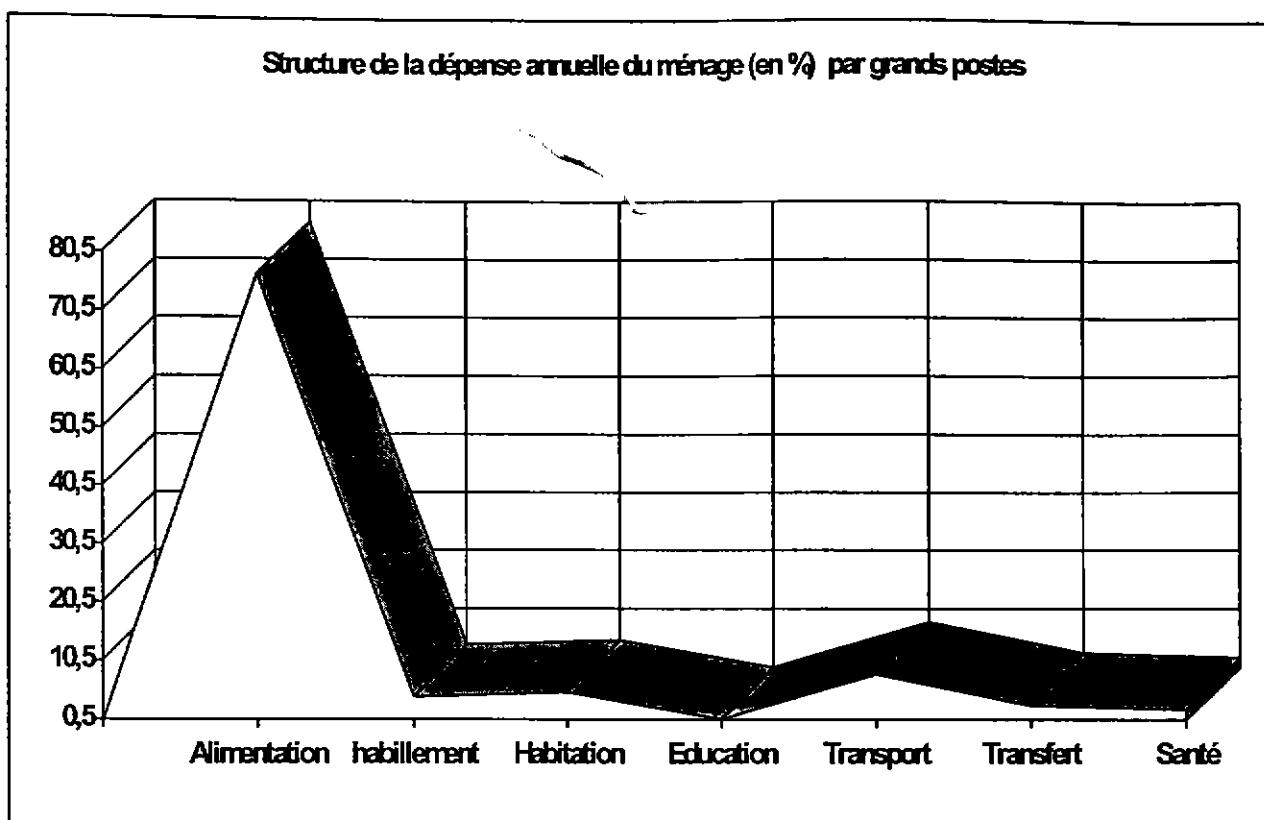
Structure du revenu selon les principales sources en %

Agriculture Vivrières	Rente	Autre Revenu Agricole	Entreprise Non Agricole	Salariés du public	Salariés du secteur privé	Reçues des émigrés	Autres revenus
13,9	6,0	6,6	38,9	12,5	9,0	6,1	7,0



### b) Structure des dépenses

L'analyse de la structure des dépenses moyennes du ménage par grands postes de dépenses montre que les 76,8% de ces dépenses sont consacrées à l'Alimentation, 4,3% à l'Habillement, 5,1% à l'Habitation, 2,2% à la Santé, 8,2% au Transport, 0,5% à l'Education et 2,9% aux Transferts. On constate que l'essentiel des dépenses est consacré à l'Alimentation, ce qui est signe de pauvreté. Cette situation est valable dans toutes les zones. En effet, l'Alimentation représente dans les dépenses 53,7% à Bamako, 66,6% dans les Autres Communes, 83,6% dans le Rural Sud-Ouest, 83,5% dans le Rural Fleuve et 88,1% dans Autre Rural. On constate que dans les zones rurales, la plus grande partie des dépenses va dans l'Alimentation plus que dans les zones urbaines.

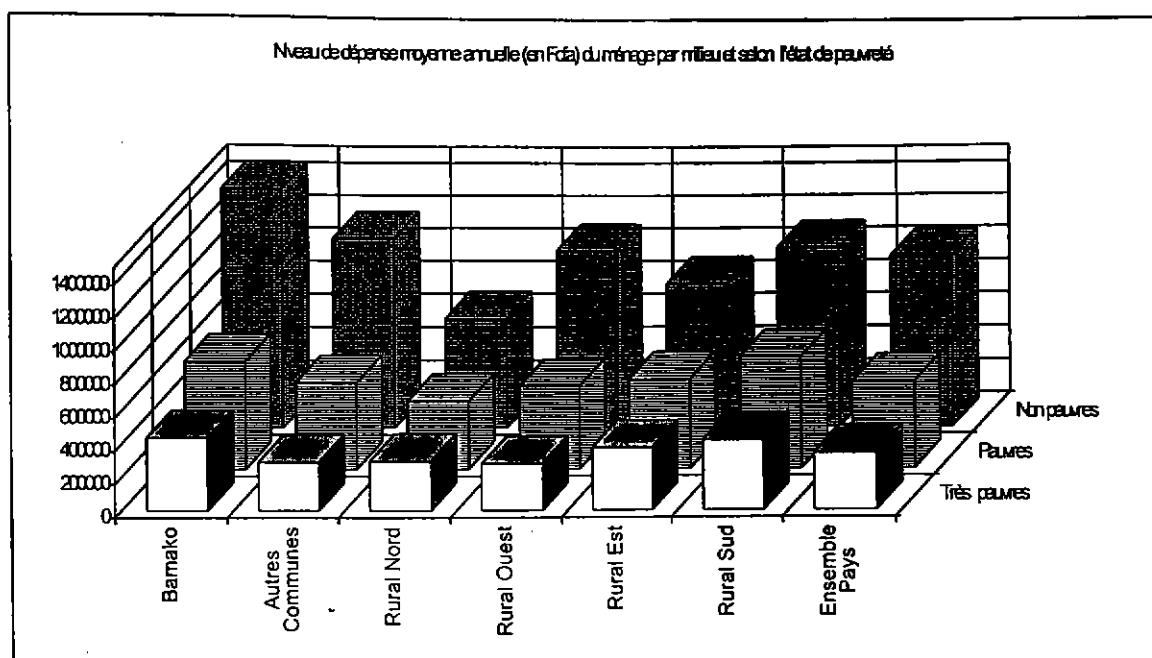


### c) Dépense moyenne annuelle par ménage

On constate que les non pauvres effectuent leur plus faible dépense dans le Rural Nord et les très pauvres dans le Rural Ouest. Au niveau des pauvres et des très pauvres ,les dépenses les plus élevées sont constatées à Bamako.

Dépense annuelle moyenne en (Fcfa) par ménage selon la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zone de résidence						
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Préfectures	Rurales	Total Pays
Très pauvres	440795	292737	297584	283475	3774486	423455	344902
Pauvres	648843	521259	410020	499590	540514	672631	521750
Non pauvres	1445483	1143090	656994	1067726	865252	1082822	1029159
Ensemble Milieu	1303165	877244	519982	668812	571498	1029159	702135

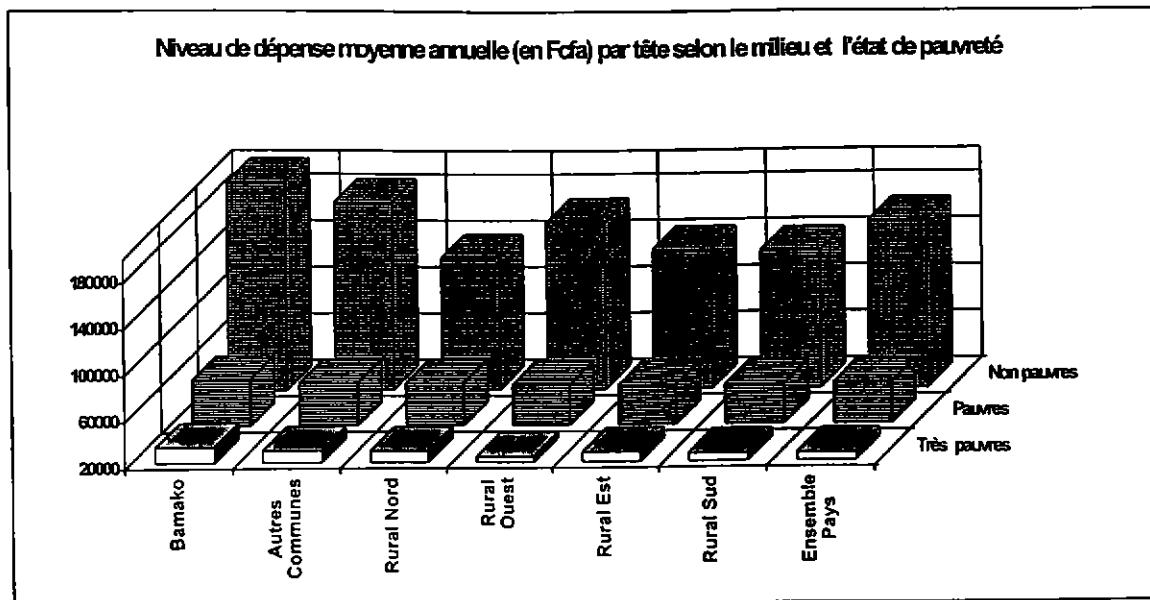


#### d) Dépense moyenne annuelle par tête

La dépense annuelle moyenne par tête est de 79011 fcfa au niveau national. Elle est de 162993 fcfa pour le non pauvre et de 26897 fcfa pour le très pauvre. Ainsi le non pauvre dépense six fois plus que le très pauvre. Cette dépense annuelle moyenne par tête varie selon la zone. La plus faible dépense du non pauvre est effectuée dans le Rural Nord et le très pauvre dans le Rural Ouest. La plus forte dépense est effectuée à Bamako par le non pauvre comme par le très pauvre.

Dépense annuelle moyenne en (Fcfa) par tête selon la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zone de résidence						Total Pays
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	33379	30052	29552	24570	28120	26720	26897
Pauvres	60162	56649	56505	54619	53808	53660	550750
Non pauvres	198183	180994	133135	163716	139282	138100	162993
Ensemble Ville	164037	117040	81026	76123	56033	51767	79011



### 2.2.3 - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les caractéristiques socio-économiques des populations pauvres qui seront traitées dans cette partie concernent le taux d'activité par groupe, le taux d'occupation du Chef de ménage par groupe, le taux de chômage par groupe et le pourcentage de salariés par groupe.

#### a) Taux d'activité par groupe

La proportion des actifs occupés diminue inversement par rapport à l'état de pauvreté, ce qui veut dire qu'il y a plus de personnes qui travaillent chez les pauvres (probablement dans les champs et dans le secteur informel) que chez les non pauvres. Le travail précoce est un phénomène de pauvreté et se rencontre le plus souvent dans les secteurs agricoles et informels qui absorbent le maximum d'enfants en qualité d'aides familiaux ou d'apprentis. Les non pauvres ont tendance à être trop sélectifs dans la recherche de l'emploi ce qui peut expliquer leur faible niveau d'actifs occupés du moment.

Proportion (en %) d'actifs occupés selon la zone de résidence et l'état de pauvreté

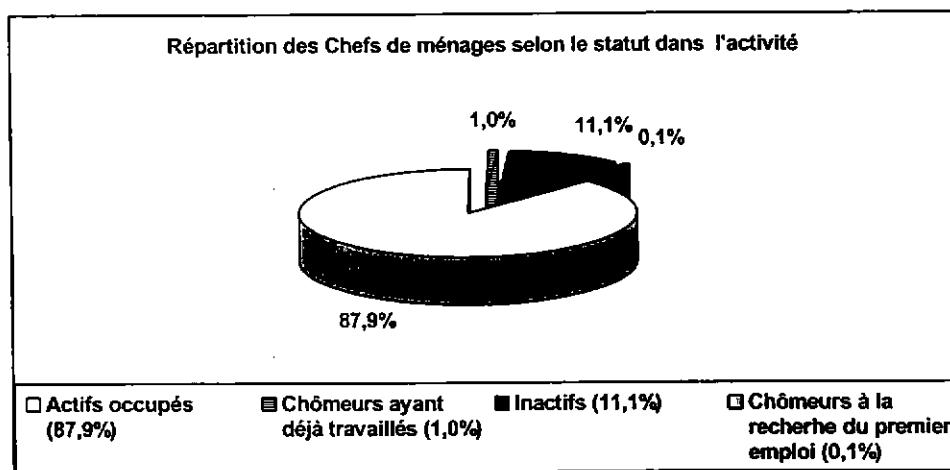
Catégorie	Zone de résidence						
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	Ensemble Pays
Non pauvres	40,2	57,5	66,9	57,2	63,3	58,7	60,1
Pauvres	34,9	53,3	62,8	59,8	66,9	61,0	60,4
Très pauvres	37,6	47,9	57,9	58,5	64,6	54,3	52,8
Ensemble Milieu	37,1	51,1	61,1	58,3	64,8	59,0	57,9

### b) Taux d'occupation du Chef de ménage par groupe

Les taux d'occupation du chef de ménage par groupe sont de 87,9% pour les actifs occupés, 1,0% pour les chômeurs ayant déjà travaillé, 0,1% pour les chômeurs à la recherche du premier emploi et 11,1% pour les Inactifs. Les actifs occupés se composent de 43,9% de non pauvres et de 56,1% de pauvres (dont 23,4% très pauvres). Les inactifs ont 39,6% de non pauvres et 60,4% de pauvres (dont 29,4% très pauvres). La proportion des pauvres qui sont des actifs occupés augmente en passant aux inactifs et inversement pour les non pauvres. Cela peut vouloir dire que les pauvres inactifs acceptent de faire n'importe quel travail pourvu qu'ils trouvent une certaine occupation, ce qui n'est pas le cas des non pauvres.

Répartition (en %) des chefs de ménages selon le statut dans l'activité et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Actifs occupés	Chômeurs ayant déjà travaillés	Chômeurs à la recherche du 1 <sup>er</sup> emploi	Inactifs
Très pauvres	86,2	0,2	0,0	13,6
Pauvres	88,7	0,6	0,0	10,6
Non pauvres	88,2	1,6	0,2	10,0
Ensemble Milieu	87,9	1,0	0,1	11,1



## • 2.3. LES INDICATEURS SELON LES ZONES D'HABITATION

Les conditions de vie des populations pauvres touchent plusieurs aspects parmi lesquels on parlera de l'Education, de la Santé, de l'Alimentation et Nutrition, et des conditions de l'Habitat.

### a - Alimentation et Nutrition

L'Alimentation et la Nutrition traiteront des dépenses relatives à l'alimentation dans le budget et la satisfaction des besoins nutritionnels et énergétiques.

#### . Part de l'alimentation dans les budgets

La part moyenne des dépenses d'alimentation dans la dépense totale est de 82,7%. Elle est de 85,8% pour les très pauvres et de 78,5% pour les non pauvres. Deux cas limites se détachent : Bamako et le Nord.

Pour Bamako, l'alimentation retient 61,5% des dépenses tandis que cette proportion devient 91,2% pour le Rural Nord . Alors que les écarts pour Bamako sont significatifs entre pauvres et non pauvres, ils sont faibles pour le Rural Nord.

Part moyenne (en %) des dépenses d'alimentation dans la dépense totale selon la zone et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	68,1	80,0	92,1	85,4	90,7	79,6	85,8
Pauvres	65,4	78,5	89,4	86,8	88,8	75,0	83,5
Non pauvres	60,1	70,8	92,9	84,4	84,4	77,1	78,5
Ensemble Milieu	61,5	74,7	91,2	85,5	89,3	77,6	82,7

#### . Montant moyen des dépenses annuelles d'alimentation par tête

Le montant moyen des dépenses annuelles d'alimentation par tête est de 61393 fcfa pour l'ensemble du pays. Il est de 23104 fcfa pour les très pauvres et de 120770 fcfa pour les non pauvres. Les non pauvres dépensent plus de cinq fois que les très pauvres et plus de 2,5 fois par rapport aux pauvres pour leur alimentation. Le montant moyen des dépenses annuelles d'alimentation par tête varie sensiblement selon les zones. L'écart entre le monde urbain et le monde rural est significatif , surtout entre Bamako et la zone rurale Sud (2,25 fois). A remarquer cependant que la dépense par tête est significativement proche pour les très pauvres des différentes régions. Mais le rural Nord se détache avec une dépense plus élevée pour les pauvres et très pauvres. Par ailleurs les non pauvres de la zone rural Ouest dépensent en moyenne plus que tous les autres.

Dépense moyenne d'alimentation par tête (en Fcfa) selon la zone et l'état de pauvreté

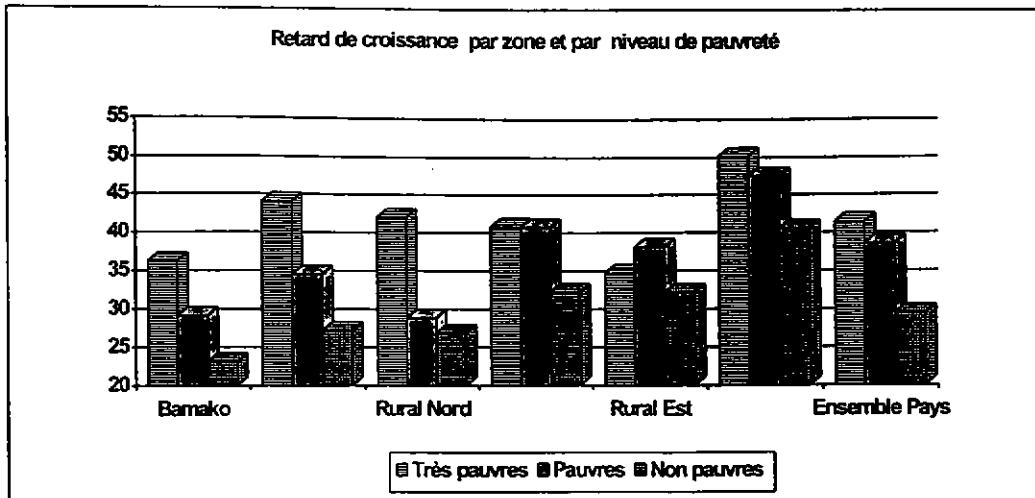
Niveau de pauvreté	Zones de résidence						
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	Ensemble
Très pauvres	23023	24267	27180	21313	25490	20972	23104
Pauvres	39148	44311	50397	47426	47734	40183	45908
Non pauvres	106246	119176	122413	138250	120134	103417	120770
Ensemble Milieu	89554	80126	73809	64892	49390	39242	61393

#### . Etat nutritionnel

Quelque soit le niveau de pauvreté, il ressort que le retard de croissance ou malnutrition chronique est beaucoup plus accentuée dans le Rural Sud que partout ailleurs dans le pays. Ceci dénote le paradoxe que cette zone à grande capacité de production agricole reste toujours caractérisée par des habitudes alimentaires très pauvres en valeur calorifique y compris chez les non pauvres.

% d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition chronique ( ou retard de croissance)

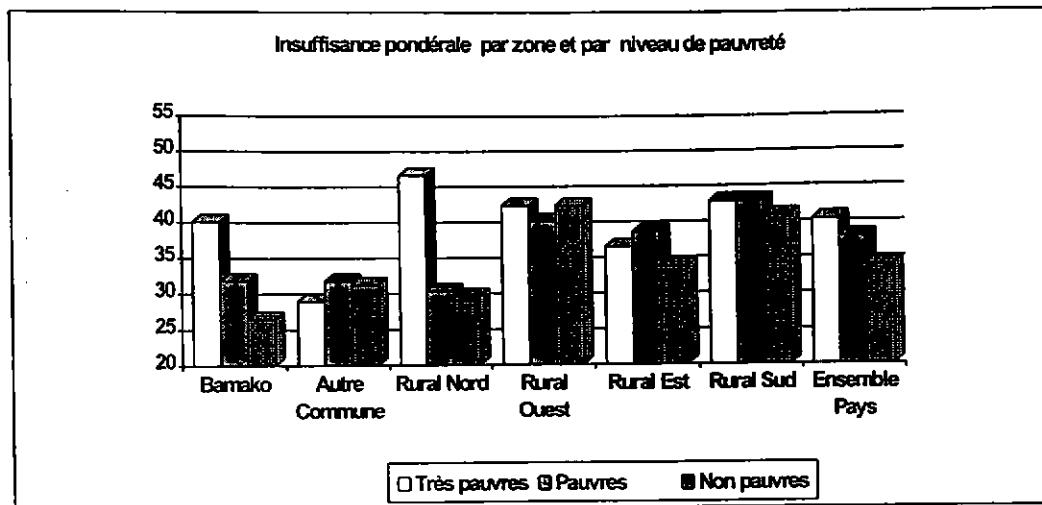
Zone de résidence habituelle de la population	Etat de pauvreté			
	Non pauvres	Pauvres	Très pauvres	Total
District de Bamako	23,1	29,1	36,2	24,7
Autres communes	27,2	34,5	44,0	32,5
Rural Nord	26,8	28,8	42,0	30,5
Rural Ouest	32,2	40,7	40,8	38,4
Rural Est	32,1	38,1	34,7	35,4
Rural Sud	40,5	47,5	50,1	48,0
Ensemble du Pays	29,4	38,5	41,4	37,1



Le taux d'enfants atteints d'insuffisance pondérale est beaucoup plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres. Selon la zone de résidence il ressort que le Rural Sud suivi du Rural Ouest sont les milieux où sévit plus cette carence alimentaire.

% d'enfants de moins de 5 ans atteints d'insuffisance pondérale selon la zone et l'état de pauvreté

Zone de résidence habituelle de la population	Etat de pauvreté			
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
District de Bamako	40,1	31,8	26,4	28,0
Autres communes	28,9	31,7	31,2	31,0
Rural Nord	46,6	30,3	29,6	33,2
Rural Ouest	42,3	40,1	42,3	41,7
Rural Est	36,4	38,5	33,6	36,7
Rural Sud	42,8	42,8	40,7	42,6
Ensemble du Pays	40,2	37,7	33,8	37,6



### b - Conditions de l'Habitat

Dans l'analyse des conditions de l'habitat, on parlera du statut d'occupation du Chef de ménage par groupe, de l'approvisionnement en eau, du mode d'éclairage, des principales sources d'énergie utilisée, de la part des dépenses affectées au logement et de celles affectées à l'équipement.

#### . Statut d'occupation du Chef de ménage par groupe

La répartition des ménages suivant le statut d'occupation du Chef de ménage montre que 78,4% sont propriétaires, 7,9% en sont locataires, 12,3% sont logés gratuitement, 1,4% sont dans d'autres conditions. Ces taux varient selon les zones d'habitation et l'état de pauvreté. En milieu rural, plus de 75% des chefs de ménages sont propriétaires de leur habitation contre un peu plus de 50% pour le milieu urbain. D'où propriété et pauvreté ne sont pas toujours liés. De plus les données ne reflètent pas la décence du logement qui est mieux mise en exergue par d'autres indicateurs (eau, éclairage, énergie de cuisson, ...) par contre on peut affirmer que le phénomène de location est plutôt essentiellement urbain. De plus, il se retrouve surtout dans la catégorie des non pauvres qui peuvent se le permettre.

% de ménages propriétaires de leur logement selon la zone et l'état de pauvreté

Zone de résidence habituelle de la population	Etat de pauvreté			
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
District de Bamako	69,1	68,0	47,1	50,8
Autres communes	78,0	66,7	44,3	54,2
Rural Nord	87,0	82,3	70,7	77,1
Rural Ouest	92,0	88,7	69,5	81,8
Rural Est	98,8	96,3	81,8	93,2
Rural Sud	96,9	93,8	76,0	91,1
Ensemble du Pays	93,8	86,6	63,9	78,4

#### . Approvisionnement en eau

La répartition des ménages suivant la principale source d'eau de boisson varie selon le milieu et l'état de pauvreté. Les non pauvres consomment plus l'eau de robinet dans le milieu urbain et l'eau de puits dans le milieu rural. Les pauvres et les très pauvres consomment plus l'eau de puits que celle du robinet dans le milieu urbain à l'instar de ceux du milieu rural.

#### . Mode d'éclairage

La répartition des ménages suivant la principale source d'éclairage montre que plus de 60% des ménages utilisent le pétrole et cela quels que soient le milieu et l'état de pauvreté.

#### . Principales sources d'énergie utilisée

La répartition des ménages suivant la source d'énergie principale utilisée pour la cuisson montre que plus de 75% d'entre eux ont recours au bois et cela quelque soit l'état de pauvreté. Cette utilisation très importante du bois pourrait provoquer une désertification plus rapide si des dispositions conséquentes ne sont pas prises.

### . Part des dépenses affectées au logement

La part moyenne des dépenses de logement dans la dépense totale est de 3,0% pour les très pauvres et de 6,0% pour les non pauvres. Cette part pour les non pauvres est le double de celle des très pauvres.

Part moyenne ( en % ) des dépenses de logement dans la dépense totale selon la zone et l'état de pauvreté

Zone de résidence habituelle de la population	Etat de pauvreté				Total
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total	
District de Bamako	13	12	13	13	13
Autres communes	10	8	10	9	9
Rural Nord	3	4	3	3	3
Rural Ouest	4	3	2	3	3
Rural Est	2	3	3	2	2
Rural Sud	3	3	3	3	3
Ensemble du Pays	3	4	6	5	5

### . La part des dépenses de logement affectées à l'équipement

La part moyenne des dépenses d'équipement dans la dépense totale de logement est de 39,0% pour les très pauvres et de 32,0% pour les non pauvres. Ces taux varient avec la zone. On constate que la part moyenne des dépenses d'équipement dans la dépense totale de logement des pauvres et très pauvres est supérieure à celle des non pauvres et pèse davantage sur leur budget, sauf dans le District de Bamako où le phénomène inverse se produit.

Part moyenne ( en % ) des dépenses d'équipement (meubles et articles ménagers) dans la dépense totale de logement selon la zone et l'état de pauvreté

Zone de résidence habituelle de la population	Etat de pauvreté				Total
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total	
District de Bamako	5	11	13	13	13
Autres communes	39	33	20	27	27
Rural Nord	57	45	30	40	40
Rural Ouest	39	45	48	44	44
Rural Est	36	38	38	37	37
Rural Sud	39	47	50	45	45
Ensemble du Pays	39	41	49	38	38

## c - Santé

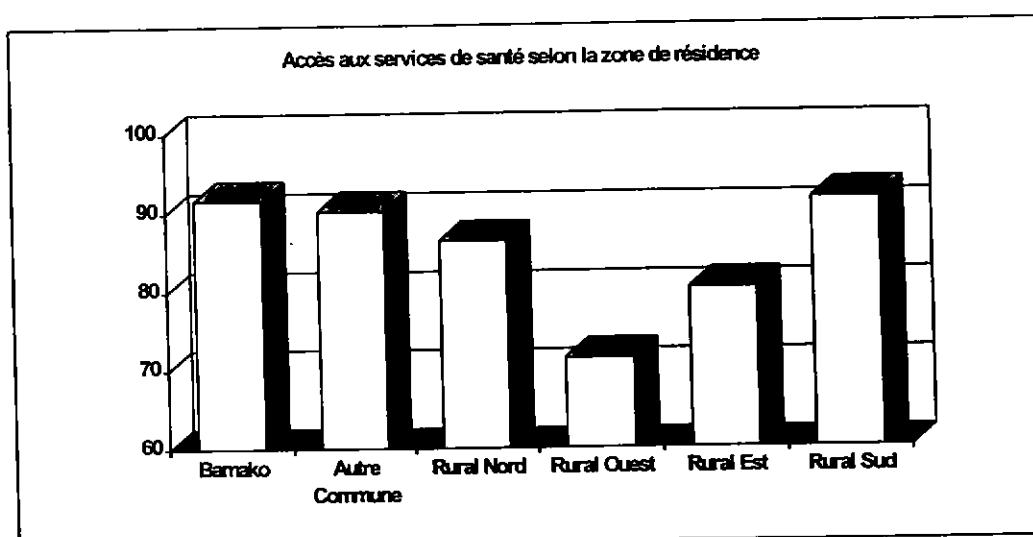
Pour pouvoir se faire une idée de la santé des populations pauvres, on étudiera l'accès aux services de santé, la couverture vaccinale des enfants et la part des dépenses affectées à la santé.

### . Utilisation des services de santé

Le recours aux services de santé a été identifié par leur utilisation au cours des douze derniers mois quelle que soit la fréquence observé au niveau d'un ménage. L'utilisation des services de santé par les populations pauvres varie en fonction des zones de résidence. Il est réconfortant de constater que la proportion des personnes qui utilisent les services de santé est relativement élevée dans les zones urbaines et rurales. Le Rural Sud a la même proportion que Bamako de personnes qui utilisent les services de santé. La proportion la plus faible est enregistrée dans le Rural Ouest. Dans le milieu rural, le taux d'utilisation des services de santé est moins élevé chez les non pauvres à l'exception du Rural Nord.

Répartition des ménages (en %) suivant la zone de résidence, l'état de pauvreté et l'utilisation des services de santé

Etat de pauvreté	Zones de résidence					
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud
Très pauvres	88,8	93,3	85,6	74,2	86,1	92,2
Pauvres	94,3	92,4	82,6	78,6	73,8	91,4
Non pauvres	91,2	88,6	89,6	64,4	81,5	90,8
Ensemble Milieu	91,6	90,2	86,4	71,4	80,3	91,6

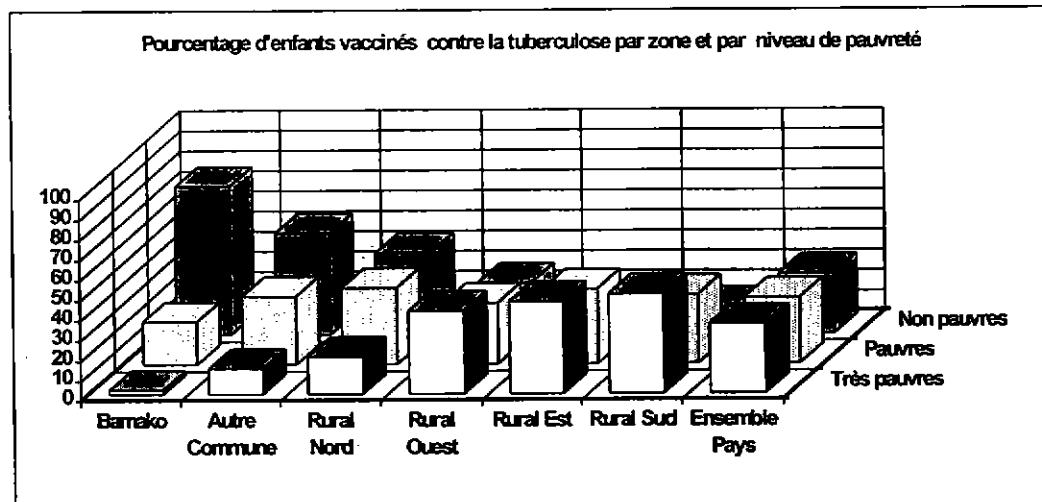


### . Taux de vaccination des enfants de moins de 5 ans ( 0 à 59 mois )

Le vaccin au BCG protège contre la tuberculose. Il est administré en principe à la maternité avant que la femme nouvellement accouchée ne soit libérée. Parmi les personnes enquêtées par L'EMCES, 77,2% d'entre elles reconnaissent que leurs enfants sont vaccinés au BCG contre 22,8%. L'apparente homogénéité de la couverture vaccinale contre cette maladie au niveau national, entre les différents niveaux de pauvreté n'est plus respectée lorsque l'on observe le phénomène par zone de résidence. Le tableau et graphique ci-dessous mettent en évidence ces disparités. Celles-ci font clairement ressortir un grand retard pour la zone Rurale Est .

% d'enfants vaccinés contre la tuberculose suivant la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	95,4	76,8	72,7	80,7	56,0	73,8	70,1
Pauvres	97,2	85,5	69,7	88,1	69,7	74,4	78,0
Non pauvres	98,1	92,1	75,9	92,0	65,0	83,7	86,2
Ensemble Milieu	97,8	87,4	72,8	85,7	61,9	75,3	77,2



Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos est particulièrement indiqué pour les enfants de moins d'un an. Le vaccin contre ces trois maladies de l'enfance se fait en trois passages de quatre semaines d'intervalle. Aussi les taux de couverture vaccinale qui seront décrits par la suite, concernent les enfants qui ont été complètement vaccinés.

% d'enfants vaccinés au DTC suivant la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	86,9	74,1	68,9	79,9	53,9	58,9	64,8
Pauvres	92,3	80,6	70,9	84,9	65,1	47,0	69,6
Non pauvres	92,8	87,5	73,4	90,4	60,7	61,4	80,8
Ensemble Milieu	92,5	82,9	71,5	84,0	58,7	55,0	70,8

Quant au vaccin contre la poliomyélite , le taux de couverture pour les non pauvres est de 90,0 % à Bamako, 85,3% dans les Autres Communes, 69,2% dans le Rural Nord, 87,6% pour le Rural Ouest, 58,6% pour le Rural Est et 60,9 pour le Rural Sud.

% d'enfants vaccinés contre la polio suivant la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	84,8	69,6	66,0	77,3	50,5	56,4	61,9
Pauvres	90,5	79,4	67,5	83,1	61,9	46,9	67,6
Non pauvres	90,0	85,3	69,2	87,6	58,6	60,9	78,2
Ensemble Milieu	90,0	80,8	67,9	81,6	55,5	53,6	68,3

Dans le cas de la rougeole , le taux de couverture pour les non pauvres est de 86,0 % à Bamako, 80,7% dans les Autres Communes, 65,7% dans le Rural Nord, 86,2% pour le Rural Ouest, 54,1% pour le Rural Est et 70,8% pour le Rural Sud.

% d'enfants vaccinés contre la rougeole suivant la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	81,7	66,6	63,8	75,7	46,3	63,1	61,5
Pauvres	86,1	72,2	66,5	81,8	58,1	58,2	67,8
Non pauvres	86,0	80,7	65,7	86,2	54,1	70,8	76,0
Ensemble Milieu	85,9	75,5	65,6	80,1	51,4	62,4	67,6

### . Part des dépenses affectées à la santé dans la dépense totale

La part moyenne des dépenses de santé dans la dépense totale est de 2,8%. Cette part varie selon le milieu. Elle est de 4,6% à Bamako, 3,3% dans les Autres Communes, 1,8% dans le Rural Nord, 3,3% dans le Rural Ouest, 1,2% dans le Rural Est et 3,3% dans le Rural Sud.

Part (en %) des dépenses affectées à la santé dans la dépense totale selon la zone et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	5,7	3,1	1,6	4,1	1,1	3,8	2,9
Pauvres	4,9	3,5	2,1	2,8	1,2	3,0	2,5
Non pauvres	4,5	3,3	1,6	3,0	1,2	2,2	2,9
Ensemble Milieu	4,6	3,3	1,8	3,3	1,2	3,3	2,8

### . Répartition des dépenses de santé entre médecine traditionnelle et médecine moderne

Les données disponibles ne permettent pas de cerner le contour de toute la question. Toutefois, il est possible de donner la part des médicaments traditionnels et des médicaments modernes dans les dépenses de santé. Elle est de 88,8% pour les médicaments modernes et de 11,2% pour les médicaments traditionnels. Pour l'achat des médicaments modernes, on constate que les très pauvres ont une part plus élevée que les non pauvres dans toutes les zones.

Part moyenne des dépenses de médicaments modernes dans les dépenses de santé selon la zone et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zones de résidence						Ensemble
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	89,3	91,7	88,6	94,2	91,8	87,7	90,8
Pauvres	85,7	89,0	82,1	94,5	87,9	88,4	88,4
Non pauvres	82,3	88,6	85,7	92,8	87,9	87,0	87,4
Ensemble Milieu	83,2	89,1	84,6	93,8	89,6	87,8	88,8

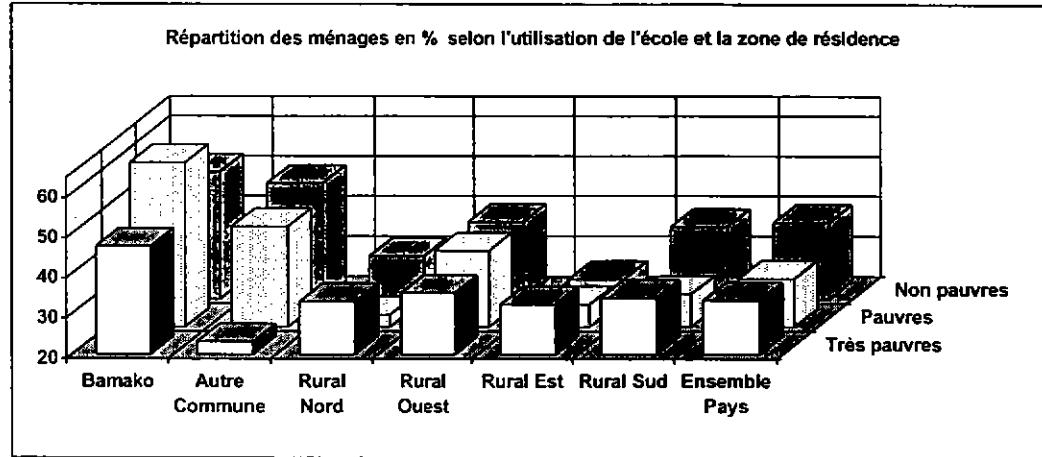
## d - Education

L'éducation des populations pauvres devrait aborder les conditions d'accès à l'école, les taux d'alphabétisation, de scolarisation, de fréquentation, d'abandon scolaire et les dépenses d'éducation.

### Conditions d'accès à l'école

Lorsque nous descendons au niveau de la zone de résidence deux phénomènes marquants se dégagent comme suit :

- Les ménages très pauvres des autres communes ainsi que les ménages à revenu intermédiaire (c'est à dire pauvres) du rural nord utilisent très peu l'école.
- Dans le Rural Est il ressort que plus le ménage est riche moins il utilise l'école.

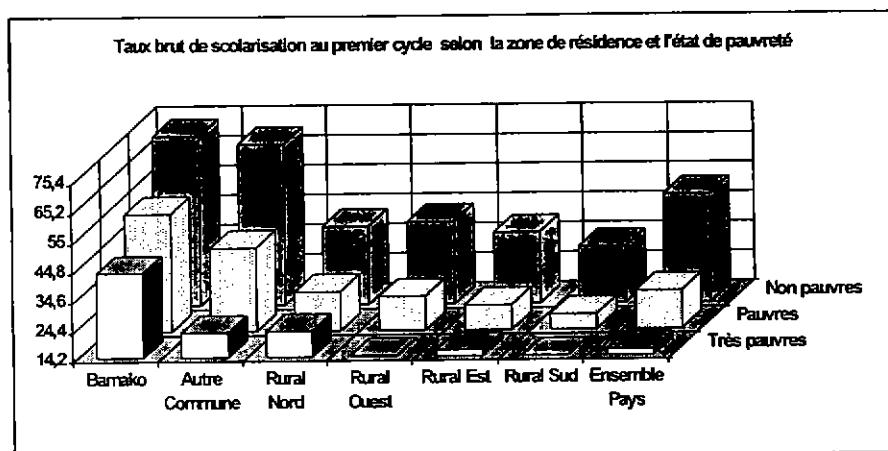


## Taux de scolarisation.

Le taux de scolarisation du premier cycle varie selon l'état de pauvreté et selon le milieu.

Taux brut de scolarisation au premier cycle selon l'état de pauvreté et la zone de résidence

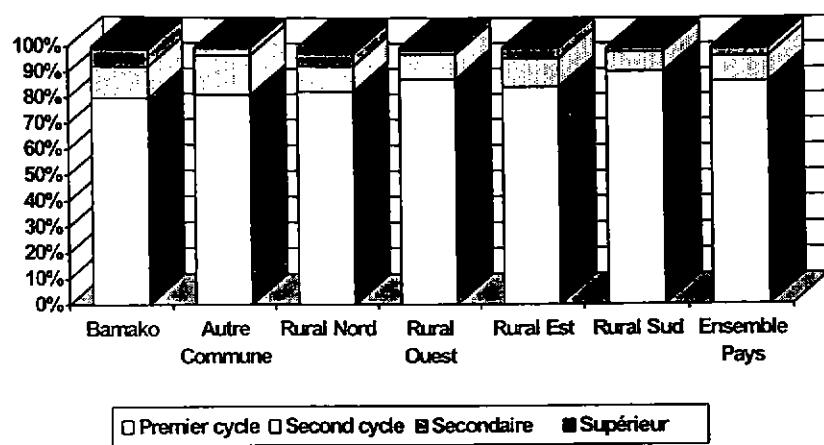
Etat de pauvreté	Zone de résidence					Total Pays	
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est		
Très pauvres	43,5	22,8	23,2	14,6	16,4	14,2	16,3
Pauvres	54,7	43,0	27,8	26,0	22,8	19,5	27,3
Non pauvres	72,4	69,6	41,4	42,5	38,7	33,6	51,2
Ensemble Milieu	67,2	53,0	31,4	26,5	22,3	18,6	30,4



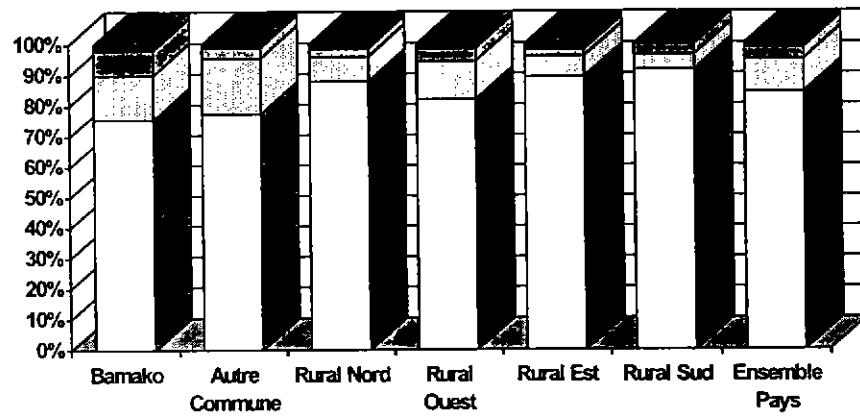
### Population scolaire et état de pauvreté

D'une façon générale quelque soit le niveau de pauvreté et la zone de résidence la population scolaire est largement dominée par celle du premier cycle. Pour les très pauvres la population des autres cycles d'enseignements est faible. Cette dernière augmente légèrement au niveau des pauvres et devient beaucoup plus importante au niveau des non pauvres.

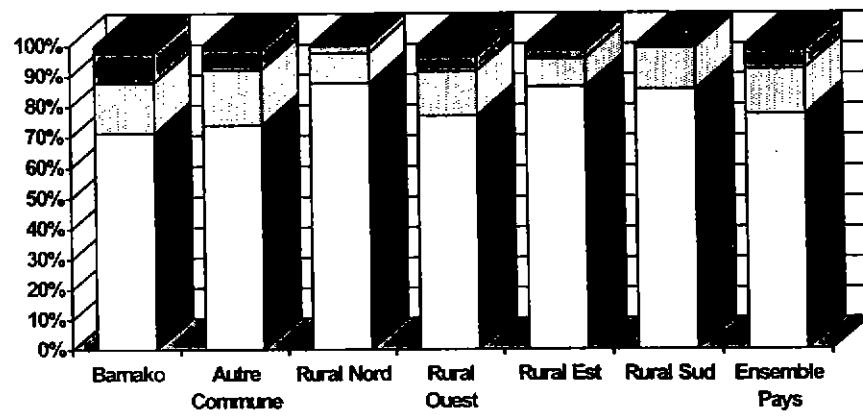
Répartition de la population scolaire très pauvre selon le cycle et la zone de résidence



Répartition de la population scolaire pauvre selon le cycle et la zone de résidence



Répartition de la population scolaire non pauvre selon le cycle et la zone de résidence



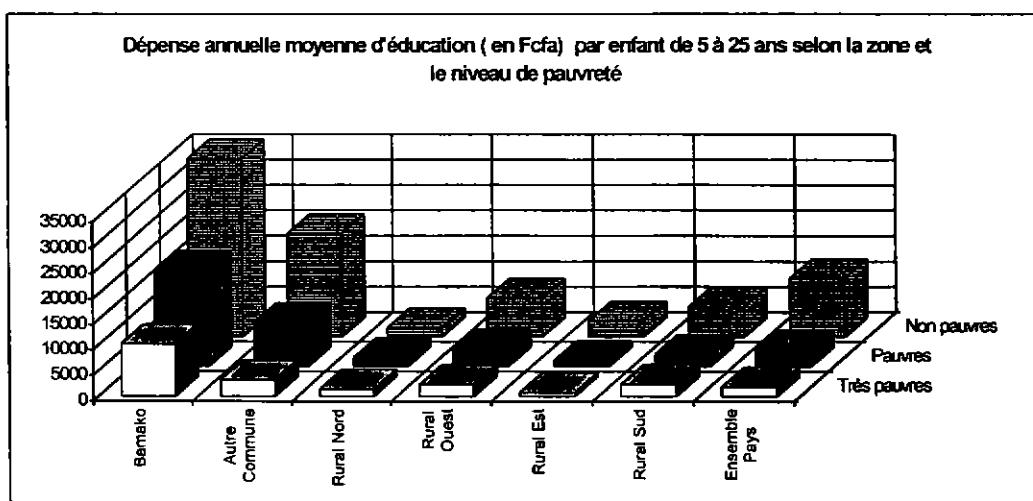
### . Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans lors de l'EMCES varient selon la zone. C'est dans le Rural Est qu'on consacre le plus faible montant à l'éducation de l'enfant. Viennent ensuite dans l'ordre croissant le Rural Nord, le Rural Sud, le Rural Ouest, les Autres Communes et enfin Bamako. En dehors des zones urbaines, toutes les zones rurales consacrent une dépense inférieure à la moyenne nationale à l'éducation de l'enfant, qui est de 6398 Fcfa. Les dépenses moyennes annuelles consacrées par les pauvres à l'éducation de l'enfant suivent la même tendance que celles des très pauvres et des moyennes nationales.

Les dépenses moyennes annuelles des non pauvres consacrées à l'éducation de l'enfant sont nettement supérieures à celles des autres couches sociales. Il est ainsi démontré que les non pauvres ont 3 fois plus de capacité de financement de l'éducation de leurs enfants par rapport aux pauvres et 7 fois plus par rapport aux très pauvres.

Dépense annuelle moyenne d'éducation (en Fcfa) par enfant de 5 à 25 ans selon la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zone de résidence						Total Pays
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	10206	3186	1378	2274	753	2362	1824
Pauvres	18938	8635	1762	3422	1207	2505	3837
Non pauvres	34994	20239	1808	7637	3123	6988	14050
Ensemble Milieu	30674	13729	1708	4333	1308	3026	6398

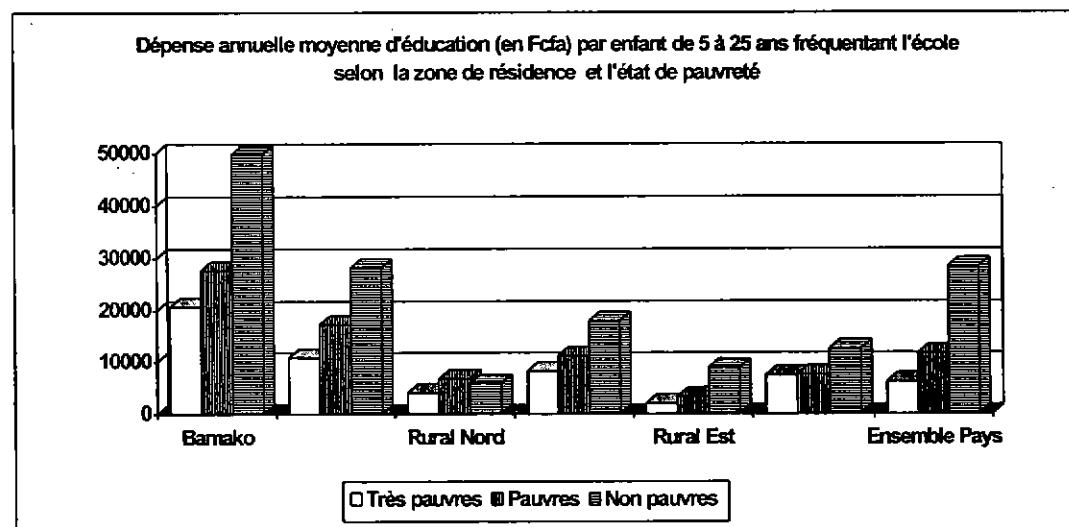


**. Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant de 5 à 25 ans fréquentant l'école.**

Le Rural Est restera encore la zone où on dépense le plus faible montant pour l'éducation de l'enfant fréquentant l'école avec 4503 Fcfa contre 6060 Fcfa pour le Rural Nord. Les zones rurales dans leur ensemble dépensent moins pour l'éducation de leurs enfants que les zones urbaines.

Dépense annuelle moyenne d'éducation (en Fcfa) par enfant de 5 à 25 ans  
fréquentant l'école selon la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zone de résidence						Total Pays
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	20738	10792	4071	8197	2052	7389	6163
Pauvres	27658	17277	6774	11162	3378	7626	11616
Non pauvres	49729	28162	5864	17935	8856	12527	28372
Ensemble Milieu	45258	23837	6060	14002	4503	8835	19556

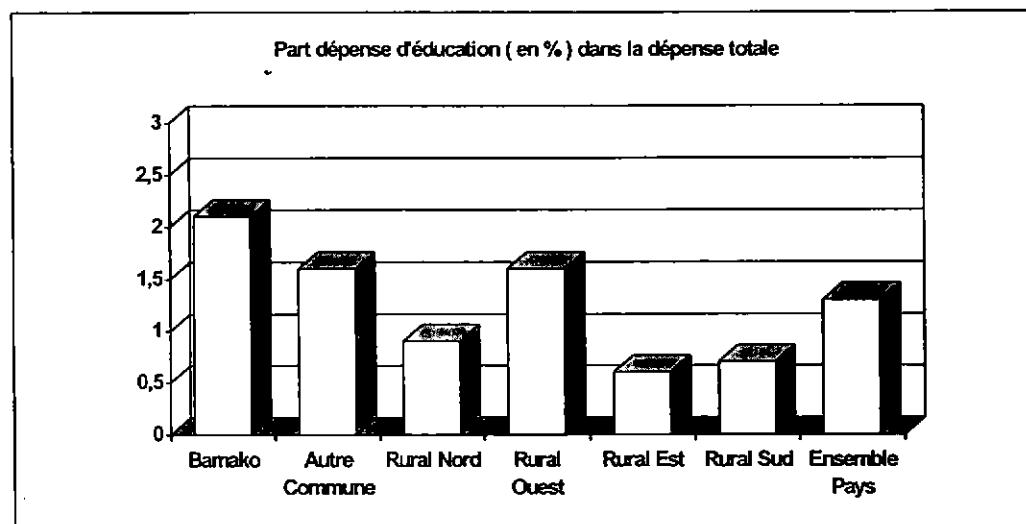


**. Part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales**

Selon l'EMCES, la part moyenne des dépenses d'éducation dans la dépense totale est de 1,3% pour le niveau national. Cette part est différemment répartie entre les zones urbaines et rurales. En effet, elle est de 2,1% à Bamako, 1,6% dans les Autres Communes et dans le Rural Ouest ;mais n'atteint pas 1% dans le reste du milieu rural.

Part des dépenses d'éducation (en %) dans les dépenses totales selon la zone de résidence et l'état de pauvreté

Etat de pauvreté	Zone de résidence						Total Pays
	Bamako	Autres Communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud	
Très pauvres	2,8	2,3	0,7	2,6	0,5	0,7	1,2
Pauvres	2,5	1,6	1,2	1,4	0,7	0,7	1,3
Non pauvres	2,0	1,5	0,7	1,0	0,7	0,8	1,4
Ensemble Milieu	2,1	1,6	0,9	1,6	0,6	0,7	1,3



#### 2.4. LES SEUILS DE PAUVRETE PAR REGIONS

Les indicateurs selon les disparités régionales correspondent aux seuils de pauvreté calculés selon les différents niveaux des relevés de prix dans les capitales régionales. L'application de ces prix régionaux donne les seuils suivants par région administrative consignés comme suit :

	Régions administratives							
	Kayes	Koulakoro	Sikasso	Segou	Mopti	Tombouctou	Gao	Bamako
Seuils en Fcfa	97080	83700	81790	76820	77200	87140	87140	83700

Il faut noter que les prix régionaux n'étant pas relevés à Koulakoro, ceux de Bamako ont été utilisés pour calculer le seuil de pauvreté de cette région. Il en est de même pour les deux régions du nord où les prix relevés à Gao ont été utilisés pour l'estimation dans la région de Tombouctou.

Les différents seuils régionalisés montrent qu'il y a 27,4% de non pauvres et 72,6% de pauvres (dont 35,5% de très pauvres) contre 31,2% de non pauvres et 68,8% de pauvres (dont 34,4% de très pauvres) pour le seuil national. Ainsi l'écart d'environ 4% s'explique donc par la fixation des seuils par région.

Les tableaux ci-dessous donnent les différents taux selon l'état de pauvreté, par milieu et par région administrative.

Répartition de la population selon l'état de pauvreté (seuils régionaux) et la zone de résidence

ZONE DE RESIDENCE	Etat de pauvreté							
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Total	
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne
BAMAKO	25588	3.7	179155	25,6	4994583	70.7	699326	100.0
AUTRES COMMUNES	99911	13.7	275499	37.7	354961	48.6	730451	100.0
RURAL NORD	250011	21.2	575556	48.8	354889	30.1	1180456	100.0
RURAL OUEST	863090	41.1	721504	34.4	515256	24.5	2099650	100.0
RURAL EST	856485	45.6	707754	37.7	314487	16.7	1878726	100.0
RURAL SUD	772979	52.2	533224	36.0	175988	11.9	1482191	100.0
ENSEMBLE PAYS	2868144	35.5	2992692	37.1	2210164	27.4	8071000	100.0

Répartition de la population selon l'état de pauvreté (seuils régionaux) et la région administrative

REGION ADMINISTRATIVE	Etat de pauvreté							
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Total	
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne
KAYES	254372	24.2	386700	36,8	408475	38.9	1049547	100.0
KOULIKORO	600774	47.0	387250	30.3	291283	22.5	1279307	100.0
SIKASSO	765014	49.8	559137	36.4	212290	13.8	1536441	100.0
SEGOU	790748	45.1	691420	39.4	270644	15.4	1752812	100.0
MOPTI	378582	29.1	552064	42.4	370819	28.5	1301465	100.0
TOMBOUCTOU	52038	12.7	225855	55.3	130283	31.9	408176	100.0
GAO (VILLE)	1028	2.3	11111	25.3	31787	72.4	43926	100.0
BAMAKO	25588	3.7	179155	25.6	4994583	70.7	699326	100.0
ENSEMBLE PAYS	2868144	35.5	2992692	37.1	2210164	27.4	8071000	100.0

### **III SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

*(conclusions générales)*

#### **CONCLUSIONS**

L'analyse des résultats de l'enquête malienne de conjoncture économique et sociale (EMCES) et de ceux de l'EBC a montré que la pauvreté s'est accrue. Le seuil de pauvreté a prouvé que le nombre de pauvres et de très pauvres a augmenté entre 1989 et 1994 malgré une amélioration des indicateurs macro-économiques. La croissance de l'économie, résultant des efforts d'assainissement du gouvernement par une politique conséquente de libéralisme économique et d'ajustement structurel, a été altérée à la fois par un accroissement plus rapide de la population, par l'inflation enregistrée dans l'économie suite à la dévaluation du 12 janvier 1994 et de la faiblesse de certains indicateurs sociaux.

La situation est particulièrement plus critique dans les zones rurales où le pouvoir d'achat s'est détérioré d'avantage, plus que dans les zones urbaines. Les groupes pauvres et très pauvres ont senti davantage cette situation plus que les non pauvres.

La faiblesse de certains indicateurs sociaux en général et plus particulièrement pour les groupes pauvres et très pauvres méritent de retenir toute l'attention des autorités compétentes. Il s'agit des conditions d'accès à l'école et du taux de scolarisation et de fréquentation pour l'éducation ; l'accès aux services de santé et la couverture sanitaire pour la santé ; les carences nutritionnelles, la faible satisfaction des besoins énergétiques et les conditions d'accès à un habitat décent .

## SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Si la réduction de la pauvreté est l'objectif central du développement, la lutte contre la pauvreté est une condition nécessaire de la croissance économique à long terme sans laquelle l'accumulation du capital humain ne peut être renforcée. Par contre l'éradication de la pauvreté demeure un défi à relever pour les décideurs politiques.

- Le Mali étant un pays essentiellement agro-pastoral, une politique agricole conséquente à l'endroit du monde paysan est absolument nécessaire. Elle devrait tenir compte des préoccupations des paysans. Les prix des produits agricoles devraient être rémunérateurs afin d'améliorer le revenu du paysan. Cette politique devrait mieux organiser les paysans pour la défense de leurs intérêts. Les conditions d'accès aux matériels agricoles et aux crédits agricoles devraient être plus souples. L'intensification de la recherche pour trouver des semences à haut rendement doit être vivement encouragée,
- L'importance de l'élevage dans le produit intérieur brut du pays mérite qu'une attention particulière lui soit accordée. Une politique à l'endroit des éleveurs devrait encourager l'embouche afin d'éviter des pertes énormes de bétail pendant les périodes de sécheresse et d'épidémie, encourager la recherche sur l'amélioration des races plus productives,
- Une politique d'exportation des produits agricoles et des produits d'élevage devrait être repensée de manière à sauvegarder les intérêts des paysans et des éleveurs. Cette politique devrait assurer la bonne conservation des produits agricoles périssables avant leur expédition. Elle devrait encourager aussi la transformation sur place des produits agro-pastoraux autant que possible avant leur exportation.
- L'éducation étant l'un des meilleurs investissements possibles pour un pays, une politique dans ce sens devrait permettre l'instruction du maximum de personnes. Au Mali, on devrait porter une attention particulière aux zones rurales et à l'éducation des filles. Un enseignement de masse permettra d'améliorer les indicateurs relatifs à l'éducation. Il est trop tôt de se prononcer sur la politique de la « Nouvelle Ecole Fondamentale » (la NEF) du gouvernement, mais l'espoir est permis qu'elle visera les mêmes objectifs.

■ Les indicateurs de santé ne sont pas encore au niveau souhaité malgré les déclarations des autorités sanitaires à assurer la santé pour tous en l'an deux mille. Pour améliorer ces indicateurs, le gouvernement devrait concevoir une politique sanitaire qui prendrait en compte les préoccupations sanitaires de l'ensemble du pays en général et plus particulièrement de celles des pauvres et des très pauvres des zones rurales. Cette politique devrait assurer une large couverture vaccinale aux enfants de moins de cinq ans pour les maladies les plus connues, coordonner toutes les actions en matière de nutrition en responsabilisant les communautés, développer la formation en nutrition appliquée de tous les acteurs du développement en accordant la priorité aux régions où la malnutrition est un problème de santé publique, vulgariser une politique de médicaments essentiels, encourager la fabrication des médicaments sur place et développer la pharmacopée traditionnelle.

■ Au vu des problèmes de logements qui se posent avec acuité surtout dans les zones urbaines, une politique de l'habitat s'avère nécessaire. Cette politique devrait faciliter l'acquisition de logements au maximum de personnes aux conditions abordables, prévoir la création d'une banque pour l'habitat et revoir le problème foncier en vue de faciliter l'acquisition des terrains d'habitation.

# **PROFIL DE LA PAUVRETE AU MALL**

 ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNEES DE 1994

**(ANNEXE 1 :Présentation et Méthodologie d'Analyse de l'EMCES)**

## **i PRESENTATION DE L'ENQUETE (EMCES)**

Tout au long de la décennie 80, la DNSI a développé et conforté ses capacités en matière de conception, réalisation et analyse des enquêtes auprès des ménages grâce et à travers le projet PADEM (Programme Africain d'Appui aux Dispositifs d'Enquêtes auprès des Ménages) financé par le PNUD. A côté des enquêtes agricoles de conjoncture qui se poursuivent encore aujourd'hui, ont été réalisées une enquête démographique en 1985, une enquête budget-consommation en 1988-89 et une enquête nationale sur les activités économiques des ménages (enquête secteur informel) en 1989, dont les résultats viennent d'être publiés. Ces expériences devaient naturellement déboucher sur la mise en place d'un suivi permanent des ménages, nécessité universellement admise en situation d'ajustement structurel : un tel système de suivi aurait dû faire l'objet d'un nouveau projet PADEM pour le Mali

Cependant, dès 1990, le Mali avait souhaité adhérer au programme DSA (Dimension Sociale de l'Ajustement) de la Banque Mondiale, qui prévoit la mise en place d'un système d'enquêtes (intégrale et prioritaire) déjà rôdé dans plusieurs pays.

Les restrictions financières qui ont touché ces programmes appuyés par le PNUD et la Banque Mondiale, et la spécificité du cas du Mali où avaient été antérieurement réalisées plusieurs enquêtes auprès des ménages, ont logiquement amené à concevoir un projet coopératif Banque Mondiale-PADEM pour le suivi des ménages : c'est l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES).

Tant dans son dessin de questionnaire que dans sa philosophie et ses objectifs, l'EMCES appartient à la génération des enquêtes prioritaires de la Banque Mondiale sur la Dimension Sociale de l'Ajustement.

Son questionnaire en 11 sections reprend les grands thèmes habituels et « prioritaires » : caractéristiques du ménage et de ses membres, logement et accès aux services, emploi et chômage, migration, agriculture, entreprises non agricoles, dépenses, revenus, avoirs, anthropométrie et vaccinations.

L'EMCES a en effet pour objectif de fournir les données statistiques permettant de :

- 1) connaître les conditions de vie économiques et sociales des ménages, et mesurer leurs niveaux de vie,
- 2) mesurer l'impact des mesures de politique macro-économique sur la population,
- 3) compléter les indicateurs socio-économiques du pays.

Ces mesures fourniront aux décideurs politiques l'information nécessaire qui devra être prise en compte pour identifier les groupes les plus vulnérables de la population ; groupes destinés à être ciblés par des programmes d'assistance et des mesures appropriées prises dans le cadre des politiques sociales.

## ii. METHODOLOGIE D'ANALYSE

### ii.1 Les principaux concepts de la collecte et de l'analyse.

#### ii.1.1 Définitions du ménage

S'agissant d'une enquête sur les niveaux et conditions de vie des ménages, l'EMCES se doit de définir clairement ce que l'on doit entendre par ménage, car le risque est grand de considérer comme ménages des personnes ou des groupes de personnes qui font partie en fait de concepts plus larges.

Un ménage est un groupe d'individus, apparentés ou non, vivant sous le même toit ou dans le même bâtiment et partageant leurs repas, qui ont une même source de revenus et mettent en commun les éléments essentiels à leur niveau de vie, sous la responsabilité d'un chef dont l'autorité est reconnue par tous les membres.

Il s'agit généralement d'un homme marié, de son (ses) épouse(s) et de leurs enfants, auxquels peuvent s'ajouter les parents de l'homme ou de la femme, et d'autres parents avec leurs enfants, ainsi que des personnes non apparentées qui peuvent être des enfants confiés ou des serviteurs. Cependant, il existe évidemment des vieillards ou des couples de vieillards vivant seuls et qui sont pris en charge par le village pour leur nourriture. Ils constituent bien alors un ménage et on doit alors prendre en compte les transferts dont ils bénéficient.

Cette question est primordiale car les ménages de vieilles personnes se situent souvent en dessous de la ligne de pauvreté.

Autre catégorie de ménage présentant souvent des risques de vulnérabilité : les ménages dont le chef est une femme ; il peut s'agir :

- de femmes veuves, divorcées ou séparées en charge de leurs enfants ;
- de femmes de polygames, considérées comme chefs de ménage lorsque le mari n'est pas présent ;
- de femmes dont le mari est absent de longue durée, pour cause de migration.

Chacune de ces catégories mérite une analyse séparée : les premières ont plus de chances d'être vulnérables, les dernières peuvent être relativement privilégiées si les transferts de la migration à l'étranger sont importants, ou au contraire vulnérables, si la migration correspond avec le temps à un abandon.

Une attention particulière y a été apportée pendant l'enquête afin de pouvoir être en mesure de distinguer ces diverses catégories.

#### ii.1.2 Rappel des principales définitions des concepts de population active et de leur contenu

L'une des questions essentielles auxquelles s'efforce de répondre une enquête auprès des ménages du type de l'EMCES est la mesure et le suivi de l'évolution de la participation des femmes et des hommes à la vie économique du pays.

Dans l'enquête EMCEES, les questions sur l'activité sont posées à toutes les personnes âgées de 6 ans et plus. Bien que cet âge soit inférieur à l'âge légal du travail, il correspond—on le sait—à une réalité indéniable, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage et aussi dans le secteur informel.

##### A) ACTIFS ET INACTIFS

A toutes les personnes âgées de 6 ans et plus, la question a été posée de savoir si elles travaillent ou non .

Sont considérées comme ne travaillant pas les personnes qui, ne cherchant pas de travail, appartiennent à l'une des catégories d'inactifs suivantes :

- Ménagères ou femmes au foyer,
- Elèves, étudiants,
- Retraités, rentiers,
- Handicapés.

Sont considérées comme actives toutes les autres personnes, c'est-à-dire :

- Celles qui travaillent (occupées)

- Celles qui, ne travaillant pas, recherchent du travail et sont disponibles pour travailler.

Il faut bien comprendre que la situation d'activité prime toujours sur la situation d'inactivité :

- une ménagère qui travaille sur l'exploitation agricole de son mari, ou tient un petit commerce « si petit soit-il » doit être considérée comme active occupée et non comme ménagère ;
- un élève qui après les heures de cours, aide son père ou son oncle dans l'atelier de celui-ci, est occupé ;
- un retraité, qui profite de ses vieux jours pour tenir un commerce est occupé.

#### **B) ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

La frontière de l'activité économique correspond donc aux activités qui s'exercent pour et sur le marché, contre paiement des services ou de la main d'œuvre. La bonne, le cuisinier sont payés pour leur travail et touchent un salaire (même si ce salaire est parfois en nature), ce qui n'est pas le cas de la ménagère.

L'activité économique (celle qui se mesure à travers le Produit Intérieur Brut (PIB)) correspond donc à la production de biens et de services marchands, commercialisés sur le marché, à quelques exceptions et précisions près :

- les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs... qui produisent pour leur seule subsistance, sans commercialiser la moindre part de leur production, sont tout de même considérés comme appartenant à la population active.
- les personnes (les femmes en particulier) qui commercialisent une partie du résultat de leur activité ménagère ou domestique (par exemple les plats préparés, les articles de confection ou de tissage, des produits agricoles transformés ou non....) sont considérées comme appartenant à la population active. De même une femme au foyer qui garde les enfants de sa voisine contre rémunération, ou qui fait payer ses voisins qui viennent regarder la télévision...

#### **C) PÉRIODE ET DURÉE DU TRAVAIL**

Dans le cas de l'EMCES, trois périodes de référence ont été utilisées. Il s'agit :

- des 12 derniers mois ;
- des 4 dernières semaines
- et de la dernière semaine

Mais, quelle que soit la période de référence choisie pour relever l'activité actuelle, il faut savoir que les agriculteurs représentent presque toujours une exception. Pour peu que l'enquête soit réalisée durant la saison morte des travaux agricoles (ce qui a été le cas de l'EMCES), alors un grand nombre d'agriculteurs pourront ne pas avoir effectivement travaillé durant la période de référence. Ils n'en seront pas pour autant à la recherche d'un emploi (du moins la plupart d'entre eux, et ceux qui pourraient l'être, seront sans doute partis en migration).

#### D) CLASSIFICATIONS DE LA POPULATION ACTIVE Nomenclatures

La branche d'activité se réfère à l'activité principale de l'entreprise où exerce la personne. Dans l'exemple précédent, la branche d'activité est celle du commerce. Une personne qui travaille comme mécanicien dans l'atelier de réparation d'une entreprise de transport sera classée dans la branche des transports et non celle de la réparation mécanique.

La situation dans la profession indique si la personne, dont la profession et la branche d'activité sont désormais connues, exerce pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. On distingue généralement :

- les indépendants qui travaillent pour leur propre compte, sans employer de salariés réguliers ou permanents, mais peuvent employer des aides familiaux et apprentis. Ils peuvent aussi travailler seuls.
- les employeurs qui travaillent pour leur propre compte en employant des salariés réguliers ou permanents (tout en employant éventuellement des aides familiaux ou des apprentis).
- les salariés qui travaillent pour le compte d'un employeur contre une rémunération régulière en espèces ou/et en nature.
- les aides familiaux qui travaillent pour le compte d'un indépendant ou d'un employeur apparenté, et sans recevoir de rémunération.
- les apprentis, généralement jeunes, travaillent pour un employeur ou un indépendant non apparenté, apprenant le métier dans l'entreprise et ne percevant pas de rémunération (mais pouvant être logés et nourris).

Une classification classique et très utile de la population active consiste à croiser la branche d'activité (ou la profession) avec la situation dans la profession. C'est ainsi que l'EMCES a croisé la situation dans la profession, la branche d'activité et aussi la situation d'activité (actifs occupés, actifs sans travail, inactifs). Il convient d'en comprendre la philosophie afin de bien l'appliquer, puisque c'est cette nomenclature qui a servi à opérer le classement des ménages selon le Groupe Socio-Economique (GSE), à partir de la position du chef de ménage dans cette nomenclature.

La classification distingue entre :

- les indépendants
- les employeurs
- les aides familiaux
- les salariés
- les apprentis
- les inactifs
- les sans travail.

Puis elle distingue dans certaines de ces catégories (et en fonction des effectifs supposés de ces groupes dans la population) entre diverses branches d'activité :

- agriculteurs, pêcheurs
- éleveurs
- vendeurs de produits alimentaires
- vendeurs de produits non alimentaires
- producteurs non agricoles
- services

(Toutes ces activités détaillées sont distinguées pour les indépendants, elles sont au contraire regroupées en 2 catégories : commerce et autres, chez les employeurs qui sont peu nombreux).

En outre, pour les salariés, sont distingués le secteur public et le secteur privé, agricole et non agricole.

## ii.2 Un concept d'analyse spécifique : les Groupes Socio - Economiques.

Un autre concept mis en oeuvre par l'EMCES, comme par toutes les enquêtes sur la Dimension Sociale de l'Ajustement, est celui du **Groupe Socio-Economique (GSE)**. L'un des objectifs de l'enquête étant de définir et de mesurer les groupes vulnérables, l'une des méthodes permettant d'aboutir à un tel résultat consiste à classer la population, et plus particulièrement la population des ménages (puisque l'on part du principe que c'est le ménage lui-même, dans son ensemble, qui est vulnérable ou qui ne l'est pas), selon des catégories sociales prédéterminées sur la base de critères simples.

Les Groupes socio-économiques sont définis à partir d'une nomenclature croisée : activité x situation dans la profession, que l'on applique au chef de ménage. L'EMCES a distingué 19 postes dans cette nomenclature :

- 1 Indépendants producteurs agricoles (et pêcheurs)
- 2 Indépendants éleveurs
- 3 Indépendants vendeurs de produits alimentaires
- 4 Indépendants vendeurs de produits non alimentaires
- 5 Indépendants de la production non agricole
- 6 Indépendants producteurs de services
- 7 Employeurs du commerce
- 8 Autres employeurs
- 9 Aides familiaux producteurs agricoles et pêcheurs
- 10 Aides familiaux éleveurs
- 11 Aides familiaux autres
- 12 Salariés du secteur public
- 13 Salariés du secteur privé agricole
- 14 Salariés du secteur privé non agricole

15 Stagiaires et apprentis

16 Elèves et étudiants

17 Femmes au foyer

18 Autres inactifs

19 Sans travail.

### ii.3 Tabulation des résultats

Pour l'analyse des résultats et la tabulation des données de l'enquête, il a été retenu les définitions suivantes :

a) Sur le plan géographique , on distingue le milieu urbain et le milieu rural.

Compte tenu du plan de sondage et de la représentativité géographique de l'échantillon, on pourra distinguer :

- dans le milieu urbain, entre Bamako et les autres communes (reste du milieu urbain)
- dans le milieu rural, entre 3 régions naturelles qui sont les suivantes :
  - Le Sud et l'Ouest, comprenant
  - La région de SIKASSO plus le cercle de Dioila
  - La région de KAYES moins le cercle de Nioro
  - Le Fleuve, comprenant
  - La région de KOULIKORO moins les cercles de Dioila et de Nara
  - La région de SEGOU moins le cercle de Niono
  - La région de MOPTI moins les cercles de Bandiagara, Koro, Bankass et Douentza
  - Le reste du pays comprenant
    - la région de TOMBOUCTOU
    - la région de GAO

- les cercles de Nioro, de Nara, de Niono, Bandiagara, Koro, Bankass et Douentza.
- Il n'a pas été prévu de distinguer entre milieu rural et milieu urbain dans les régions naturelles.
- Ainsi les tableaux de répartition de la population ou de certaines de ses composantes selon la région naturelle et le milieu de résidence comprendront les divisions suivantes :
  - Bamako
  - Autres Communes
  - Rural Ouest
  - Rural Fleuve
  - Rural Nord
  - Ensemble du milieu urbain
  - Ensemble du milieu rural
  - Ensemble du pays

b) **Un autre critère important de discrimination des résultats a été le Groupe Socio-Economique du chef de ménage (GSE)**

On en a retenu 11 groupes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

1 Salariés du secteur public milieu urbain

2 Salariés du secteur privé non agricole milieu urbain

3 Indépendants non agricoles, Bamako

4 Indépendants non agricoles, autres communes

5 Indépendants du commerce, Bamako

6 Indépendants du commerce, autres communes

7 Autres milieu urbain

8 Indépendants agricoles, milieu rural sud-ouest

9 Indépendants éleveurs, milieu rural Fleuve

10 Indépendants éleveurs, milieu rural reste du pays

11 Autres ruraux non agricoles, non éleveurs, milieu rural.

Etant donné le mode d'élaboration des GSE, il n'y a pas eu de croisement des données GSE x région naturelle et milieu de résidence. Les tableaux 00 et 01 suivants indiquent la répartition de l'échantillon des ménages (00) et de l'ensemble de la population des ménages extrapolée (01) selon les classifications retenues. On voit que l'ensemble des GSE retenus sont représentatifs au sens du plan de sondage, puisqu'ils dépassent tous 400 unités.

Tableau 00 : Répartition de l'échantillon par GSE (11 positions) et par statut dans l'occupation principale (19 positions)

	Sal Sect Pub MU	Sal S Pr NAMU	Ind NA HC Blo	Ind Comm erce Blo	Ind Comm erce AC	Autres Urbain	Agr/EI Sud Oue	Agr/EI Fleuve	Agr/EI Reste	Autres Ruraux	TOTAL	
Ind. Prod AG.	0	0	0	0	0	658	1151	1128	829	0	3766	
Ind. Eleveur	0	0	0	0	0	50	5	59	62	0	156	
Ind. Vend.Pop Al	0	0	0	0	168	252	0	0	0	42	462	
Ind. Vend.Prod.n	0	0	0	0	303	200	0	0	0	28	531	
Ind Pro non ag	0	0	87	143	0	0	0	0	0	129	359	
Ind. Pro. ser.	0	0	629	396	0	0	0	0	0	57	1082	
Empl. Commerce	0	0	0	0	43	76	0	0	0	8	127	
Empl. Autre	0	0	35	32	0	0	0	0	0	5	72	
Aide F. PA	0	0	0	0	0	11	0	0	0	35	46	
Aide F. Elev	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	3	
Aide F. aut.	0	0	0	0	0	13	0	0	0	5	18	
Salarié Pub.	944	0	0	0	0	0	0	0	0	99	1043	
Sal. privé. Agr.	0	0	0	0	0	34	0	0	0	6	40	
Sal. privé non A	0	681	0	0	0	0	0	0	0	25	706	
Stag & App.	0	0	0	0	0	16	0	0	0	2	10	
Elèves & Etud.	0	0	0	0	0	4	0	0	0	1	5	
Femmes au Foyer	0	0	0	0	0	33	0	0	0	11	44	
Aut. Inactif	0	0	0	0	0	167	0	0	0	61	228	
Sans travail	0	0	0	0	0	520	0	0	0	270	790	
<b>TOTAL</b>	<b>944</b>	<b>681</b>	<b>751</b>	<b>571</b>	<b>514</b>	<b>528</b>	<b>1488</b>	<b>1156</b>	<b>1187</b>	<b>891</b>	<b>785</b>	<b>9496</b>

Tableau 01 : Répartition des ménages par GSE population extrapolée et par statut dans l'occupation principale

	Sal. Sect Pub MU	Sal S. Pr NAMU	Ind NA HC Bko	Ind NA HC Au C	Ind Comm erce Bko	Ind Comm erce AC	Ind Comm erce AC	Autres	Agr/EI Sud Ouest	Agr/EI Fleuve	Agr/EI Reste	Autres Ruraux	TOTAL
Ind. Prod AG.	0	0	0	0	0	0	21277	255183	192156	149375	0	617991	
Ind. Eleveur	0	0	0	0	0	0	1095	1020	11172	9665	0	22952	
Ind. Vend.Pop Al	0	0	0	0	5297	7543	0	0	0	0	9449	22289	
Ind. Vend.Prod.n	0	0	0	0	9155	6217	0	0	0	0	5598	20970	
Ind. Pro. non Ag	0	0	3112	4510	0	0	0	0	0	0	0	23700	
Ind. Pro. Ser.	0	0	19104	12593	0	0	0	0	0	0	0	11814	
Enpl. Commerce	0	0	0	0	1337	2620	0	0	0	0	0	1935	
Enpl. Autre	0	0	1405	1187	0	0	0	0	0	0	0	969	
Aide P. PA	0	0	0	0	0	0	188	0	0	0	0	7384	
Aide P. Elev	0	0	0	0	0	0	68	0	0	0	0	152	
Aide P. aut.	0	0	0	0	0	0	377	0	0	0	0	971	
Salarisé Pub.	28947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22587	
Sal. privé Agr.	0	0	0	0	0	0	1120	0	0	0	0	1710	
Sal. privé non A	0	21905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6301	
Stag & App.	0	0	0	0	0	0	490	0	0	0	0	384	
Elèves & Etud.	0	0	0	0	0	0	115	0	0	0	0	406	
Femmes au Foyer	0	0	0	0	0	0	956	0	0	0	0	2358	
Aut. Inactif.	0	0	0	0	0	0	4851	0	0	0	0	12499	
Sans travail	0	0	0	0	0	0	15154	0	0	0	0	50043	
<b>TOTAL</b>	<b>28947</b>	<b>21905</b>	<b>23621</b>	<b>18290</b>	<b>15789</b>	<b>16380</b>	<b>45891</b>	<b>256203</b>	<b>203328</b>	<b>159040</b>	<b>160260</b>	<b>949654</b>	

#### **ii.4 Plan de sondage :**

La stratégie de sondage élaborée en 1991 avec l'appui technique de Christopher SCOTT prévoyait le tirage d'un échantillon à 2 degrés. Au premier degré était effectué un tirage des Sections d'Enumération (SE, découpage censitaire correspondant approximativement au travail d'un agent recenseur, soit 1.000 personnes ou 200 ménages) avec probabilité proportionnelle au nombre de ménages dans la SE en 1987. Dans les SE tirées, il est procédé au dénombrement des ménages à la période de l'enquête. Au second degré, un tirage systématique de 20 ménages par SE est effectué, sur la base du dénombrement immédiatement antérieur.

Cependant les SE ne sont pas tirées de façon indifférenciée sur l'ensemble du pays. Une stratification intervient au niveau du milieu (urbain/rural) et des régions, afin de tenir compte de la nécessité d'une représentativité minimale de l'unité d'analyse considérée comme la plus importante dans l'EMCES, à savoir le Groupe Socio-Economique (GSE) du chef de ménage. Cette représentativité minimale a été fixée à 400 ménages environ, sur la base de l'expérience d'autres enquêtes africaines.

En milieu urbain il a été retenu 144 SE à Bamako et 130 SE dans les autres communes. En milieu rural (c'est-à-dire en l'espèce : non communal), la préoccupation de la DNSI a été d'assurer une représentation de chaque région administrative et, à l'intérieur, de chaque cercle, proportionnellement au nombre de ménages de chacune de ces unités : le nombre de SE en milieu non communal ayant été fixé à partir de contraintes logistiques et de stratification définies dans le plan de sondage (soit 211 SE), celles-ci ont été réparties en fonction du nombre de ménages de la région, puis du cercle ; le nombre de SE tirées par cercle varie de 1 à 12.

Le nombre de ménages échantillonnés par SE ayant été fixé à 20, il a été ainsi retenu un échantillon total de 9700 ménages.

### **iii. METHODE DE REDRESSEMENT DES DONNEES DE L'EMCES**

#### **a) Données de l'équation**

Nous avons retenu la part de l'autoconsommation dans les dépenses totales issue de l'EBC

soit  $p = \text{autocons}/\text{dep(tot)}$

#### **b) Détermination de l'inconnue**

La valeur à déterminer est l'autoconsommation au niveau de l'EMCES. On sait que la dépense totale est égale à la dépense monétaire plus l'autoconsommation, c'est à dire

$\text{dep(tot)} = \text{autocons} + \text{dep(mon)}$ . En partant du fait que  $p = \text{autocons}/\text{dep(tot)}$ , nous avons

$\text{autocons} = p * [\text{dep(mon)} + \text{autocons}]$  ou encore  $\text{autocons} * (1-p) = p * \text{dep(mon)}$ .

Donc autocons = [ p/(1-p) ] \* dep(mon). De ce fait, la dépense corrigée au niveau de l'EMCES est

$$\text{dep(tot)} = [ p/(1-p) ] * \text{dep(mon)} + \text{dep(mon)}$$

$$\text{Ou encore } \text{dep(tot)} = [ p/(1-p) + 1 ] * \text{dep(mon)}$$

$$\text{soit, } \text{dep(tot)} = [ 1/(1-p) ] * \text{dep(mon)}$$

Ainsi, la dépense totale dans l'EMCES sera estimée par la formule suivante :

$\text{dep(tot)} = [ 1/(1-p) ] * \text{dep(mon)}$  où p est la part de l'autoconsommation dans les dépenses totales et  $\text{dep(mon)}$  la dépense monétaire. Afin de permettre de corriger la dépense monétaire de l'EMCES en prenant en compte l'estimation de l'autoconsommation, l'hypothèse de la faible variation du taux d'autoconsommation dans les dépenses totales a été retenue. Ainsi, on suppose que les ménages gardent la même proportion d'autoconsommation dans les dépenses totales (cette proportion est issue de la structure obtenue dans l'EBC). Alors les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous permettent de calculer la valeur corrigée de la dépense totale.

Milieu	Bamako	Autres communes	Rural Nord	Rural Ouest	Rural Est	Rural Sud
p	0.02104	0.12634	0.27829	0.34349	0.36755	0.39538

#### iv. Méthodologie de calcul du seuil de pauvreté

##### a - Actualisation du seuil de 1989

Il est à noter qu'en septembre 1993 dans l'étude du profil de pauvreté au Mali, il a été établi un seuil de pauvreté de 137000 Fcfa et un seuil d'extrême pauvreté de 77000 Fcfa.

Ce seuil calculé à l'époque sur la base des données de l'Enquête Budget Consommation (EBC) de 1988-89, correspond à la valorisation annuelle de 2450 Calories par jour considérés comme le minimum vital de consommation d'un individu.

Fort de cette base qui a été calculée à partir de la valorisation du panier de la ménagère au Mali en 1989, et ne disposant pas de données plus récentes, on a procédé à la reactualisation des différents seuils en les corrigeant par l'accroissement de l'indice général des prix à la consommation de 1989 à 1994 .

Ainsi, l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) ayant eu lieu de Mars à Juin 1994, le calcul du taux d'accroissement a été fait à partir des données de la même période de 1989. Le tableau ci-dessous nous fournit les éléments nécessaires à ce calcul.

Evolution de l'Indice Général des prix à la Consommation

Année	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne des 4 mois
1989	106.46	107.19	108.05	108.76	107.62
1994	121.50	125.02	126.87	132.84	126.56

A partir de cette évolution de l'indice des prix à la consommation, on dégage un accroissement de 17.60% de 1989 à 1994. De ce fait, le seuil de 137000 fcfa de 1989 équivaut à 161000 fcfa en 1994.

De toutes ces données, l'on dégage un seuil de pauvreté de 161000 Fcfa et un seuil d'extrême pauvreté de 90550 Fcfa. Ainsi, seront considérés comme :

- Extrêmement pauvres, les individus dont le niveau de dépenses est inférieur à 90550 Fcfa par an,
- Pauvres, les individus dont le niveau de dépenses va de 90550 Fcfa à moins de 161000 Fcfa par an,
- Non pauvres, tous les individus dont le niveau de dépenses est supérieur ou égal à 161000 Fcfa par an.

#### b - Détermination du seuil de pauvreté à partir de la dépense moyenne

A défaut d'un seuil fixé, certaines recherches ont, à partir de l'information de base issue des enquêtes auprès des ménages ( Genre LSMS et DSA de la Banque Mondiale ), fixé deux lignes de pauvreté en considérant :

- Comme pauvres, tous les individus dont la consommation est inférieure aux 2/3 de la consommation moyenne par tête.
- Comme extrêmement pauvres, tous les individus dont la consommation est inférieure à 1/3 de la consommation moyenne par tête.

### c - Détermination du seuil de pauvreté à partir de la consommation riz

En admettant que 2450 calories par jour constituent le minimum vital pour un individu, qu'un kilogramme de riz équivaut à 3500 calories et que les consommations non alimentaires représentent la moitié des consommations alimentaires, on peut, compte tenu du prix du riz, déterminer la dépense hebdomadaire minimum ( $D_m$ ) au dessous de laquelle les individus sont dans une situation de pauvreté absolue. Cette dépense est déterminée par l'équation suivante : si  $p$  est le prix du kilo de riz au moment de l'enquête :  $D_m = 1.5 [(2450/3500) * p * 7]$ . Ainsi, le seuil est déterminé en multipliant la dépense hebdomadaire minimum par 52 ; soit  $1.5[2450/3500]*202*7]*52 = 77204$  Fcfa.

### d - Détermination du seuil de pauvreté à partir de la consommation de mil ou de l'ensemble des céréales

Par contre, il serait intéressant de savoir ce que le seuil pourrait être lorsque l'on se base sur la consommation de mil ou sur celle de l'ensemble des céréales couramment consommées dans le pays.

Ainsi, en partant du prix moyen du mil en 1994 qui était de 73 Fcfa le kilo, nous obtenons un seuil égal à :  $1.5[(2450/3400)*73*7]*52$  ; soit 28721 Fcfa.

Lorsque nous prenons l'ensemble des céréales, le seuil devient 36724 Fcfa en tenant compte pour chaque céréale de son poids dans la consommation annuelle moyenne en céréales (203,81 Kg par personne selon les résultats de l'EBC 1988-89), de sa valeur calorifique et de son prix. Le tableau ci-dessous donne les éléments nécessaires au calcul effectué.

Céréales	Qté consommée Kg/pers/an	Valeur calorifique Calories/kg	Part de calories dans les 2450 cal	Prix moyen du Kg en 1994 en Fcfa	Valeur de la part en calories en Fcfa	Part dans le seuil en Fcfa
Mil	85,58	3400	1028,76	73	22,08	12055
Sorgho	53,86	3420	647,45	69	13,06	7131
Riz	34,00	3500	408,71	202	23,59	12880
Mais	27,13	3570	326,13	69	6,30	3440
Bonzo	1,55	3570	18,63	178	0,93	508
Fle (fance)	1,69	3610	20,32	230	1,30	710
<b>TOTAL</b>	<b>203,81</b>		<b>2450</b>		<b>67,26</b>	<b>36724</b>

Au vu de ces résultats, il apparaît que les seuils obtenus à partir du mil ou de l'ensemble des céréales sont suffisamment faibles pour ne pas être acceptables comme seuils de pauvreté au Mali. Ce seuil basé sur la consommation des produits de base aura pour inconvénient de ne pas être comparable à celui des autres pays compte tenu de sa particularité.

### e - Choix du seuil de pauvreté

Seuils	Seuil + 10 %	Seuil - 10 %	Déférence des variations en valeur absolue	% d'individus en dessous du Seuil
méthode 1 Seuil = 161000 [Seuil de 1988 réactualisé]	+ 1,4	- 1,9	0,5	91,1
méthode 2 Seuil = 71863 [2/3 x DEPMOYENNE]	+3,7	-5,1	1,4	66,1
méthode 3 Seuil = 77204 [Calculé sur la base du prix du riz]	+4,2	-4,6	0,4	68,8

Selon le principe du test, la méthode qui donne la plus faible différence de variation est la meilleure. Dans notre cas, c'est la troisième méthode, à savoir celle basée sur la Consommation de riz.

Le caractère inacceptable de la première méthode s'explique par le fait que le seuil dégagé en 1988 d'une valeur de 137.000 F CFA semble être surestimé à l'époque. En effet, en appliquant la 2<sup>ème</sup> méthode aux données de l'EBC soit 2/3 de la dépense moyenne par tête, nous obtenons un seuil de 89.425 F (2/3 x 134138). Quant à la troisième méthode le seuil aurait dû être 1,5 x (2450/3500) x 215 x 7 x 52 ; soit 82.173 Fcfa.

Ainsi lorsque nous appliquons la méthode utilisant la consommation du riz, nous constatons qu'aucun seuil estimé ne dépasse la valeur de 100.000 F CFA de 1988 à 1994. Le tableau ci-dessous nous édifie plus sur cette constatation.

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Prix Riz Brisé	195	189	175	187	173	179	197
Prix Riz RM 40	215	200	201	196	188	185	202
Seuil (Riz brisé)	74529	72236	66885	71471	66121	68414	75294
Seuil (Riz RM 40)	82173	76440	76822	74911	71854	70707	77204

Les différents seuils ci-dessus ont été calculés en faisant l'hypothèse que le riz est la nourriture la plus courante dans la plupart des pays d'Afrique. Ceci peut permettre des comparaisons aussi bien au niveau national que dans la sous région africaine ou même hors de l'Afrique où le riz est consommé.

Fort du résultat du test de sensibilité et de l'avantage de comparabilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays , le seuil absolu dégagé à partir de la méthode riz a été retenu pour le cas du Mali. Ce seuil a donc été fixé à 77024 Fcfa.

# **PROFIL DE LA PAUVRETE AU MALI**

 ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNEES DE 1994

( ANNEXE 2 : Tableaux de Résultats Bruts de l'EMCES )

Tableau 1: Répartition de la population selon l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO	20786	3.0	148195	21.2	530345	75.8	699326	100.0
AUTRES COMMUNES	98686	13.5	255897	35.0	375868	51.5	730451	100.0
RURAL NORD	205393	17.4	525082	44.5	449981	38.1	1180456	100.0
RURAL OUEST	833936	39.7	622329	29.6	643585	30.6	2099850	100.0
RURAL EST	883721	47.0	680518	36.2	314487	16.7	1878726	100.0
RURAL SUD	733877	49.5	547408	36.9	200906	13.6	1482191	100.0
ENSEMBLE DU PAYS	2776399	34.4	2779429	34.4	2515172	31.2	8071000	100.0

Tableau 2: Répartition de la population selon le Groupe Socio-Economique du chef de ménage, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
Sal Sect Pub M U	1358	1.0	17452	12.5	120441	86.5	139251	100.0
Sal S Pr N A M U	1202	1.2	21799	21.1	80393	77.8	103394	100.0
Ind N A H C Bko	5051	2.8	35679	19.7	140056	77.5	180786	100.0
Ind Commerce Bko	5953	4.7	29725	23.4	91595	72.0	127273	100.0
Autres Urbain	7222	4.9	43540	29.3	97860	65.8	148622	100.0
Ensemble zone	20786	3.0	148195	21.2	530345	75.8	699326	100.0
AUTRES COMMUNES								
Sal Sect Pub M U	2531	2.6	19251	19.8	75557	77.6	97339	100.0
Sal S Pr N A M U	1772	5.1	14125	40.7	18786	54.2	34683	100.0
Ind N A H C Au C	9082	8.2	30166	27.2	71729	64.6	110977	100.0
Ind Commerce A C	4874	4.9	24031	24.1	70904	71.0	99809	100.0
Autres Urbain	26037	12.6	66756	32.3	114060	55.1	206853	100.0
Agr/Ele Reste	53805	39.7	75376	55.6	6502	4.8	135683	100.0
Autres Ruraux	585	1.3	26192	58.1	18330	40.6	45107	100.0
Ensemble zone	98686	13.5	255897	35.0	375868	51.5	730451	100.0
RURAL NORD								
Agr/Ele Sud Oue	15108	9.2	60149	36.6	89177	54.2	164434	100.0
Agr/Ele Fleuve	20376	18.7	55782	51.2	32763	30.1	108921	100.0
Agr/Ele Reste	131011	20.6	297152	46.7	208546	32.8	636709	100.0
Autres Ruraux	38898	14.4	111999	41.4	119495	44.2	270392	100.0
Ensemble zone	205393	17.4	525082	44.5	449981	38.1	1180456	100.0
RURAL OUEST								
Agr/Ele Sud Oue	198553	27.6	194668	27.0	327006	45.4	720227	100.0
Agr/Ele Fleuve	44938	52.8	291775	34.6	106692	12.7	843405	100.0
Autres Ruraux	190445	35.5	135886	25.3	209887	39.1	536218	100.0
Ensemble zone	833936	39.7	622329	29.6	643585	30.6	2099850	100.0
RURAL EST								
Sal Sect Pub M U	210	6.4	898	27.2	2195	66.5	3303	100.0
Sal S Pr N A M U			685	42.3	936	57.7	1621	100.0
Ind N A H C Au C	198	3.6	756	13.9	4473	82.4	5427	100.0
Ind Commerce A C			1983	35.0	3685	65.0	5668	100.0
Autres Urbain	1542	5.9	11114	42.7	13399	51.4	26055	100.0
Agr/Ele Fleuve	516811	52.5	317240	32.2	149753	15.2	983804	100.0
Agr/Ele Reste	204781	40.4	248956	49.1	53378	10.5	507115	100.0
Autres Ruraux	160179	46.3	98886	28.6	86668	25.1	345733	100.0
Ensemble zone	883721	47.0	680518	36.2	314487	16.7	1878726	100.0
RURAL SUD								
Agr/Ele Sud Oue	601869	49.1	465822	38.0	158137	12.9	1225828	100.0
Agr/Ele Fleuve	14268	40.0	13920	39.0	7482	21.0	35670	100.0
Autres Ruraux	117740	53.4	67666	30.7	35287	16.0	220693	100.0
Ensemble zone	733877	49.5	547408	36.9	200906	13.6	1482191	100.0
ENSEMBLE PAYS								
Sal Sect Pub M U	4099	1.7	37601	15.7	198193	82.6	239893	100.0
Sal S Pr N A M U	2974	2.1	36609	26.2	100115	71.7	139698	100.0
Ind N A H C Bko	5051	2.8	35679	19.7	140056	77.5	180786	100.0
Ind N A H C Au C	9280	8.0	30922	26.6	76202	65.5	116404	100.0
Ind Commerce Bko	5953	4.7	29725	23.4	91595	72.0	127273	100.0
Ind Commerce A C	4874	4.6	26014	24.7	74589	70.7	105477	100.0
Autres Urbain	34801	9.1	121410	31.8	225319	59.1	381530	100.0
Agr/Ele Sud Oue	815530	38.6	720639	34.1	574320	27.2	2110489	100.0
Agr/Ele Fleuve	996393	50.5	678717	34.4	296690	15.0	1971800	100.0
Agr/Ele Reste	389597	30.4	621484	48.6	268426	21.0	1279507	100.0
Autres Ruraux	507847	35.8	440629	31.1	469667	33.1	1418143	100.0
Total Pays	2776399	34.4	2779429	34.4	2515172	31.2	8071000	100.0

Tableau 3: Répartition de la population selon l'état de pauvreté et la zone de résidence et le sexe

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
<b>BAMAKO</b>								
Masculin	11412	3.3	72510	21.0	260636	75.6	344558	100.0
Féminin	9374	2.6	75685	21.3	269709	76.0	354768	100.0
Ensemble(M+F)	20786	3.0	148195	21.2	530345	75.8	699326	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Masculin	45711	12.8	125716	35.2	185882	52.0	357309	100.0
Féminin	52975	14.2	130181	34.9	189986	50.9	373142	100.0
Ensemble(M+F)	98686	13.5	255897	35.0	375868	51.5	730451	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Masculin	96020	16.8	258690	45.2	217637	38.0	572347	100.0
Féminin	109373	18.0	266392	43.8	232344	38.2	608109	100.0
Ensemble(M+F)	205393	17.4	525082	44.5	449981	38.1	1180456	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Masculin	405901	38.5	312719	29.6	336810	31.9	1055430	100.0
Féminin	428035	41.0	309610	29.6	306775	29.4	1044420	100.0
Ensemble(M+F)	833936	39.7	622329	29.6	643585	30.6	2099850	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Masculin	441597	47.1	344318	36.7	151445	16.2	937360	100.0
Féminin	442124	47.0	336200	35.7	163042	17.3	941366	100.0
Ensemble(M+F)	883721	47.0	680518	36.2	314487	16.7	1878726	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Masculin	358346	49.1	273912	37.6	97173	13.3	729431	100.0
Féminin	375531	49.9	273496	36.3	103733	13.8	752760	100.0
Ensemble(M+F)	733877	49.5	547408	36.9	200906	13.6	1482191	100.0
<b>Ensemble Urbain</b>								
Masculin	57123	8.1	198226	28.2	446518	63.6	701867	100.0
Féminin	62349	8.6	205866	28.3	459695	63.2	727910	100.0
Ensemble(M+F)	119472	8.4	404092	28.3	906213	63.4	1429777	100.0
<b>Ensemble Rural</b>								
Masculin	1301864	39.5	1189639	36.1	803065	24.4	3294568	100.0
Féminin	1355063	40.5	1185698	35.4	805894	24.1	3346655	100.0
Ensemble(M+F)	2656927	40.0	2375337	35.8	1608959	24.2	6641223	100.0
<b>Ensemble Pays</b>								
Masculin	1358987	34.0	1387865	34.7	1249583	31.3	3996435	100.0
Féminin	1417412	34.8	1391564	34.2	1265589	31.1	4074565	100.0
<b>Total</b>	2776399	34.4	2779429	34.4	2515172	31.2	8071000	100.0

Tableau 4: Répartition de la population selon l'état de pauvreté  
et la zone de résidence et l'âge

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
0 - 14	9748	3.3	67910	23.0	217272	73.7	294930	100.0
15 - 39	8095	2.7	57388	19.2	232952	78.1	298435	100.0
40 - 59	2275	2.8	16806	20.7	61921	76.4	81002	100.0
60 et plus	668	2.7	6091	24.4	18200	72.9	24959	100.0
Ensemble zone	20786	3.0	148195	21.2	530345	75.8	699326	100.0
AUTRES COMMUNES								
0 - 14	50958	15.3	118902	35.8	162230	48.9	332090	100.0
15 - 39	29184	10.8	92176	34.0	149860	55.3	271220	100.0
40 - 59	12731	13.7	32681	35.3	47279	51.0	92691	100.0
60 et plus	5813	16.9	12138	35.2	16499	47.9	34450	100.0
Ensemble zone	98686	13.5	255897	35.0	375868	51.5	730451	100.0
RURAL NORD								
0 - 14	97765	19.5	222315	44.4	181150	36.1	501230	100.0
15 - 39	72228	17.0	186092	43.7	167730	39.4	426050	100.0
40 - 59	25658	14.4	81176	45.5	71755	40.2	178589	100.0
60 et plus	9742	13.1	35499	47.6	29346	39.3	74587	100.0
Ensemble zone	205393	17.4	525082	44.5	449981	38.1	1180456	100.0
RURAL OUEST								
0 - 14	412657	41.6	295058	29.7	285134	28.7	992849	100.0
15 - 39	273769	37.5	212382	29.1	243250	33.3	729401	100.0
40 - 59	101365	38.0	81973	30.7	83395	31.3	266733	100.0
60 et plus	46145	41.6	32916	29.7	31806	28.7	110867	100.0
Ensemble zone	833936	39.7	622329	29.6	643585	30.6	2099850	100.0
RURAL EST								
0 - 14	432659	49.0	315469	35.8	133961	15.2	882089	100.0
15 - 39	291452	46.3	226789	36.0	110892	17.6	629133	100.0
40 - 59	105375	43.0	93422	38.1	46340	18.9	245137	100.0
60 et plus	54235	44.3	44838	36.6	23294	19.0	122367	100.0
Ensemble zone	883721	47.0	680518	36.2	314487	16.7	1878726	100.0
RURAL SUD								
0 - 14	375734	50.6	271338	36.5	95984	12.9	743056	100.0
15 - 39	231121	46.9	188310	38.2	73201	14.9	492632	100.0
40 - 59	86771	51.4	60309	35.7	21866	12.9	168946	100.0
60 et plus	40251	51.9	27451	35.4	9855	12.7	77557	100.0
Ensemble zone	733877	49.5	547408	36.9	200906	13.6	1482191	100.0
Ensemble Pays								
0 - 14	1379521	36.8	1290992	34.5	1075731	28.7	3746244	100.0
15 - 39	905849	31.8	963137	33.8	977885	34.3	2846871	100.0
40 - 59	334175	32.3	366367	35.5	332556	32.2	1033098	100.0
60 et plus	156854	35.3	158933	35.7	129000	29.0	444787	100.0
Total	2776399	34.4	2779429	34.4	2515172	31.2	8071000	100.0

Tableau 5: Répartition de la population selon le Groupe Socio-Economique du chef de ménage, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
<b>BAMAKO</b>								
Sal Sect Pub M U	1358	1.0	17452	12.5	120441	86.5	139251	100.0
Sal S Pr N A M U	1202	1.2	21799	21.1	80393	77.8	103394	100.0
Ind N A H C Bko	5051	2.8	35679	19.7	140056	77.5	180786	100.0
Ind Commerce Bko	5953	4.7	29725	23.4	91595	72.0	127273	100.0
Autres Urbain	7222	4.9	43540	29.3	97860	65.8	148622	100.0
Ensemble zone	20786	3.0	148195	21.2	530345	75.8	699326	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Sal Sect Pub M U	2531	2.6	19251	19.8	75557	77.6	97339	100.0
Sal S Pr N A M U	1772	5.1	14125	40.7	18786	54.2	34683	100.0
Ind N A H C Au C	9082	8.2	30166	27.2	71729	64.6	110977	100.0
Ind Commerce A C	4874	4.9	24031	24.1	70904	71.0	99809	100.0
Autres Urbain	26037	12.6	66756	32.3	114060	55.1	206853	100.0
Agr/Ele Reste	53805	39.7	75376	55.6	6502	4.8	135683	100.0
Autres Ruraux	585	1.3	26192	58.1	18330	40.6	45107	100.0
Ensemble zone	98686	13.5	255897	35.0	375868	51.5	730451	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Agr/Ele Sud Oue	15108	9.2	60149	36.6	89177	54.2	164434	100.0
Agr/Ele Fleuve	20376	18.7	55782	51.2	32763	30.1	108921	100.0
Agr/Ele Reste	131011	20.6	297152	46.7	208546	32.8	636709	100.0
Autres Ruraux	38898	14.4	111999	41.4	119495	44.2	270392	100.0
Ensemble zone	205393	17.4	525082	44.5	449981	38.1	1180456	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Agr/Ele Sud Oue	198553	27.6	194668	27.0	327006	45.4	720227	100.0
Agr/Ele Fleuve	444938	52.8	291775	34.6	106692	12.7	843405	100.0
Autres Ruraux	190445	35.5	135886	25.3	209887	39.1	536218	100.0
Ensemble zone	833936	39.7	622329	29.6	643585	30.6	2099850	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Sal Sect Pub M U	210	6.4	898	27.2	2195	66.5	3303	100.0
Sal S Pr N A M U			685	42.3	936	57.7	1621	100.0
Ind N A H C Au C	198	3.6	756	13.9	4473	82.4	5427	100.0
Ind Commerce A C			1983	35.0	3685	65.0	5668	100.0
Autres Urbain	1542	5.9	11114	42.7	13399	51.4	26055	100.0
Agr/Ele Fleuve	516811	52.5	317240	32.2	149753	15.2	983804	100.0
Agr/Ele Reste	204781	40.4	248956	49.1	53378	10.5	507115	100.0
Autres Ruraux	160179	46.3	98886	28.6	86668	25.1	345733	100.0
Ensemble zone	883721	47.0	680518	36.2	314487	16.7	1878726	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Agr/Ele Sud Oue	601869	49.1	465822	38.0	158137	12.9	1225828	100.0
Agr/Ele Fleuve	14268	40.0	13920	39.0	7482	21.0	35670	100.0
Autres Ruraux	117740	53.4	67666	30.7	35287	16.0	220693	100.0
Ensemble zone	733877	49.5	547408	36.9	200906	13.6	1482191	100.0
<b>ENSEMBLE PAYS</b>								
Sal Sect Pub M U	4099	1.7	37601	15.7	198193	82.6	239893	100.0
Sal S Pr N A M U	2974	2.1	36609	26.2	100115	71.7	139698	100.0
Ind N A H C Bko	5051	2.8	35679	19.7	140056	77.5	180786	100.0
Ind N A H C Au C	9280	8.0	30922	26.6	76202	65.5	116404	100.0
Ind Commerce Bko	5953	4.7	29725	23.4	91595	72.0	127273	100.0
Ind Commerce A C	4874	4.6	26014	24.7	74589	70.7	105477	100.0
Autres Urbain	34801	9.1	121410	31.8	225319	59.1	381530	100.0
Agr/Ele Sud Oue	815530	38.6	720639	34.1	574320	27.2	2110489	100.0
Agr/Ele Fleuve	996393	50.5	678717	34.4	296690	15.0	1971800	100.0
Agr/Ele Reste	389597	30.4	621484	48.6	268426	21.0	1279507	100.0
Autres Ruraux	507847	35.8	440629	31.1	469667	33.1	1418143	100.0
<b>Total</b>	<b>2776399</b>	<b>34.4</b>	<b>2779429</b>	<b>34.4</b>	<b>2515172</b>	<b>31.2</b>	<b>8071000</b>	<b>100.0</b>

Tableau 6: Répartition de la population selon l'activité du moment, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	6431	2.9	42816	19.4	171357	77.7	220604	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	135	1.3	1930	19.1	8043	79.6	10108	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi	1787	6.3	6919	24.3	19819	69.5	28525	100.0
Inactifs	7435	2.5	62692	21.0	227864	76.5	297991	100.0
Total statut	20786	3.0	148195	21.2	530345	75.8	699326	100.0
AUTRES COMMUNES								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	56355	15.6	132344	36.6	172970	47.8	361669	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	339	6.7	1695	33.4	3048	60.0	5082	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi	87	1.3	2364	36.5	4030	62.2	6481	100.0
Inactifs	19018	9.1	67108	32.2	122334	58.7	208460	100.0
Total statut	98686	13.5	255897	35.0	375868	51.5	730451	100.0
RURAL NORD								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	137008	18.9	328502	45.3	259494	35.8	725004	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	344	15.9	829	38.2	995	45.9	2168	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi								
Inactifs	25966	11.3	230	50.7	224	49.3	454	100.0
Total statut	205393	17.4	101248	44.1	102511	44.6	229725	100.0
RURAL OUEST								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	476552	39.0	371701	30.4	373649	30.6	1221902	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	162	6.8	388	16.2	1838	77.0	2388	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi								
Inactifs	142552	36.6	107642	27.6	708	100.0	708	100.0
Total statut	833936	39.7	622329	29.6	139773	35.8	389967	100.0
RURAL EST								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	557869	46.0	453096	37.4	200883	16.6	1211848	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	1191	21.9	1887	34.6	2370	43.5	5448	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi								
Inactifs	86003	40.8	421	100.0	50086	23.7	421	100.0
Total statut	883721	47.0	74888	35.5	314487	16.7	210977	100.0
RURAL SUD								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	429759	49.4	333217	38.3	107658	12.4	870634	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	1036	34.2	630	20.8	1362	45.0	3028	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi								
Inactifs	104302	46.4	300	100.0	40999	18.2	300	100.0
Total statut	733877	49.5	79678	35.4	200906	13.6	224979	100.0
ENSEMBLE DU PAYS								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs occupés	1663974	36.1	1661676	36.0	1286011	27.9	4611661	100.0
Chômeurs ayant déjà travaillé	3207	11.4	7359	26.1	17656	62.6	28222	100.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi								
Inactifs	1874	5.1	10234	27.7	24781	67.2	36889	100.0
Total Pays	385276	24.7	493256	31.6	683567	43.8	1562099	100.0
	2054331	32.9	2172525	34.8	2012015	32.2	6238871	100.0

Tableau 7: Répartition de la population de 6 ans et + selon l'activité principale exercée et l'état de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
Forces armées								
Exéc.& Corps dip			624	14.2	3777	85.8	4401	100.0
Cadres Sup.Ad.Pu			23	1.3	466	100.0	466	100.0
Dir.&. Cad.Org.Sp			27	4.1	1714	98.7	1737	100.0
Directeurs					628	95.9	655	100.0
Cadre Dir.Prod.O	31	.7	337	7.2	221	100.0	221	100.0
Aut. cadre de Di			165	7.0	4340	92.2	4708	100.0
Dirig. et Gérant					2209	93.0	2374	100.0
Phys.Chim.Assim.					280	100.0	280	100.0
Math.Stat.Assim.					8	100.0	8	100.0
Spécial. Informa	60	13.1	29	6.3	102	100.0	102	100.0
Archit.Ing.& Ass			50	4.2	369	80.6	458	100.0
Spéc.Sce. de la			179	18.6	1145	95.8	1195	100.0
Méd.-(In.Sag.f.)			321	18.4	785	81.4	964	100.0
Infirmier & Sage			200	7.4	1425	81.6	1746	100.0
Pro.Univ.& Ens.S			48	2.6	2503	92.6	2703	100.0
Pro.Ens.Secondai	281	4.5	247	4.0	1785	97.4	1833	100.0
Inst.Prim.& Prép	219	2.5	1112	12.7	5716	91.5	6244	100.0
Ens.Spéc.Ed.Hand					7400	84.8	8731	100.0
Autres Spécial.E	31	5.0	201	32.4	37	100.0	37	100.0
Spéc.Ad.& Com.En					388	62.6	620	100.0
Juristes			60	6.5	480	100.0	480	100.0
Archiviste & Ass			31	11.4	862	93.5	922	100.0
Spéc.Sce.Soc.& H					241	88.6	272	100.0
Ecriv.Arti.& Exé			252	38.9	126	100.0	126	100.0
Membres du Clerg	37	.5	1540	20.8	396	61.1	648	100.0
Tec.Sce.Phy.& Te			81	6.3	5843	78.7	7420	100.0
Pupit.& Opér.Inf			538	52.8	1196	93.7	1277	100.0
Tec.App.Opt.& El			168	15.1	481	47.2	1019	100.0
Tec.Marit. & Aér			35	30.7	947	84.9	1115	100.0
Inspect.d'immeub					79	69.3	114	100.0
Tec.Sce.Vie & Sa			32	4.4	23	100.0	23	100.0
Int.Méd.-(In.Sag			160	25.3	690	95.6	722	100.0
Inf. et Sage fem	165	25.2	52	7.9	473	74.7	633	100.0
Medéc.Trad.& Gué			511	38.0	438	66.9	655	100.0
Pro.Int.Ens.Prim			11	7.1	832	62.0	1343	100.0
Pro.Int.Ens.prép			44	7.2	145	92.9	156	100.0
Autre Pro.int.En	35	3.7	710	74.7	567	92.8	611	100.0
Int.Finances ven					205	21.6	950	100.0
Ag. com.& Courti			319	67.2	353	100.0	353	100.0
Int.gestion admi			217	5.3	156	32.8	475	100.0
Int.Ad.P.Douane			107	8.4	3843	94.7	4060	100.0
Insp.P.J. Détect			35	37.6	1168	91.6	1275	100.0
Int. travail soc					58	62.4	93	100.0
Int.Art spect.Sp	401	12.5	235	7.4	31	100.0	31	100.0
Ass.laic de cult					2560	80.1	3196	100.0
Secrétaire	49	1.6	477	15.3	231	100.0	231	100.0
Emp. Compt.Finan			18	3.7	2586	83.1	3112	100.0
Emp.app.Ord.Tran	42	21.1			465	96.3	483	100.0
Emp.bibl.Cour.As					157	78.9	199	100.0
Aut. Emp. de bur					117	100.0	117	100.0
Caissiers & Assi	141	16.1	499	30.9	610	69.1	1617	100.0
			127	14.5	610	69.5	878	100.0

Tableau 7(suite) : Répartition de la population de 6 ans et + selon l'activité principale exercée et l'état de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
Emp. de réceptio					221	100.0	221	100.0
Agent acco. Assi			104	21.2	387	78.8	491	100.0
Pers. de restau.	68	2.6	600	23.1	1931	74.3	2599	100.0
Pers. soig. Assi	165	19.9	113	13.6	553	66.5	831	100.0
Aut.Ser.Dir.part	874	14.5	2865	47.6	2280	37.9	6019	100.0
Astrol. et Assim				20	100.0		20	100.0
Serv. protect.sé				543	100.0		543	100.0
Maneq.aut.modèle	315	36.6	24	2.8	521	60.6	860	100.0
Vend.démon.de ma			51	5.3	910	94.7	961	100.0
Vend.étal.marché	14264	6.4	67225	30.4	139731	63.2	221220	100.0
Ag.cult.Dest.Ven	27372	58.1	12111	25.7	7646	16.2	47129	100.0
Elevage.Dest.Ven	20799	20.1	59363	57.2	23543	22.7	103705	100.0
Ou.qua.Ag.El.Ven			298	37.6	494	62.4	792	100.0
Forest. et Assim	1052	38.3	458	16.7	1235	45.0	2745	100.0
Pêcheurs chasseu	4836	13.1	21264	57.6	10836	29.3	36936	100.0
Agri. Subsistanc	1355728	44.2	1149999	37.5	558143	18.2	3063870	100.0
Mineur Tail.pier			827	50.8	802	49.2	1629	100.0
Ouv.gros oeuvre	1050	9.4	2859	25.5	7290	65.1	11199	100.0
Ouv.finition Bât			182	13.2	1195	86.8	1377	100.0
Peintres As. Bât			107	5.3	1915	94.7	2022	100.0
Nouleurs Fond.As	152	2.6	1446	25.0	4189	72.4	5787	100.0
Forger.outilleur	1255	10.1	2255	18.2	8865	71.6	12375	100.0
Mécanicien ajust	1314	7.8	5709	33.7	9920	58.5	16943	100.0
Mécan.ajust.élec			836	29.9	1962	70.1	2798	100.0
Mécan. préci.mét	199	7.8	527	20.5	1839	71.7	2565	100.0
Potiers et Assim	647	8.1	2310	28.9	5046	63.1	8003	100.0
Art.mét.BTC Assi				181	100.0		181	100.0
Ouvr.Impr. assim				138	100.0		138	100.0
Ouvr.Aliment. As	308	4.6	1858	27.8	4526	67.6	6692	100.0
Art.Trai.bois As	13021	9.4	68070	49.0	57845	41.6	138936	100.0
Art.Ouv.métier T	20780	22.1	32088	34.2	41047	43.7	93915	100.0
Art.Ouv.Cuir pea	1180	37.2	563	17.8	1425	45.0	3168	100.0
Cond. inst. méta				12	100.0		12	100.0
Cond.inst.tra.ch				94	100.0		94	100.0
Cond. prod. éner			85	100.0			85	100.0
Cond. mach. méta			209	91.3	20	8.7	229	100.0
Cond.mach.caou.p	25	18.4	49	36.0	62	45.6	136	100.0
Cond. mach.Impri				19	100.0		19	100.0
Cond. mach. d.al	142	11.2	364	28.6	765	60.2	1271	100.0
Cond. locomotive	22	1.6	265	19.5	1073	78.9	1360	100.0
Cond. véhicules	455	2.3	3867	19.8	15208	77.9	19530	100.0
Matelot pont Ass				1065	100.0		1065	100.0
Vend.ambulants			168	28.8	416	71.2	584	100.0
Cireur métiers	15	1.9	259	32.1	533	66.0	807	100.0
Aide mén.net.bla	2138	8.1	7338	27.8	16967	64.2	26443	100.0
Messagers gardie	329	4.8	1957	28.7	4540	66.5	6826	100.0
Eboueurs Man.	4353	17.4	11838	47.4	8773	35.1	24964	100.0
Man. Agri.Pêche	485	28.0	805	46.5	442	25.5	1732	100.0
Man. Mine Bât.et	28	3.4	122	14.6	684	82.0	834	100.0
Man. indust.manu			39	5.7	641	94.3	680	100.0
Man. transp.manu	36	2.0	394	22.0	1364	76.0	1794	100.0
Sans travail	190949	27.7	200217	29.0	298160	43.3	689326	100.0
Total	1665848	35.8	1671910	36.0	1310792	28.2	4648550	100.0

Tableau 8: Taux d'activité par groupe de pauvreté et par zone

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Actifs	8353	40.2	51665	34.9	199219	37.6	259237	37.1
Inactifs	12433	59.8	96530	65.1	331126	62.4	440089	62.9
Ensemble Zone	20786	100.0	148195	100.0	530345	100.0	699326	100.0
AUTRES COMMUNES								
Actifs	56781	57.5	136403	53.3	180048	47.9	373232	51.1
Inactifs	41905	42.5	119494	46.7	195820	52.1	357219	48.9
Ensemble Zone	98686	100.0	255897	100.0	375868	100.0	730451	100.0
RURAL NORD								
Actifs	137352	66.9	329561	62.8	260713	57.9	727626	61.6
Inactifs	68041	33.1	195521	37.2	189268	42.1	452830	38.4
Ensemble Zone	205393	100.0	525082	100.0	449981	100.0	1180456	100.0
RURAL OUEST								
Actifs	476714	57.2	372089	59.8	376195	58.5	1224998	58.3
Inactifs	357222	42.8	250240	40.2	267390	41.5	874852	41.7
Ensemble Zone	833936	100.0	622329	100.0	643585	100.0	2099850	100.0
RURAL EST								
Actifs	559060	63.3	455404	66.9	203253	64.6	1217717	64.8
Inactifs	324661	36.7	225114	33.1	111234	35.4	661009	35.2
Ensemble Zone	883721	100.0	680518	100.0	314487	100.0	1878726	100.0
RURAL SUD								
Actifs	430795	58.7	334147	61.0	109020	54.3	873962	59.0
Inactifs	303082	41.3	213261	39.0	91886	45.7	608229	41.0
Ensemble Zone	733877	100.0	547408	100.0	200906	100.0	1482191	100.0
ENSEMBLE DU PAYS								
Activité des 4 dernières semaines								
Actifs	1669055	60.1	1679269	60.4	1328448	52.8	4676772	57.9
Inactifs	1107344	39.9	1100160	39.6	1186724	47.2	3394228	42.1
Total	2776399	100.0	2779429	100.0	2515172	100.0	8071000	100.0

Tableau 9: Taux de chômage par groupe de pauvreté et par zone

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BANAKO Chômeurs ayant déjà travaillé	135	.9	1930	1.7	8043	1.9	10108	1.8
Chômeurs à la recherche du premier emploi	1787	11.3	6919	6.1	19819	4.6	28525	5.1
AUTRES COMMUNES Chômeurs ayant déjà travaillé	339	.4	1695	.8	3048	1.0	5082	.9
Chômeurs à la recherche du premier emploi	87	.1	2364	1.2	4030	1.3	6481	1.1
RURAL NORD Chômeurs ayant déjà travaillé	344	.2	829	.2	995	.3	2168	.2
Chômeurs à la recherche du premier emploi			230	.1	224	.1	454	.0
RURAL OUEST Chômeurs ayant déjà travaillé	162	.0	388	.1	1838	.4	2388	.1
Chômeurs à la recherche du premier emploi			421	.1	708	.1	708	.0
RURAL EST Chômeurs ayant déjà travaillé	1191	.2	1887	.4	2370	.9	5448	.4
Chômeurs à la recherche du premier emploi							421	.0
RURAL SUD Chômeurs ayant déjà travaillé	1036	.2	630	.2	1362	.9	3028	.3
Chômeurs à la recherche du premier emploi			300	.1			300	.0

Tableau 10: Taux d'occupation du Chef de ménage par groupe de pauvreté et par zone

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Actifs occupés	952	60.5	10465	76.9	59107	81.4	70524	80.4
AUTRES COMMUNES	9235	91.2	25056	90.1	51721	87.2	86012	88.4
RURAL NORD	18793	92.1	64835	90.2	83133	91.2	166761	90.9
RURAL OUEST	59098	81.8	59505	87.5	87379	89.7	205982	86.6
RURAL EST	58560	89.2	60209	89.2	45972	90.9	164741	89.6
RURAL SUD	39833	86.2	39498	90.4	22476	87.7	101807	88.1
ENSEMBLE DU PAYS	186471	86.2	259568	88.7	349788	88.2	795827	87.9
Actifs occupés								
Chômeurs ayant déjà travaillé	388	.2	1862	.6	6424	1.6	8674	1.0
Chômeurs à la recherche du premier emploi			40	.0	885	.2	925	.1
Inactifs	29414	13.6	31074	10.6	39654	10.0	100142	11.1
Total	216273	100.0	292544	100.0	396751	100.0	905568	100.0

Tableau 11: Répartition de la population occupée suivant l'état de pauvreté et le statut dans l'occupation

Statut	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
Ind. Prod AG.	262913	14.6	297154	16.3	296605	20.7	856672	16.9
Ind. Eleveur	4305	.2	15193	.8	10481	.7	29979	.6
Ind. Vend.Pod.Al	6932	.4	32722	1.8	64441	4.5	104095	2.1
Ind. Vend.Prod.n	3550	.2	11569	.6	38409	2.7	53528	1.1
Ind. Pro. non ag	17940	1.0	62869	3.5	78694	5.5	159503	3.2
Ind. Prod. ser.	11416	.6	30862	1.7	60269	4.2	102547	2.0
Empl. Commerce	1445	.1	2550	.1	6677	.5	10672	.2
Empl. Autre	92	.0	825	.0	3655	.3	4572	.1
Aide F. PA	1303719	72.3	1053144	57.8	434333	30.3	2791196	55.2
Aide F. Elev	20059	1.1	51353	2.8	17633	1.2	89045	1.8
Aide F. aut.	36070	2.0	76892	4.2	85070	5.9	198032	3.9
Salariés Pub.	2016	.1	8785	.5	60988	4.2	71789	1.4
Sal. privé Agr	3103	.2	3611	.2	4210	.3	10924	.2
Sal. Privé non A	3007	.2	13632	.7	50646	3.5	67285	1.3
Stag & App.	2054	.1	8636	.5	19261	1.3	29951	.6
Elèves & Etud.	15103	.8	50826	2.8	76481	5.3	142410	2.8
Femmes au foyer	51062	2.8	52704	2.9	86972	6.1	190738	3.8
Aut. Inactif	12129	.7	11801	.6	13473	.9	37403	.7
Sans travail	46379	2.6	35734	2.0	26735	1.9	108848	2.2
Total	1803294	100.0	1820862	100.0	1435033	100.0	5059189	100.0

Tableau 12: Répartition de la population suivant la zone,  
l'état de pauvreté et l'utilisation de l'école

utilisation école	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BANAKO								
Oui	736	46.8	8366	60.9	37594	51.7	46696	53.1
Non	838	53.2	5375	39.1	35098	48.3	41311	46.9
Ensemble de la zone	1574	100.0	13741	100.0	72692	100.0	88007	100.0
AUTRES COMMUNES								
Oui	2329	23.1	12481	44.9	29101	48.9	43911	45.1
Non	7771	76.9	15329	55.1	30413	51.1	53513	54.9
Ensemble de la zone	10100	100.0	27810	100.0	59514	100.0	97424	100.0
RURAL NORD								
Oui	6746	33.1	16583	22.9	27960	30.7	51289	27.9
Non	13651	66.9	55779	77.1	63225	69.3	132655	72.1
Ensemble de la zone	20397	100.0	72362	100.0	91185	100.0	183944	100.0
RURAL OUEST								
Oui	25417	35.2	26490	38.9	38760	39.3	90667	37.9
Non	46863	64.8	41548	61.1	59922	60.7	148333	62.1
Ensemble de la zone	72280	100.0	68038	100.0	98682	100.0	239000	100.0
RURAL EST								
Oui	21340	32.4	17285	25.5	12661	25.0	51286	27.8
Non	44491	67.6	50460	74.5	37963	75.0	132914	72.2
Ensemble de la zone	65831	100.0	67745	100.0	50624	100.0	184200	100.0
RURAL SUD								
Oui	15734	34.0	12278	28.1	9738	38.0	37750	32.7
Non	30573	66.0	31392	71.9	15885	62.0	77850	67.3
ENSEMBLE PAYS								
Oui	72302	33.4	93483	31.9	155814	39.1	321599	35.4
Non	144187	66.6	199883	68.1	242506	60.9	586576	64.6
Total Pays	216489	100.0	293366	100.0	398320	100.0	908175	100.0

Tableau 13 : Répartition de la population âgée de 5 ans ou plus suivant la zone, l'état de pauvreté et l'alphabétisation dans une des langues nationales

Alphabétisation	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BANAKO								
Oui	95	.5	953	.8	6843	1.5	7891	1.3
Non	17291	99.5	123834	99.2	446617	98.5	587742	98.7
Ensemble de la zone	17386	100.0	124787	100.0	453460	100.0	595633	100.0
AUTRES COMMUNES								
Oui	686	.8	3307	1.5	9263	2.9	13256	2.1
Non	80751	99.2	213378	98.5	312823	97.1	606952	97.9
Ensemble de la zone	81437	100.0	216685	100.0	322086	100.0	620208	100.0
RURAL NORD								
Oui	3383	1.9	11950	2.6	10895	2.8	26228	2.6
Non	171197	98.1	449760	97.4	375543	97.2	996500	97.4
Ensemble de la zone	174580	100.0	461710	100.0	386438	100.0	1022728	100.0
RURAL OUEST								
Oui	13025	1.9	12925	2.5	19564	3.6	45514	2.6
Non	661392	98.1	495485	97.5	523986	96.4	1680863	97.4
Ensemble de la zone	674417	100.0	508410	100.0	543550	100.0	1726377	100.0
RURAL EST								
Oui	14801	2.1	12625	2.2	8459	3.2	35885	2.3
Non	700410	97.9	558589	97.8	259809	96.8	1518808	97.7
Ensemble de la zone	715211	100.0	571214	100.0	268268	100.0	1554693	100.0
RURAL SUD								
Oui	23421	3.9	14108	3.1	10515	6.4	48044	4.0
Non	572418	96.1	438239	96.9	154361	93.6	1165018	96.0
Ensemble de la zone	595839	100.0	452347	100.0	164876	100.0	1213062	100.0
ENSEMBLE PAYS								
Oui	55411	2.5	55868	2.4	65539	3.1	176818	2.6
Non	2203459	97.5	2279285	97.6	2073139	96.9	6555883	97.4
Total Pays	2258870	100.0	2335153	100.0	2138678	100.0	6732701	100.0

Tableau 14:Taux brut de scolarisation au premier cycle  
suivant l'état de pauvreté et la zone

Taux de scolarisation	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BANAKO								
1er cycle	1737	43.5	14803	54.7	60666	72.4	77206	67.2
AUTRES COMMUNES								
1er cycle	4481	22.8	20751	43.0	45049	69.6	70281	53.0
RURAL NORD								
1er cycle	9978	23.2	27072	27.8	30222	41.1	67272	31.4
RURAL OUEST								
1er cycle	21663	14.6	29142	26.0	48399	42.5	99204	26.5
RURAL EST								
1er cycle	25545	16.4	28730	22.8	20650	38.7	74925	22.3
RURAL SUD								
1er cycle	18945	14.2	20169	19.5	10988	33.6	50102	18.6
ENSEMBLE PAYS								
1er cycle	82349	16.3	140667	27.3	215974	51.2	438990	30.4
2ème cycle	95	.0	748	.1	1067	.3	1910	.1
Sans instruction	422896	83.7	373180	72.5	204843	48.6	1000919	69.4
Total Pays	505340	100.0	514595	100.0	421884	100.0	1441819	100.0

Tableau 15: Taux de fréquentation du 1er cycle suivant l'état de pauvreté  
et la zone (population de 7 à 12 ans inscrite au 1er cycle)

Taux de fréquentation	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
<b>BAMAKO</b>								
Oui	1432	87.5	12530	91.5	53930	94.6	67892	93.9
Non	205	12.5	1171	8.5	3062	5.4	4438	6.1
Ensemble zone	1737	100.0	14803	100.0	60666	100.0	77206	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Oui	4167	96.0	17720	95.9	38541	90.7	60428	92.5
Non	173	4.0	767	4.1	3943	9.3	4883	7.5
Ensemble zone	4481	100.0	20751	100.0	45049	100.0	70281	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Oui	5697	88.3	19982	85.9	23569	86.7	49248	86.6
Non	758	11.7	3279	14.1	3614	13.3	7651	13.4
Ensemble zone	9978	100.0	27072	100.0	30222	100.0	67272	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Oui	17519	90.4	24772	94.9	38858	95.4	81149	94.1
Non	1867	9.6	1321	5.1	1895	4.6	5083	5.9
Ensemble zone	21663	100.0	29142	100.0	48399	100.0	99204	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Oui	21696	91.9	22810	92.0	16313	94.6	60819	92.6
Non	1901	8.1	1996	8.0	928	5.4	4825	7.4
Ensemble zone	25545	100.0	28730	100.0	20650	100.0	74925	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Oui	17065	94.7	17538	92.5	10392	96.1	44995	94.1
Non	962	5.3	1423	7.5	422	3.9	2807	5.9
Ensemble zone	18945	100.0	20169	100.0	10988	100.0	50102	100.0
<b>ENSEMBLE PAYS</b>								
Oui	67576	92.0	115352	92.1	181603	92.9	364531	92.5
Non	5866	8.0	9957	7.9	13864	7.1	29687	7.5
Total	73442	100.0	125309	100.0	195467	100.0	394218	100.0

Tableau 16: Répartition des ménages selon l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
AUTRES COMMUNES	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
RURAL NORD	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
RURAL OUEST	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
RURAL EST	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
RURAL SUD	46307	40.1	43670	37.8	25623	22.2	115600	100.0
ENSEMBLE DU PAYS	216520	23.8	293366	32.3	398341	43.9	908227	100.0

Tableau 17: Répartition des ménages selon leur taille, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Taille par zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
1	63	1.8	23	.7	3420	97.5	3506	100.0
2	70	1.4	314	6.4	4534	92.2	4918	100.0
03 - 05	161	.6	1636	6.3	24311	93.1	26108	100.0
06 - 09	147	.5	5187	18.3	22986	81.2	28320	100.0
10 - 14	565	3.7	3494	23.1	11077	73.2	15136	100.0
15 ET PLUS	568	5.7	3087	30.7	6385	63.6	10040	100.0
Ensemble de la zone	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
AUTRES COMMUNES								
1	230	6.6	187	5.4	3055	88.0	3472	100.0
2	549	8.9	497	8.1	5090	83.0	6136	100.0
03 - 05	1659	5.4	6740	22.0	22307	72.6	30706	100.0
06 - 09	3415	10.7	9987	31.3	18514	58.0	31916	100.0
10 - 14	2686	15.7	6695	39.0	7768	45.3	17149	100.0
15 ET PLUS	1592	19.7	3704	45.9	2780	34.4	8076	100.0
Ensemble de la zone	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
RURAL NORD								
1	430	7.5			5267	92.5	5697	100.0
2	1700	9.7	2607	14.9	13175	75.4	17482	100.0
03 - 05	4659	6.3	27510	36.9	42310	56.8	74479	100.0
06 - 09	5285	9.4	27907	49.8	22814	40.7	56006	100.0
10 - 14	4672	20.3	11899	51.7	6437	28.0	23008	100.0
15 ET PLUS	3651	50.2	2439	33.5	1182	16.3	7272	100.0
Ensemble de la zone	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
RURAL OUEST								
1			361	27.9	935	72.1	1296	100.0
2	2751	14.4	2630	13.7	13785	71.9	19166	100.0
03 - 05	11953	18.3	17410	26.7	35926	55.0	65289	100.0
06 - 09	24474	30.6	25082	31.4	30442	38.1	79998	100.0
10 - 14	17647	41.7	12899	30.4	11820	27.9	42366	100.0
15 ET PLUS	15455	50.0	9656	31.3	5774	18.7	30885	100.0
Ensemble de la zone	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
RURAL EST								
1	272	7.1	241	6.3	3305	86.6	3818	100.0
2	464	8.6	1389	25.8	3530	65.6	5383	100.0
03 - 05	5370	13.4	13443	33.5	21268	53.1	40081	100.0
06 - 09	23801	37.9	25567	40.8	13367	21.3	62735	100.0
10 - 14	15582	40.6	15783	41.2	6970	18.2	38335	100.0
15 ET PLUS	20342	60.1	11322	33.4	2184	6.5	33848	100.0
Ensemble de la zone	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
RURAL SUD								
1			240	24.7	733	75.3	973	100.0
2	242	7.3	406	12.3	2645	80.3	3293	100.0
03 - 05	5470	31.1	6056	34.4	6088	34.6	17614	100.0
06 - 09	10211	30.3	13662	40.5	9874	29.3	33747	100.0
10 - 14	10777	44.0	9516	38.9	4197	17.1	24490	100.0
15 ET PLUS	19607	55.3	13790	38.9	2086	5.9	35483	100.0
Ensemble de la zone	46307	40.1	43670	37.8	25623	22.2	115600	100.0
Ensemble Pays								
1	995	5.3	1052	5.6	16715	89.1	18762	100.0
2	5776	10.2	7843	13.9	42759	75.8	56378	100.0
03 - 05	29272	11.5	72795	28.6	152210	59.9	254277	100.0
06 - 09	67333	23.0	107392	36.7	117997	40.3	292722	100.0
10 - 14	51929	32.4	60286	37.6	48269	30.1	160484	100.0
15 ET PLUS	61215	48.7	43998	35.0	20391	16.2	125604	100.0
Total	216520	23.8	293366	32.3	398341	43.9	908227	100.0

Tableau 18: Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage,  
l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
Masculin	1335	1.7	12523	16.2	63459	82.1	77317	100.0
Féminin	239	2.2	1218	11.4	9254	86.4	10711	100.0
Ensemble de la zone	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
AUTRES COMMUNES								
Masculin	8955	10.6	24920	29.4	50845	60.0	84720	100.0
Féminin	1176	9.2	2890	22.7	8669	68.1	12735	100.0
Ensemble de la zone	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
RURAL NORD								
Masculin	18735	11.7	64106	40.0	77541	48.3	160382	100.0
Féminin	1662	7.1	8256	35.0	13644	57.9	23562	100.0
Ensemble de la zone	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
RURAL OUEST								
Masculin	70830	30.6	66430	28.7	94455	40.8	231715	100.0
Féminin	1450	19.9	1608	22.1	4227	58.0	7285	100.0
Ensemble de la zone	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
RURAL EST								
Masculin	63973	38.4	63497	38.1	39151	23.5	166621	100.0
Féminin	1858	10.6	4248	24.2	11473	65.3	17579	100.0
Ensemble de la zone	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
RURAL SUD								
Masculin	46043	40.3	42905	37.6	25242	22.1	114190	100.0
Féminin	264	18.7	765	54.3	381	27.0	1410	100.0
Ensemble de la zone	46307	40.1	43670	37.8	25623	22.2	115600	100.0
ENSEMBLE PAYS								
Masculin	209871	25.1	274381	32.9	350693	42.0	834945	100.0
Féminin	6649	9.1	18985	25.9	47648	65.0	73282	100.0
Total Pays	216520	23.8	293366	32.3	398341	43.9	908227	100.0

Tableau 19: Répartition des ménages selon l'âge du chef de ménage,  
l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
15 - 39	97	.3	2597	8.3	28718	91.4	31412	100.0
40 - 59	1048	2.4	7718	17.9	34281	79.6	43047	100.0
60 - et plus	429	3.2	3426	25.2	9714	71.6	13569	100.0
Ensemble de la zone	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
AUTRES COMMUNES								
15 - 39	1926	6.1	6755	21.4	22839	72.5	31520	100.0
40 - 59	5400	11.4	14130	30.0	27642	58.6	47172	100.0
60 - et plus	2805	14.9	6925	36.9	9033	48.1	18763	100.0
Ensemble de la zone	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
RURAL NORD								
15 - 39	6116	10.8	14961	26.5	35304	62.6	56381	100.0
40 - 59	9856	11.7	36958	43.9	37395	44.4	84209	100.0
60 - et plus	4425	10.2	20443	47.2	18486	42.6	43354	100.0
Ensemble de la zone	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
RURAL OUEST								
15 - 39	14211	20.4	17824	25.6	37553	54.0	69588	100.0
40 - 59	33712	32.1	31276	29.8	39883	38.0	104871	100.0
60 - et plus	24357	37.7	18938	29.3	21246	32.9	64541	100.0
Ensemble de la zone	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
RURAL EST								
15 - 39	12458	29.1	14254	33.2	16169	37.7	42881	100.0
40 - 59	29267	36.5	30207	37.7	20660	25.8	80134	100.0
60 - et plus	24106	39.4	23284	38.1	13795	22.5	61185	100.0
Ensemble de la zone	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
RURAL SUD								
15 - 39	7261	25.2	10363	35.9	11218	38.9	28842	100.0
40 - 59	20836	41.7	19828	39.7	9336	18.7	50000	100.0
60 - et plus	18210	49.5	13479	36.7	5069	13.8	36758	100.0
Ensemble de la zone	46307	40.1	43670	37.8	25623	22.2	115600	100.0
ENSEMBLE PAYS								
15 - 39	42069	16.1	66754	25.6	151801	58.2	260624	100.0
40 - 59	100119	24.5	140117	34.2	169197	41.3	409433	100.0
60 - et plus	74332	31.2	86495	36.3	77343	32.5	238170	100.0
Total	216520	23.8	293366	32.3	398341	43.9	908227	100.0

Tableau 20: Répartition des ménages selon la situation matrimoniale  
du chef de ménage, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
<b>BANAKO</b>								
Célibataire	49	.8	320	5.5	5496	93.7	5865	100.0
Marié polygame	745	3.6	4954	23.8	15133	72.6	20832	100.0
Marié monogame	458	.9	7248	13.7	45225	85.4	52931	100.0
Divorcé/séparé	181	11.3	133	8.3	1289	80.4	1603	100.0
Veuf/Veuve	141	2.1	1086	16.0	5570	81.9	6797	100.0
Ensemble de la zone	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Célibataire	184	4.8	188	4.9	3493	90.4	3865	100.0
Marié polygame	3274	13.3	8628	35.0	12766	51.8	24668	100.0
Marié monogame	5672	9.7	16545	28.2	36401	62.1	58618	100.0
Divorcé/séparé	57	2.8	356	17.7	1595	79.4	2008	100.0
Veuf/Veuve	944	11.4	2093	25.2	5259	63.4	8296	100.0
Ensemble de la zone	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Célibataire			2316	37.0	3937	63.0	6253	100.0
Marié polygame	8854	18.1	21559	44.1	18483	37.8	48896	100.0
Marié monogame	9465	8.6	42754	38.7	58362	52.8	110581	100.0
Divorcé/séparé	153	2.9	1366	25.7	3789	71.4	5308	100.0
Veuf/Veuve	1925	14.9	4367	33.8	6614	51.2	12906	100.0
Ensemble de la zone	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Célibataire	1991	20.0	2281	22.9	5702	57.2	9974	100.0
Marié polygame	31465	32.7	28777	29.9	35859	37.3	96101	100.0
Marié monogame	36370	28.9	35420	28.2	53875	42.9	125665	100.0
Divorcé/séparé	325	41.7			454	58.3	779	100.0
Veuf/Veuve	2129	32.8	1560	24.1	2792	43.1	6481	100.0
Ensemble de la zone	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Célibataire	1760	23.7	2050	27.6	3605	48.6	7415	100.0
Marié polygame	20207	38.4	17301	32.9	15134	28.7	52642	100.0
Marié monogame	39917	37.3	41699	39.0	25335	23.7	106951	100.0
Divorcé/séparé	267	20.8	471	36.7	547	42.6	1285	100.0
Veuf/Veuve	3680	23.1	6224	39.1	6003	37.7	15907	100.0
Ensemble de la zone	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Célibataire	431	19.1	795	35.2	1034	45.8	2260	100.0
Marié polygame	21610	45.6	19215	40.6	6559	13.8	47384	100.0
Marié monogame	23047	37.1	21904	35.3	17112	27.6	62063	100.0
Divorcé/séparé	268	33.7			527	66.3	795	100.0
Veuf/Veuve	951	30.7	1756	56.7	391	12.6	3098	100.0
Ensemble de la zone	46307	40.1	43670	37.8	25623	22.2	115600	100.0
<b>ENSEMBLE PAYS</b>								
Célibataire	4415	12.4	7950	22.3	23267	65.3	35632	100.0
Marié polygame	86155	29.7	100434	34.6	103934	35.8	290523	100.0
Marié monogame	114929	22.2	165570	32.0	236310	45.7	516809	100.0
Divorcé/séparé	1251	10.6	2326	19.7	8201	69.6	11778	100.0
Veuf/Veuve	9770	18.3	17086	31.9	26629	49.8	53485	100.0
Total Pays	216520	23.8	293366	32.3	398341	43.9	908227	100.0

Tableau 21: Répartition des ménages selon le niveau d'instruction  
du chef de ménage, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
<b>BAMAKO</b>								
Sans Instruction	1372	2.9	10225	21.9	35076	75.2	46673	100.0
Fond. 1 non achevé	92	1.0	1205	13.4	7690	85.6	8987	100.0
Fond. 1 achevé	15	.5	490	15.4	2667	84.1	3172	100.0
Fond. 2 non achevé			337	7.7	4068	92.3	4405	100.0
Fond. 2 achevé	31	1.1	287	10.6	2389	88.3	2707	100.0
Secondaire	40	.3	948	7.5	11711	92.2	12699	100.0
Supérieur	24	.3	249	2.7	9112	97.1	9385	100.0
Ensemble de la zone	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Sans Instruction	9220	14.9	21332	34.4	31384	50.7	61936	100.0
Fond. 1 non achevé	453	4.9	1602	17.3	7197	77.8	9252	100.0
Fond. 1 achevé	115	1.9	2246	37.4	3640	60.7	6001	100.0
Fond. 2 non achevé			888	23.8	2847	76.2	3735	100.0
Fond. 2 achevé	41	.9	611	13.5	3883	85.6	4535	100.0
Secondaire	178	2.3	812	10.4	6796	87.3	7786	100.0
Supérieur	124	2.9	319	7.6	3767	89.5	4210	100.0
Ensemble de la zone	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Sans Instruction	16047	13.2	49338	40.7	55976	46.1	121361	100.0
Fond. 1 non achevé	1983	6.7	11655	39.1	16149	54.2	29787	100.0
Fond. 1 achevé	394	7.5	2383	45.2	2495	47.3	5272	100.0
Fond. 2 non achevé	360	6.1	1916	32.3	3648	61.6	5924	100.0
Fond. 2 achevé	459	12.9	442	12.4	2666	74.7	3567	100.0
Secondaire	553	5.4	3695	35.9	6056	58.8	10304	100.0
Supérieur	601	7.8	2933	37.9	4195	54.3	7729	100.0
Ensemble de la zone	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Sans Instruction	66681	33.3	62592	31.2	71103	35.5	200376	100.0
Fond. 1 non achevé	1939	13.5	2309	16.0	10147	70.5	14395	100.0
Fond. 1 achevé	1197	31.7	1142	30.3	1432	38.0	3771	100.0
Fond. 2 non achevé	326	9.3	656	18.8	2510	71.9	3492	100.0
Fond. 2 achevé	694	23.3	738	24.8	1541	51.8	2973	100.0
Secondaire	1147	11.4	601	6.0	8337	82.7	10085	100.0
Supérieur	296	7.6			3612	92.4	3908	100.0
Ensemble de la zone	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Sans Instruction	61342	38.4	60611	37.9	37783	23.7	159736	100.0
Fond. 1 non achevé	2543	34.7	2194	30.0	2586	35.3	7323	100.0
Fond. 1 achevé	368	12.1	1161	38.3	1500	49.5	3029	100.0
Fond. 2 non achevé	510	19.5	1598	61.2	503	19.3	2611	100.0
Fond. 2 achevé			203	15.2	1136	84.8	1339	100.0
Secondaire	592	13.5	1047	23.9	2741	62.6	4380	100.0
Supérieur	476	8.2	931	16.1	4375	75.7	5782	100.0
Ensemble de la zone	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Sans Instruction	43026	43.1	39484	39.5	17352	17.4	99862	100.0
Fond. 1 non achevé	1847	35.4	1788	34.2	1588	30.4	5223	100.0
Fond. 1 achevé	618	24.9	794	32.0	1068	43.1	2480	100.0
Fond. 2 non achevé	174	16.4	382	36.0	506	47.6	1062	100.0
Fond. 2 achevé	174	11.6	738	49.3	585	39.1	1497	100.0
Secondaire	342	7.8	318	7.2	3750	85.0	4410	100.0
Supérieur	126	11.8	166	15.6	774	72.6	1066	100.0
Ensemble de la zone	46307	40.1	43670	37.8	25623	22.2	115600	100.0

Tableau 22: Répartition des ménages selon le Groupe Socio-Economique  
du chef de ménage, l'état de pauvreté et la zone de résidence

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Ligne
	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne	Effectif	% Ligne		
BAMAKO								
GSE du CM								
Sal sect Pub MU	73	.4	1446	8.7	15167	90.9	16686	100.0
Sal S Pr NA MU	149	.9	2294	14.4	13479	84.7	15922	100.0
Ind NA HC Bko	380	1.6	3475	14.7	19766	83.7	23621	100.0
Ind commerce Bko	377	2.4	2743	17.4	12669	80.2	15789	100.0
Autres Urbain	595	3.7	3783	23.6	11632	72.7	16010	100.0
Ensemble de la zone	1574	1.8	13741	15.6	72713	82.6	88028	100.0
AUTRES COMMUNES								
GSE du CM								
Sal sect Pub MU	136	1.1	1753	14.7	10050	84.2	11939	100.0
Sal S Pr NA MU	195	3.4	1692	29.7	3819	66.9	5706	100.0
Ind NA HC Au C	952	5.4	3750	21.3	12920	73.3	17622	100.0
Ind commerce A C	533	3.4	2909	18.7	12098	77.9	15540	100.0
Autres Urbain	2865	10.7	7218	26.8	16805	62.5	26888	100.0
Agr/Ele Reste	5060	37.2	7746	56.9	805	5.9	13611	100.0
Autres Ruraux	390	6.3	2742	44.6	3017	49.1	6149	100.0
Ensemble de la zone	10131	10.4	27810	28.5	59514	61.1	97455	100.0
RURAL NORD								
GSE du CM								
Agr/Ele Sud Ouest	1737	5.4	9254	29.0	20887	65.5	31878	100.0
Agr/Ele Fleuve	2808	14.6	8872	46.0	7594	39.4	19274	100.0
Agr/Ele Reste	11270	12.7	38353	43.4	38792	43.9	88415	100.0
Autres Ruraux	4582	10.3	15883	35.8	23912	53.9	44377	100.0
Ensemble de la zone	20397	11.1	72362	39.3	91185	49.6	183944	100.0
RURAL OUEST								
GSE du CM								
Agr/Ele Sud Ouest	25819	23.0	27862	24.8	58672	52.2	112353	100.0
Agr/Ele Fleuve	34564	45.0	28834	37.5	13453	17.5	76851	100.0
Autres Ruraux	11897	23.9	11342	22.8	26557	53.3	49796	100.0
Ensemble de la zone	72280	30.2	68038	28.5	98682	41.3	239000	100.0
RURAL EST								
GSE du CM								
Sal sect Pub MU	30	9.3	50	15.5	242	75.2	322	100.0
Sal S Pr NA MU			100	36.1	177	63.9	277	100.0
Ind NA HC Au C	22	3.3	84	12.6	562	84.1	668	100.0
Ind commerce A C			178	21.2	662	78.8	840	100.0
Autres Urbain	142	4.7	975	32.6	1876	62.7	2993	100.0
Agr/Ele Fleuve	39190	42.2	31088	33.5	22608	24.3	92886	100.0
Agr/Ele Reste	17088	34.0	25378	50.5	7829	15.6	50295	100.0
Autres Ruraux	9359	26.1	9892	27.5	16668	46.4	35919	100.0
Ensemble de la zone	65831	35.7	67745	36.8	50624	27.5	184200	100.0
RURAL SUD								
GSE du CM								
Agr/Ele Sud Ouest	39920	40.7	39097	39.9	18988	19.4	98005	100.0
Agr/Ele Fleuve	1218	36.8	1218	36.8	870	26.3	3306	100.0
Autres Ruraux	5169	36.2	3355	23.5	5765	40.3	14289	100.0
ENSEMBLE DU PAYS								
Sal sect Pub MU	239	.8	3249	11.2	25459	88.0	28947	100.0
Sal S Pr NA MU	344	1.6	4086	18.7	17475	79.8	21905	100.0
Ind NA HC Bko	380	1.6	3475	14.7	19766	83.7	23621	100.0
Ind NA HC Au C	974	5.3	3834	21.0	13482	73.7	18290	100.0
Ind commerce Bko	377	2.4	2743	17.4	12669	80.2	15789	100.0
Ind commerce A C	533	3.3	3087	18.8	12760	77.9	16380	100.0
Autres Urbain	3602	7.8	11976	26.1	30313	66.1	45891	100.0
Agr/Ele Sud Ouest	67476	27.9	76213	31.5	98547	40.7	242236	100.0
Agr/Ele Fleuve	77780	40.4	70012	36.4	44525	23.2	192317	100.0
Agr/Ele Reste	33418	21.9	71477	46.9	47426	31.1	152321	100.0
Autres Ruraux	31397	20.9	43214	28.7	75919	50.4	150530	100.0
Total	216520	23.8	293366	32.3	398341	43.9	908227	100.0

Tableau 23: Dépense annuelle moyenne par ménage selon la zone et l'état de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
ZONE				
BAMAKO	440795	648843	1445483	1303165
AUTRES COMMUNES	292737	521259	1143090	877244
RURAL NORD	297584	410020	656994	519982
RURAL OUEST	283475	499590	1067726	668812
RURAL EST	377486	540514	865252	571498
RURAL SUD	423455	672631	1082822	663736
Total	344902	521750	1029159	702135

Tableau 24: Dépense annuelle moyenne par tête selon la zone et l'état de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
	Dépense annuelle par tête	Dépense annuelle par tête	Dépense annuelle par tête	
BAMAKO	33379	60162	198183	164037
AUTRES COMMUNES	30052	56649	180994	117040
RURAL NORD	29552	56505	133135	81026
RURAL OUEST	24570	54619	163716	76123
RURAL EST	28120	53808	139282	56033
RURAL SUD	26720	53660	138100	51767
Total	26897	55070	162993	79011

Tableau 25: Dépenses annuelles moyennes d'éducation par ménage selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	9420.22	17622.87	30254.50	26958.46
AUTRES COMMUNES	2728.94	7614.01	16761.14	11660.86
RURAL NORD	1300.82	1519.19	1369.46	1424.12
RURAL OUEST	2314.56	3373.82	6255.62	3836.39
RURAL EST	716.17	1041.06	2681.73	1162.88
RURAL SUD	2307.56	2362.75	5967.11	2823.98
Total	1796.88	3403.29	11541.85	5386.92

Tableau 26: Dépenses annuelles moyennes d'éducation par enfant de 5 à 25 ans selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	10206.25	18938.26	34994.40	30674.21
AUTRES COMMUNES	3186.75	8635.34	20239.08	13729.38
RURAL NORD	1378.91	1762.66	1808.57	1708.92
RURAL OUEST	2274.06	3422.69	7637.37	4333.34
RURAL EST	753.35	1207.11	3123.16	1308.74
RURAL SUD	2362.02	2505.90	6988.68	3026.86
Total	1854.46	3837.86	14050.09	6398.16

Tableau 27: Dépenses annuelles moyennes d'éducation par enfant de 5 à 25 ans fréquentant l'école selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	20738.75	27658.41	49729.67	45258.46
AUTRES COMMUNES	10792.40	17277.94	28162.09	23837.92
RURAL NORD	4071.31	6774.81	5864.35	6060.11
RURAL OUEST	8197.80	11162.94	17935.34	14002.06
RURAL EST	2052.98	3378.23	8856.81	4503.20
RURAL SUD	7389.70	7626.23	12527.39	8835.28
Total	6163.60	11616.81	28372.04	19556.43

Tableau 28: Part moyenne des dépenses d'éducation dans la dépense totale selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.028	.025	.020	.021
AUTRES COMMUNES	.023	.016	.015	.016
RURAL NORD	.007	.012	.007	.009
RURAL OUEST	.026	.014	.010	.016
RURAL EST	.005	.007	.007	.006
RURAL SUD	.007	.007	.008	.007
Total	.012	.013	.014	.013

Tableau 29: Répartition des ménages suivant la zone l'état de pauvreté et l'utilisation des services de santé

utilisation santé	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Oui	1397	88.8	12961	94.3	66275	91.2	80633	91.6
Non	177	11.2	780	5.7	6417	8.8	7374	8.4
Ensemble de la zone	1574	100.0	13741	100.0	72692	100.0	88007	100.0
AUTRES COMMUNES								
Oui	9428	93.3	25683	92.4	52758	88.6	87869	90.2
Non	672	6.7	2127	7.6	6756	11.4	9555	9.8
Ensemble de la zone	10100	100.0	27810	100.0	59514	100.0	97424	100.0
RURAL NORD								
Oui	17467	85.6	59780	82.6	81739	89.6	158986	86.4
Non	2930	14.4	12582	17.4	9446	10.4	24958	13.6
Ensemble de la zone	20397	100.0	72362	100.0	91185	100.0	183944	100.0
RURAL OUEST								
Oui	53636	74.2	53477	78.6	63506	64.4	170619	71.4
Non	18644	25.8	14561	21.4	35176	35.6	68381	28.6
Ensemble de la zone	72280	100.0	68038	100.0	98682	100.0	239000	100.0
RURAL EST								
Oui	56686	86.1	49963	73.8	41249	81.5	147898	80.3
Non	9145	13.9	17782	26.2	9375	18.5	36302	19.7
Ensemble de la zone	65831	100.0	67745	100.0	50624	100.0	184200	100.0
RURAL SUD								
Oui	42681	92.2	39912	91.4	23253	90.8	105846	91.6
Non	3626	7.8	3758	8.6	2370	9.2	9754	8.4
Ensemble de la zone	46307	100.0	43670	100.0	25623	100.0	115600	100.0

Tableau 30: Dépenses annuelles moyennes de santé par ménage selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	23711.10	41633.86	75621.51	66876.22
AUTRES COMMUNES	11168.84	21208.98	44105.28	31634.27
RURAL NORD	7681.19	10707.38	11633.30	10533.79
RURAL OUEST	7881.42	16262.75	28287.95	16619.80
RURAL EST	3945.87	7854.84	10799.84	6509.10
RURAL SUD	23539.25	25178.60	24892.22	24328.09
Total	10988.08	16718.76	35194.86	20505.14

Tableau 31: Part moyenne des dépenses de santé dans la dépense totale selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.057	.049	.045	.046
AUTRES COMMUNES	.031	.035	.033	.033
RURAL NORD	.016	.021	.016	.018
RURAL OUEST	.041	.028	.030	.033
RURAL EST	.011	.012	.012	.012
RURAL SUD	.038	.030	.022	.033
Total	.029	.025	.029	.028

Tableau 32: Part moyenne des dépenses de médicaments modernes dans la dépense de santé selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.893	.857	.823	.832
AUTRES COMMUNES	.917	.890	.886	.891
RURAL NORD	.886	.821	.857	.846
RURAL OUEST	.942	.945	.928	.938
RURAL EST	.918	.879	.879	.896
RURAL SUD	.877	.884	.870	.878
Total	.908	.884	.874	.888

Tableau 33: Part moyenne des dépenses de médicaments traditionnels dans la dépense de santé selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.189	.140	.119	.125
AUTRES COMMUNES	.159	.251	.186	.203
RURAL NORD	.425	.452	.321	.392
RURAL OUEST	.332	.249	.235	.269
RURAL EST	.389	.415	.289	.378
RURAL SUD	.230	.225	.228	.228
Total	.303	.310	.207	.268

Tableau 34: Dépenses annuelles moyennes d'alimentation par ménage selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	429001.21	547716.40	1051659.5	926361.13
AUTRES COMMUNES	329386.78	567759.45	979592.87	747471.65
RURAL NORD	497670.68	526629.27	804402.66	627475.77
RURAL OUEST	422400.92	632708.29	1140697.3	704880.69
RURAL EST	537764.77	696366.29	1047446.5	680531.45
RURAL SUD	505707.80	710726.39	1116506.9	664217.75
Total	483452.79	633108.51	1024090.1	703469.31

Tableau 35: Part moyenne des dépenses d'alimentation dans la dépense totale selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.681	.654	.601	.615
AUTRES COMMUNES	.800	.785	.708	.747
RURAL NORD	.921	.894	.929	.912
RURAL OUEST	.854	.868	.844	.855
RURAL EST	.907	.888	.867	.893
RURAL SUD	.796	.750	.771	.776
Total	.858	.835	.785	.827

Tableau 36: montant moyen des dépenses annuelles d'alimentation par tête selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	23023.32	39148.63	106246.0	89553.68
AUTRES COMMUNES	24267.16	44311.35	119176.0	80126.42
RURAL NORD	27180.38	50397.34	122412.7	73809.43
RURAL OUEST	21312.65	47426.18	138249.8	64892.06
RURAL EST	25490.33	47734.32	120133.6	49390.31
RURAL SUD	20971.47	40183.24	103416.9	39242.03
Total	23104.12	45908.31	120770.2	61393.02

Tableau 37: Dépenses annuelles moyennes de logement par ménage selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	72212.86	92830.02	230366.21	196776.00
AUTRES COMMUNES	36329.35	58983.10	136485.23	96265.78
RURAL NORD	10639.74	19339.31	24768.80	19919.16
RURAL OUEST	20005.41	23689.41	29574.44	23919.31
RURAL EST	15011.60	18978.29	26848.02	18525.97
RURAL SUD	20948.37	23795.61	39921.52	24594.35
Total	18996.36	29139.70	93016.03	45710.60

Tableau 38: Part moyenne des dépenses de logement dans la dépense totale selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.13	.12	.13	.13
AUTRES COMMUNES	.10	.08	.10	.09
RURAL NORD	.03	.04	.03	.03
RURAL OUEST	.04	.03	.02	.03
RURAL EST	.02	.03	.03	.02
RURAL SUD	.03	.03	.03	.03
Total	.03	.04	.06	.05

Tableau 39: Part moyenne des dépenses d'équipement (meubles et articles ménagers) dans la dépense de logement selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté			Total
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	
BAMAKO	.05	.11	.13	.13
AUTRES COMMUNES	.39	.33	.20	.27
RURAL NORD	.57	.45	.30	.40
RURAL OUEST	.39	.45	.48	.44
RURAL EST	.36	.38	.38	.37
RURAL SUD	.39	.47	.50	.45
Total	.39	.41	.32	.38

Tableau 40: Répartition des ménages suivant le statut d'occupant  
du logement, la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
<b>BANAKO</b>								
Propriétaire	1087	69.1	9350	68.0	34274	47.1	44711	50.8
Locataire	161	10.2	3088	22.5	30870	42.5	34119	38.8
Logement gratuit	266	16.9	1145	8.3	5171	7.1	6582	7.5
Autre					345	.5	345	.4
Non concerné	60	3.8	158	1.1	2053	2.8	2271	2.6
Ensemble zone	1574	100.0	13741	100.0	72713	100.0	88028	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Propriétaire	7901	78.0	18544	66.7	26355	44.3	52800	54.2
Locataire	716	7.1	4195	15.1	19595	32.9	24506	25.1
Logement gratuit	1412	13.9	4706	16.9	11804	19.8	17922	18.4
Autre			107	.4	494	.8	601	.6
Non concerné	102	1.0	258	.9	1266	2.1	1626	1.7
Ensemble zone	10131	100.0	27810	100.0	59514	100.0	97455	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Propriétaire	17738	87.0	59535	82.3	64463	70.7	141736	77.1
Locataire			336	.5	2930	3.2	3266	1.8
Logement gratuit	2193	10.8	12491	17.3	22179	24.3	36863	20.0
Non concerné	466	2.3			1613	1.8	2079	1.1
Ensemble zone	20397	100.0	72362	100.0	91185	100.0	183944	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Propriétaire	66500	92.0	60319	88.7	68599	69.5	195418	81.8
Locataire	311	.4	345	.5	3448	3.5	4104	1.7
Logement gratuit	4243	5.9	6801	10.0	24158	24.5	35202	14.7
Autre	1065	1.5	191	.3	1251	1.3	2507	1.0
Non concerné	161	.2	382	.6	1226	1.2	1769	.7
Ensemble zone	72280	100.0	68038	100.0	98682	100.0	239000	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Propriétaire	65062	98.8	65207	96.3	41425	81.8	171694	93.2
Locataire	137	.2	828	1.2	3324	6.6	4289	2.3
Logement gratuit	469	.7	1710	2.5	5002	9.9	7181	3.9
Autre	163	.2			275	.5	438	.2
Non concerné					598	1.2	598	.3
Ensemble zone	65831	100.0	67745	100.0	50624	100.0	184200	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Propriétaire	44887	96.9	40980	93.8	19467	76.0	105334	91.1
Locataire	294	.6	396	.9	774	3.0	1464	1.3
Logement gratuit	991	2.1	1638	3.8	4969	19.4	7598	6.6
Autre			262	.6			262	.2
Non concerné	135	.3	394	.9	413	1.6	942	.8
Ensemble zone	46307	100.0	43670	100.0	25623	100.0	115600	100.0
<b>ENSEMBLE PAYS</b>								
Propriétaire	203175	93.8	253935	86.6	254583	63.9	711693	78.4
Locataire	1619	.7	9188	3.1	60941	15.3	71748	7.9
Logement gratuit	9574	4.4	28491	9.7	73283	18.4	111348	12.3
Autre	1228	.6	560	.2	2365	.6	4153	.5
Non concerné	924	.4	1192	.4	7169	1.8	9285	1.0
<b>Total</b>	<b>216520</b>	<b>100.0</b>	<b>293366</b>	<b>100.0</b>	<b>398341</b>	<b>100.0</b>	<b>908227</b>	<b>100.0</b>

Tableau 41: Répartition des ménages suivant la principale source d'eau de boisson, la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
<b>BANAKO</b>								
Fleuve, rivière, lac								
Puits amenagé	572	36.3	3602	26.2	10677	14.7	14851	16.9
Puits non amenagé	272	17.3	3135	22.8	10628	14.6	14035	15.9
Forage					457	.6	457	.5
Robinet public	383	24.3	4358	31.7	25992	35.7	30733	34.9
Robinet privé	138	8.8	1541	11.2	17562	24.2	19241	21.9
Achat aux revendeurs	149	9.5	422	3.1	3818	5.3	4389	5.0
Autre			18	.1	271	.4	289	.3
Non concerné	60	3.8	158	1.1	2020	2.8	2238	2.5
Ensemble zone	1574	100.0	13741	100.0	72713	100.0	88028	100.0
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
Fleuve, rivière, lac	2039	20.1	3516	12.6	5143	8.6	10698	11.0
Puits amenagé	2723	26.9	5508	19.8	6522	11.0	14753	15.1
Puits non amenagé	3494	34.5	8750	31.5	12141	20.4	24385	25.0
Forage	422	4.2	2687	9.7	3033	5.1	6142	6.3
Robinet public	622	6.1	3495	12.6	13491	22.7	17608	18.1
Robinet privé	431	4.3	2626	9.4	15382	25.8	18439	18.9
Achat aux revendeurs	64	.6	436	1.6	1948	3.3	2448	2.5
Autre	234	2.3	534	1.9	588	1.0	1356	1.4
Non concerné	102	1.0	258	.9	1266	2.1	1626	1.7
Ensemble zone	10131	100.0	27810	100.0	59514	100.0	97455	100.0
<b>RURAL NORD</b>								
Fleuve, rivière, lac	1967	9.6	20229	28.0	23114	25.3	45310	24.6
Puits amenagé	10287	50.4	24279	33.6	34768	38.1	69334	37.7
Puits non amenagé	5883	28.8	20090	27.8	22741	24.9	48714	26.5
Forage	1554	7.6	5244	7.2	5524	6.1	12322	6.7
Robinet public	240	1.2	2520	3.5	3425	3.8	6185	3.4
Non concerné	466	2.3			1613	1.8	2079	1.1
Ensemble zone	20397	100.0	72362	100.0	91185	100.0	183944	100.0
<b>RURAL OUEST</b>								
Fleuve, rivière, lac	13398	18.5	14853	21.8	24742	25.1	52993	22.2
Puits amenagé	4225	5.8	2695	4.0	4260	4.3	11180	4.7
Puits non amenagé	34130	47.2	30553	44.9	32045	32.5	96728	40.5
Forage	19540	27.0	19055	28.0	34348	34.8	72943	30.5
Robinet public	826	1.1	500	.7	982	1.0	2308	1.0
Robinet privé					282	.3	282	.1
Autre					682	.7	682	.3
Non concerné	161	.2	382	.6	1341	1.4	1884	.8
Ensemble zone	72280	100.0	68038	100.0	98682	100.0	239000	100.0
<b>RURAL EST</b>								
Fleuve, rivière, lac	2790	4.2	2855	4.2	5593	11.0	11238	6.1
Puits amenagé	12477	19.0	15339	22.6	16832	33.2	44648	24.2
Puits non amenagé	42792	65.0	40575	59.9	20504	40.5	103871	56.4
Forage	5956	9.0	7528	11.1	5972	11.8	19456	10.6
Robinet public	1317	2.0	1203	1.8	1252	2.5	3772	2.0
Robinet privé					200	.4	200	.1
Autre	499	.8	245	.4	49	.1	793	.4
Non concerné					222	.4	222	.1
Ensemble zone	65831	100.0	67745	100.0	50624	100.0	184200	100.0
<b>RURAL SUD</b>								
Fleuve, rivière, lac	1590	3.4	2328	5.3	1833	7.2	5751	5.0
Puits amenagé	2080	4.5	1748	4.0	151	.6	3979	3.4
Puits non amenagé	23663	51.1	24403	55.9	13161	51.4	61227	53.0
Forage	18489	39.9	14797	33.9	10065	39.3	43351	37.5
Robinet privé	166	.4					166	.1
Autre	184	.4	394	.9	413	1.6	184	.2
Non concerné	135	.3					942	.8
Ensemble zone	46307	100.0	43670	100.0	25623	100.0	115600	100.0
<b>ENSEMBLE PAYS</b>								
Fleuve, rivière, lac	21784	10.1	44288	15.1	61713	15.5	127785	14.1
Puits amenagé	32364	14.9	53171	18.1	73210	18.4	158745	17.5
Puits non amenagé	110234	50.9	127506	43.5	111220	27.9	348960	38.4
Forage	45961	21.2	49311	16.8	59399	14.9	154671	17.0
Robinet public	3388	1.6	12076	4.1	45142	11.3	60606	6.7
Robinet privé	735	.3	4167	1.4	33426	8.4	38328	4.2
Achat aux revendeurs	213	.1	858	.3	5766	1.4	6837	.8
Autre	917	.4	797	.3	1590	.4	3304	.4
Non concerné	924	.4	1192	.4	6875	1.7	8991	1.0
Total	216520	100.0	293366	100.0	398341	100.0	908227	100.0

Tableau 42: Répartition des ménages suivant la principale source d'éclairage, la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Pétrole	1428	90.7	11950	87.0	46192	63.5	59570	67.7
Electricité	26	1.7	1552	11.3	23799	32.7	25377	28.8
Bois			26	.2	23	.0	49	.1
Bougie					222	.3	222	.3
Lampe à huile	60	3.8	55	.4	132	.2	192	.2
Autre			158	1.1	325	.4	380	.4
Non concerné	60	3.8			2020	2.8	2238	2.5
Ensemble zone	1574	100.0	13741	100.0	72713	100.0	88028	100.0
AUTRES COMMUNES								
Pétrole	8084	79.8	23364	84.0	45698	76.8	77146	79.2
Electricité	372	3.7	2103	7.6	11739	19.7	14214	14.6
Bois	1508	14.9	1515	5.4	235	.4	3258	3.3
Bougie			53	.2	60	.1	113	.1
Lampe à huile	35	.3	85	.3	193	.3	313	.3
Autre	30	.3	432	1.6	323	.5	785	.8
Non concerné	102	1.0	258	.9	1266	2.1	1626	1.7
Ensemble zone	10131	100.0	27810	100.0	59514	100.0	97455	100.0
RURAL NORD								
Pétrole	13620	66.8	57255	79.1	74679	81.9	145554	79.1
Electricité	171	.8	63	.1	121	.1	355	.2
Bois	5508	27.0	12482	17.2	13125	14.4	31115	16.9
Bougie			300	.4			300	.2
Lampe à huile			831	1.1	489	.5	1320	.7
Autre	632	3.1	1431	2.0	1158	1.3	3221	1.8
Non concerné	466	2.3			1613	1.8	2079	1.1
Ensemble zone	20397	100.0	72362	100.0	91185	100.0	183944	100.0
RURAL OUEST								
Pétrole	62613	86.6	61343	90.2	82395	83.5	206351	86.3
Electricité	411	.6	943	1.4	510	.5	1864	.8
Bois	6140	8.5	4563	6.7	8014	8.1	18717	7.8
Bougie			325	.5			325	.1
Lampe à huile	1992	2.8	482	.7	508	.5	2982	1.2
Autre	963	1.3			5914	6.0	6877	2.9
Non concerné	161	.2	382	.6	1341	1.4	1884	.8
Ensemble zone	72280	100.0	68038	100.0	98682	100.0	239000	100.0
RURAL EST								
Pétrole	53193	80.8	58280	86.0	46538	91.9	158011	85.8
Electricité			136	.2			136	.1
Bois	7927	12.0	6266	9.2	1995	3.9	16188	8.8
Bougie	150	.2			376	.7	526	.3
Lampe à huile	3500	5.3	982	1.4	511	1.0	4993	2.7
Autre	1061	1.6	2081	3.1	982	1.9	4124	2.2
Non concerné					222	.4	222	.1
Ensemble zone	65831	100.0	67745	100.0	50624	100.0	184200	100.0
RURAL SUD								
Pétrole	39824	86.0	37751	86.4	22283	87.0	99858	86.4
Electricité			132	.3	381	1.5	513	.4
Bois	620	1.3	750	1.7	959	3.7	2329	2.0
Bougie					141	.6	141	.1
Lampe à huile	5470	11.8	3742	8.6	1066	4.2	10278	8.9
Autre	258	.6	901	2.1	380	1.5	1539	1.3
Non concerné	135	.3	394	.9	413	1.6	942	.8
Ensemble zone	46307	100.0	43670	100.0	25623	100.0	115600	100.0
ENSEMBLE PAYS								
Pétrole	178762	82.6	249943	85.2	317785	79.8	746490	82.2
Electricité	980	.5	4929	1.7	36550	9.2	42459	4.7
Bois	21703	10.0	25602	8.7	24351	6.1	71656	7.9
Bougie	150	.1	678	.2	799	.2	1627	.2
Lampe à huile	11057	5.1	6122	2.1	2899	.7	20078	2.2
Autre	2944	1.4	4900	1.7	9082	2.3	16926	1.9
Non concerné	924	.4	1192	.4	6875	1.7	8991	1.0
Total	216520	100.0	293366	100.0	398341	100.0	908227	100.0

Tableau 43: Répartition des ménages suivant la source d'énergie principale utilisée pour la cuisson, la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Bois	1385	88.0	12881	93.7	53844	74.1	68110	77.4
Charbon de bois	103	6.5	679	4.9	15040	20.7	15822	18.0
Pétrole					95	.1	95	.1
Gaz	26	1.7	23	.2	1053	1.4	1102	1.3
Électricité					47	.1	47	.1
Déchets de récoltes					31	.0	31	.0
Autre					583	.8	583	.7
Non concerné	60	3.8	158	1.1	2020	2.8	2238	2.5
Ensemble zone	1574	100.0	13741	100.0	72713	100.0	88028	100.0
AUTRES COMMUNES								
Bois	10029	99.0	26896	96.7	51974	87.3	88899	91.2
Charbon de bois			563	2.0	5240	8.8	5803	6.0
Pétrole					42	.1	42	.0
Gaz					102	.2	102	.1
Électricité					301	.5	301	.3
Autre	102	1.0	93	.3	589	1.0	682	.7
Non concerné			258	.9	1266	2.1	1626	1.7
Ensemble zone	10131	100.0	27810	100.0	59514	100.0	97455	100.0
RURAL NORD								
Bois	19931	97.7	70614	97.6	87532	96.0	178077	96.8
Charbon de bois			263	.4			263	.1
Autre			1485	2.1	2040	2.2	3525	1.9
Non concerné	466	2.3			1613	1.8	2079	1.1
Ensemble zone	20397	100.0	72362	100.0	91185	100.0	183944	100.0
RURAL OUEST								
Bois	71645	99.1	66859	98.3	96314	97.6	234818	98.3
Charbon de bois	474	.7	797	1.2	759	.8	2030	.8
Pétrole					268	.3	268	.1
Non concerné	161	.2	382	.6	1341	1.4	1884	.8
Ensemble zone	72280	100.0	68038	100.0	98682	100.0	239000	100.0
RURAL EST								
Bois	63868	97.0	63053	93.1	42579	84.1	169500	92.0
Charbon de bois	136	.2	376	.6	615	1.2	1127	.6
Pétrole	119	.2					119	.1
Gaz	150	.2					150	.1
Déchets de récoltes	405	.6	1199	1.8	841	1.7	2445	1.3
Autre	1153	1.8	3117	4.6	6367	12.6	10637	5.8
Non concerné					222	.4	222	.1
Ensemble zone	65831	100.0	67745	100.0	50624	100.0	184200	100.0
RURAL SUD								
Bois	46007	99.4	43276	99.1	24080	94.0	113363	98.1
Charbon de bois					546	2.1	546	.5
Pétrole					375	1.5	375	.3
Autre	165	.4			209	.8	374	.3
Non concerné	135	.3	394	.9	413	1.6	942	.8
Ensemble zone	46307	100.0	43670	100.0	25623	100.0	115600	100.0
ENSEMBLE PAYS								
Bois	212865	98.3	283579	96.7	356323	89.5	852767	93.9
Charbon de bois	713	.3	2678	.9	22200	5.6	25591	2.8
Pétrole	119	.1			780	.2	899	.1
Gaz	176	.1	23	.0	1155	.3	1354	.1
Électricité					348	.1	348	.0
Déchets de récoltes	405	.2	1199	.4	872	.2	2476	.3
Autre	1318	.6	4695	1.6	9788	2.5	15801	1.7
Non concerné	924	.4	1192	.4	6875	1.7	8991	1.0
Total	216520	100.0	293366	100.0	398341	100.0	908227	100.0

Tableau 44: Répartition des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aigüe selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
<b>BAMAKO</b>								
< -2ET	293	13.0	3130	18.3	8674	14.5	12097	15.3
-2ET A < -1	202	9.0	3602	21.1	13177	22.0	16981	21.4
-1ET A < +1 E	1263	56.2	7931	46.4	30188	50.4	39382	49.7
+1ET A < +2 E	281	12.5	1257	7.4	4687	7.8	6225	7.9
+2ET et Plus	207	9.2	1177	6.9	3202	5.3	4586	5.8
<b>Total</b>	<b>2246</b>	<b>100.0</b>	<b>17097</b>	<b>100.0</b>	<b>59928</b>	<b>100.0</b>	<b>79271</b>	<b>100.0</b>
<b>AUTRES COMMUNES</b>								
< -2ET	711	5.4	3033	10.7	5987	15.7	9731	12.2
-2ET A < -1	2314	17.6	6366	22.4	7854	20.6	16534	20.8
-1ET A < +1 E	6981	53.2	15109	53.2	18082	47.4	40172	50.5
+1ET A < +2 E	1204	9.2	2558	9.0	3680	9.7	7442	9.3
+2ET et Plus	1902	14.5	1317	4.6	2515	6.6	5734	7.2
<b>Total</b>	<b>13112</b>	<b>100.0</b>	<b>28383</b>	<b>100.0</b>	<b>38118</b>	<b>100.0</b>	<b>79613</b>	<b>100.0</b>
<b>RURAL NORD</b>								
< -2ET	5151	23.3	9999	20.8	9698	21.8	24848	21.7
-2ET A < -1	4831	21.8	9391	19.6	11228	25.2	25450	22.2
-1ET A < +1 E	9425	42.6	21968	45.7	16177	36.4	47570	41.5
+1ET A < +2 E	913	4.1	3992	8.3	5061	11.4	9966	8.7
+2ET et Plus	1826	8.2	2680	5.6	2332	5.2	6838	6.0
<b>Total</b>	<b>22146</b>	<b>100.0</b>	<b>48030</b>	<b>100.0</b>	<b>44496</b>	<b>100.0</b>	<b>114672</b>	<b>100.0</b>
<b>RURAL OUEST</b>								
< -2ET	16779	15.5	11285	16.2	13024	19.8	41088	16.8
-2ET A < -1	17997	16.6	14389	20.6	12776	19.4	45162	18.5
-1ET A < +1 E	54402	50.2	34231	49.0	32385	49.2	121018	49.6
+1ET A < +2 E	11675	10.8	6773	9.7	4429	6.7	22877	9.4
+2ET et Plus	7464	6.9	3197	4.6	3250	4.9	13911	5.7
<b>Total</b>	<b>108317</b>	<b>100.0</b>	<b>69875</b>	<b>100.0</b>	<b>65864</b>	<b>100.0</b>	<b>244056</b>	<b>100.0</b>
<b>RURAL EST</b>								
< -2ET	13096	9.3	11303	12.6	4155	10.3	28554	10.6
-2ET A < -1	32422	23.1	17030	19.0	9559	23.8	59011	21.9
-1ET A < +1 E	80963	57.7	51041	57.0	19918	49.5	151922	56.3
+1ET A < +2 E	10377	7.4	7226	8.1	5104	12.7	22707	8.4
+2ET et Plus	3356	2.4	2937	3.3	1494	3.7	7787	2.9
<b>Total</b>	<b>140214</b>	<b>100.0</b>	<b>89537</b>	<b>100.0</b>	<b>40230</b>	<b>100.0</b>	<b>269981</b>	<b>100.0</b>
<b>RURAL SUD</b>								
< -2ET	7453	6.5	5392	7.3	3338	12.2	16183	7.5
-2ET A < -1	20162	17.6	15063	20.5	5316	19.4	40541	18.8
-1ET A < +1 E	68364	59.8	42448	57.7	15019	54.7	125831	58.5
+1ET A < +2 E	10016	8.8	6965	9.5	2659	9.7	19660	9.1
+2ET et Plus	8254	7.2	3642	5.0	1137	4.1	13033	6.1
<b>Total</b>	<b>114249</b>	<b>100.0</b>	<b>73510</b>	<b>100.0</b>	<b>27469</b>	<b>100.0</b>	<b>215228</b>	<b>100.0</b>
< -2ET	43483	10.9	44142	13.5	44876	16.3	132501	13.2
-2ET A < -1	77928	19.5	65841	20.2	59910	21.7	203679	20.3
-1ET A < +1 E	221398	55.3	172728	52.9	131769	47.7	525895	52.4
+1ET A < +2 E	34466	8.6	28771	8.8	25620	9.3	88857	8.9
+2ET et Plus	23009	5.7	14950	4.6	13930	5.0	51889	5.2
<b>Ensemble Pays</b>	<b>400284</b>	<b>100.0</b>	<b>326432</b>	<b>100.0</b>	<b>276105</b>	<b>100.0</b>	<b>1002821</b>	<b>100.0</b>

Tableau 45: Répartition des enfants de moins de 5 ans atteints de retard de croissance selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
< -2ET	726	36.2	4595	29.1	13110	23.1	18431	24.7
-2ET A < -1	510	25.5	2527	16.0	11199	19.7	14236	19.1
-1ET A < +1 E	487	24.3	5821	36.9	22389	39.4	28697	38.5
+1ET A < +2 E	169	8.4	1448	9.2	5831	10.3	7448	10.0
+2ET et Plus	111	5.5	1389	8.8	4248	7.5	5748	7.7
Total	2003	100.0	15780	100.0	56777	100.0	74560	100.0
AUTRES COMMUNES								
< -2ET	5316	44.0	9497	34.5	9823	27.2	24636	32.5
-2ET A < -1	1954	16.2	4164	15.1	7174	19.9	13292	17.5
-1ET A < +1 E	3976	32.9	9353	33.9	12243	33.9	25572	33.8
+1ET A < +2 E	626	5.2	2275	8.3	4258	11.8	7159	9.5
+2ET et Plus	207	1.7	2274	8.3	2606	7.2	5087	6.7
Total	12079	100.0	27563	100.0	36104	100.0	75746	100.0
RURAL NORD								
< -2ET	8918	42.0	13265	28.8	11518	26.8	33701	30.5
-2ET A < -1	2812	13.2	7497	16.3	7819	18.2	18128	16.4
-1ET A < +1 E	5824	27.4	15035	32.6	14340	33.3	35199	31.9
+1ET A < +2 E	2131	10.0	4977	10.8	4034	9.4	11142	10.1
+2ET et Plus	1572	7.4	5323	11.5	5327	12.4	12222	11.1
Total	21257	100.0	46097	100.0	43038	100.0	110392	100.0
RURAL OUEST								
< -2ET	39639	40.8	25992	40.7	19364	32.2	84995	38.4
-2ET A < -1	20192	20.8	11285	17.7	12324	20.5	43801	19.8
-1ET A < +1 E	22491	23.1	15667	24.6	19159	31.9	57317	25.9
+1ET A < +2 E	7990	8.2	7447	11.7	5094	8.5	20531	9.3
+2ET et Plus	6925	7.1	3420	5.4	4162	6.9	14507	6.6
Total	97237	100.0	63811	100.0	60103	100.0	221151	100.0
RURAL EST								
< -2ET	46471	34.7	33132	38.1	12266	32.1	91869	35.4
-2ET A < -1	30695	22.9	21825	25.1	8699	22.8	61219	23.6
-1ET A < +1 E	41065	30.6	24032	27.6	13823	36.2	78920	30.4
+1ET A < +2 E	10732	8.0	5126	5.9	2103	5.5	17961	6.9
+2ET et Plus	5071	3.8	2851	3.3	1342	3.5	9264	3.6
Total	134034	100.0	86966	100.0	38233	100.0	259233	100.0
RURAL SUD								
< -2ET	53184	50.1	32026	47.5	10436	40.5	95646	48.0
-2ET A < -1	22826	21.5	16021	23.8	5329	20.7	44176	22.2
-1ET A < +1 E	24897	23.5	14691	21.8	8033	31.1	47621	23.9
+1ET A < +2 E	2929	2.8	1918	2.8	874	3.4	5721	2.9
+2ET et Plus	2321	2.2	2799	4.1	1117	4.3	6237	3.1
Total	106157	100.0	67455	100.0	25789	100.0	199401	100.0
< -2ET	154254	41.4	118507	38.5	76517	29.4	349278	37.1
-2ET A < -1	78989	21.2	63319	20.6	52544	20.2	194852	20.7
-1ET A < +1 E	98740	26.5	84599	27.5	89987	34.6	273326	29.1
+1ET A < +2 E	24577	6.6	23191	7.5	22194	8.5	69962	7.4
+2ET et Plus	16207	4.3	18056	5.9	18802	7.2	53065	5.6
Ensemble Pays	372767	100.0	307672	100.0	260044	100.0	940483	100.0

Tableau 46: Répartition des enfants de moins de 5 ans atteints d'insuffisance pondérale selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
<= -2ET	945	40.1	5506	31.8	16070	26.4	22521	28.0
> -2ET et <= -1ET	677	28.8	5145	29.7	18886	31.1	24708	30.7
> -1ET et <= +1ET	550	23.4	6155	35.5	22909	37.7	29614	36.8
> +1ET et <= +2ET	182	7.7	351	2.0	1868	3.1	2401	3.0
> +2ET			178	1.0	1028	1.7	1206	1.5
Total	2354	100.0	17335	100.0	60761	100.0	80450	100.0
AUTRES COMMUNES								
<= -2ET	3825	28.9	9028	31.7	12056	31.2	24909	31.0
> -2ET et <= -1ET	4483	33.9	8118	28.5	11454	29.6	24055	29.9
> -1ET et <= +1ET	4805	36.3	9193	32.3	12815	33.1	26813	33.4
> +1ET et <= +2ET	125	.9	1523	5.4	1986	5.1	3634	4.5
> +2ET			590	2.1	388	1.0	978	1.2
Total	13238	100.0	28452	100.0	38699	100.0	80389	100.0
RURAL NORD								
<= -2ET	10258	46.6	14652	30.3	13140	29.6	38050	33.2
> -2ET et <= -1ET	4763	21.6	12987	26.9	13207	29.8	30957	27.0
> -1ET et <= +1ET	5533	25.1	17121	35.5	13940	31.4	36594	31.9
> +1ET et <= +2ET	841	3.8	2977	6.2	3150	7.1	6968	6.1
> +2ET	609	2.8	543	1.1	906	2.0	2058	1.8
Total	22004	100.0	48280	100.0	44343	100.0	114627	100.0
RURAL OUEST								
<= -2ET	46690	42.3	28642	40.1	27849	42.3	103181	41.7
> -2ET et <= -1ET	27709	25.1	24903	34.9	19120	29.1	71732	29.0
> -1ET et <= +1ET	29400	26.7	15682	22.0	15809	24.0	60891	24.6
> +1ET et <= +2ET	3939	3.6	1505	2.1	2128	3.2	7572	3.1
> +2ET	2536	2.3	637	.9	890	1.4	4063	1.6
Total	110274	100.0	71369	100.0	65796	100.0	247439	100.0
RURAL EST								
<= -2ET	50952	36.4	34729	38.5	13358	33.6	99039	36.7
> -2ET et <= -1ET	40453	28.9	26595	29.5	11160	28.1	78208	29.0
> -1ET et <= +1ET	42309	30.2	25449	28.2	13410	33.7	81168	30.1
> +1ET et <= +2ET	4490	3.2	1157	1.3	974	2.4	6621	2.5
> +2ET	1861	1.3	2163	2.4	865	2.2	4889	1.8
Total	140065	100.0	90093	100.0	39767	100.0	269925	100.0
RURAL SUD								
<= -2ET	49237	42.8	31594	42.8	11229	40.7	92060	42.6
> -2ET et <= -1ET	32728	28.5	22390	30.3	7914	28.7	63032	29.1
> -1ET et <= +1ET	30125	26.2	16841	22.8	7275	26.4	54241	25.1
> +1ET et <= +2ET	2467	2.1	1162	1.6	865	3.1	4494	2.1
> +2ET	394	.3	1786	2.4	318	1.2	2498	1.2
Total	114951	100.0	73773	100.0	27601	100.0	216325	100.0
<= -2ET	161907	40.2	124151	37.7	93702	33.8	379760	37.6
> -2ET et <= -1ET	110813	27.5	100138	30.4	81741	29.5	292692	29.0
> -1ET et <= +1ET	112722	28.0	90441	27.5	86158	31.1	289321	28.7
> +1ET et <= +2ET	12044	3.0	8675	2.6	10971	4.0	31690	3.1
> +2ET	5400	1.3	5897	1.8	4395	1.6	15692	1.6
Ensemble Pays	402886	100.0	329302	100.0	276967	100.0	1009155	100.0

Tableau 47: Vaccination des enfants au BCG  
selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Oui	3181	95.4	22359	97.2	74754	98.1	100294	97.8
Non	155	4.6	648	2.8	1471	1.9	2274	2.2
Ensemble zone	3336	100.0	23007	100.0	76225	100.0	102568	100.0
AUTRES COMMUNES								
Oui	13129	76.8	33116	85.5	48811	92.1	95056	87.4
Non	3961	23.2	5607	14.5	4170	7.9	13738	12.6
Ensemble zone	17090	100.0	38723	100.0	52981	100.0	108794	100.0
RURAL NORD								
Oui	21816	72.7	43340	69.7	46226	75.9	111382	72.8
Non	8176	27.3	18874	30.3	14640	24.1	41690	27.2
Ensemble zone	29992	100.0	62214	100.0	60866	100.0	153072	100.0
RURAL OUEST								
Oui	119266	80.7	88265	88.1	74209	92.0	281740	85.7
Non	28580	19.3	11959	11.9	6445	8.0	46984	14.3
Ensemble zone	147846	100.0	100224	100.0	80654	100.0	328724	100.0
RURAL EST								
Oui	92962	56.0	75772	69.7	30021	65.0	198755	61.9
Non	73003	44.0	32893	30.3	16198	35.0	122094	38.1
Ensemble zone	165965	100.0	108665	100.0	46219	100.0	320849	100.0
RURAL SUD								
Oui	98455	73.8	68374	74.4	28051	83.7	194880	75.3
Non	34991	26.2	23541	25.6	5468	16.3	64000	24.7
Ensemble zone	133446	100.0	91915	100.0	33519	100.0	258880	100.0
Oui	348809	70.1	331226	78.0	302072	86.2	982107	77.2
Non	148866	29.9	93522	22.0	48392	13.8	290780	22.8
Ensemble Pays	497675	100.0	424748	100.0	350464	100.0	1272887	100.0

Tableau 48: Vaccination des enfants au DTC  
selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Oui	2898	86.9	21234	92.3	70720	92.8	94852	92.5
Non	414	12.4	1496	6.5	4554	6.0	6464	6.3
En cours	24	.7	277	1.2	951	1.2	1252	1.2
AUTRES COMMUNES								
Oui	12667	74.1	31220	80.6	46350	87.5	90237	82.9
Non	4110	24.0	6351	16.4	4903	9.3	15364	14.1
En cours	313	1.8	1152	3.0	1728	3.3	3193	2.9
RURAL NORD								
Oui	20676	68.9	44105	70.9	44670	73.4	109451	71.5
Non	8859	29.5	18015	29.0	15748	25.9	42622	27.8
En cours	457	1.5	94	.2	448	.7	999	.7
RURAL OUEST								
Oui	118089	79.9	85064	84.9	72887	90.4	276040	84.0
Non	29370	19.9	14150	14.1	6891	8.5	50411	15.3
En cours	387	.3	1010	1.0	876	1.1	2273	.7
RURAL EST								
Oui	89426	53.9	70777	65.1	28038	60.7	188241	58.7
Non	75173	45.3	35971	33.1	17195	37.2	128339	40.0
En cours	1366	.8	1917	1.8	986	2.1	4269	1.3
RURAL SUD								
Oui	78551	58.9	43192	47.0	20567	61.4	142310	55.0
Non	37324	28.0	27995	30.5	6618	19.7	71937	27.8
En cours	17571	13.2	20728	22.6	6334	18.9	44633	17.2
Total	497675	100.0	424748	100.0	350464	100.0	1272887	100.0
Oui	322307	64.8	295592	69.6	283232	80.8	901131	70.8
Non	155250	31.2	103978	24.5	55909	16.0	315137	24.8
En cours	20118	4.0	25178	5.9	11323	3.2	56619	4.4
Ensemble Pays	497675	100.0	424748	100.0	350464	100.0	1272887	100.0

Tableau 49: Vaccination des enfants contre le Polio  
selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Oui	2830	84.8	20829	90.5	68636	90.0	92295	90.0
Non	506	15.2	1877	8.2	6543	8.6	8926	8.7
En cours			301	1.3	1046	1.4	1347	1.3
Total	3336	100.0	23007	100.0	76225	100.0	102568	100.0
AUTRES COMMUNES								
Oui	11898	69.6	30759	79.4	45213	85.3	87870	80.8
Non	4744	27.8	6619	17.1	6003	11.3	17366	16.0
En cours	448	2.6	1345	3.5	1765	3.3	3558	3.3
Total	17090	100.0	38723	100.0	52981	100.0	108794	100.0
RURAL NORD								
Oui	19804	66.0	41995	67.5	42096	69.2	103895	67.9
Non	9238	30.8	19591	31.5	17910	29.4	46739	30.5
En cours	950	3.2	628	1.0	860	1.4	2438	1.6
Total	29992	100.0	62214	100.0	60866	100.0	153072	100.0
RURAL OUEST								
Oui	114226	77.3	83302	83.1	70675	87.6	268203	81.6
Non	32274	21.8	15742	15.7	9103	11.3	57119	17.4
En cours	1346	.9	1180	1.2	876	1.1	3402	1.0
Total	147846	100.0	100224	100.0	80654	100.0	328724	100.0
RURAL EST								
Oui	83881	50.5	67257	61.9	27084	58.6	178222	55.5
Non	77897	46.9	38136	35.1	18198	39.4	134231	41.8
En cours	4187	2.5	3272	3.0	937	2.0	8396	2.6
Total	165965	100.0	108665	100.0	46219	100.0	320849	100.0
RURAL SUD								
Oui	75314	56.4	43074	46.9	20400	60.9	138788	53.6
Non	40607	30.4	28674	31.2	7077	21.1	76358	29.5
En cours	17525	13.1	20167	21.9	6042	18.0	43734	16.9
Total	133446	100.0	91915	100.0	33519	100.0	258880	100.0
Oui	307953	61.9	287216	67.6	274104	78.2	869273	68.3
Non	165266	33.2	110639	26.0	64834	18.5	340739	26.8
En cours	24456	4.9	26893	6.3	11526	3.3	62875	4.9
Ensemble Pays	497675	100.0	424748	100.0	350464	100.0	1272887	100.0

Tableau 50: Vaccination des enfants contre la Rougeole  
selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
Oui	2725	81.7	19812	86.1	65540	86.0	88077	85.9
Non	611	18.3	3003	13.1	10654	14.0	14268	13.9
En cours			192	.8	31	.0	223	.2
Total	3336	100.0	23007	100.0	76225	100.0	102568	100.0
AUTRES COMMUNES								
Oui	11383	66.6	27957	72.2	42762	80.7	82102	75.5
Non	5569	32.6	10562	27.3	9781	18.5	25912	23.8
En cours	138	.8	204	.5	438	.8	780	.7
Total	17090	100.0	38723	100.0	52981	100.0	108794	100.0
RURAL NORD								
Oui	19127	63.8	41398	66.5	39966	65.7	100491	65.6
Non	10865	36.2	20816	33.5	20670	34.0	52351	34.2
En cours					230	.4	230	.2
Total	29992	100.0	62214	100.0	60866	100.0	153072	100.0
RURAL OUEST								
Oui	111950	75.7	82015	81.8	69502	86.2	263467	80.1
Non	35675	24.1	18209	18.2	10470	13.0	64354	19.6
En cours	221	.1			682	.8	903	.3
Total	147846	100.0	100224	100.0	80654	100.0	328724	100.0
RURAL EST								
Oui	76884	46.3	63121	58.1	25021	54.1	165026	51.4
Non	88906	53.6	45425	41.8	21198	45.9	155529	48.5
En cours	175	.1	119	.1			294	.1
Total	165965	100.0	108665	100.0	46219	100.0	320849	100.0
RURAL SUD								
Oui	84174	63.1	53531	58.2	23724	70.8	161429	62.4
Non	46606	34.9	33339	36.3	9630	28.7	89575	34.6
En cours	2666	2.0	5045	5.5	165	.5	7876	3.0
Total	133446	100.0	91915	100.0	33519	100.0	258880	100.0
Oui	306243	61.5	287834	67.8	266515	76.0	860592	67.6
Non	188232	37.8	131354	30.9	82403	23.5	401989	31.6
En cours	3200	.6	5560	1.3	1546	.4	10306	.8
Ensemble Pays	497675	100.0	424748	100.0	350464	100.0	1272887	100.0

Tableau 51: Traitement des enfants atteint de diarrhée selon la zone et le niveau de pauvreté

Zone	Etat de Pauvreté						Total	
	Très pauvre		Pauvre		Non pauvre		Effectif	% Colonne
	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne	Effectif	% Colonne		
BAMAKO								
SRO	60	13.5	368	16.2	957	12.2	1385	13.1
Autres med moder	67	15.1	730	32.1	3140	40.0	3937	37.2
Med traditionnel	92	20.7	1033	45.4	3043	38.7	4168	39.4
Autres medic.	225	50.7	144	6.3	717	9.1	1086	10.3
Total	444	100.0	2275	100.0	7857	100.0	10576	100.0
AUTRES COMMUNES								
SRO	112	5.6	190	3.7	582	9.2	884	6.6
Autres med moder	554	27.8	1647	31.8	3504	55.5	5705	42.3
Med traditionnel	1328	66.6	3228	62.4	2028	32.1	6584	48.8
Autres medic.			111	2.1	204	3.2	315	2.3
Total	1994	100.0	5176	100.0	6318	100.0	13488	100.0
RURAL NORD								
SRO								
Autres med moder	1314	52.0	2398	47.9	2099	40.6	5811	45.7
Med traditionnel	998	39.5	2609	52.1	3074	59.4	6681	52.6
Autres medic.	215	8.5					215	1.7
Total	2527	100.0	5007	100.0	5173	100.0	12707	100.0
RURAL OUEST								
SRO								
Autres med moder	2981	25.8	1189	3.9	735	10.5	968	3.9
Med traditionnel	7576	65.5	4362	72.4	1767	25.2	13705	55.7
Autres medic.	1004	8.7	244	4.0	1996	28.4	3244	13.2
Total	11561	100.0	6028	100.0	7017	100.0	24606	100.0
RURAL EST								
SRO								
Autres med moder	574	2.6	193	1.0	488	4.4	1255	2.4
Med traditionnel	8191	36.6	5998	31.6	5114	45.7	19303	36.7
Autres medic.	12847	57.4	11957	62.9	5326	47.6	30130	57.3
Total	22380	100.0	19000	100.0	11200	100.0	52580	100.0
RURAL SUD								
SRO								
Autres med moder	2173	29.4	174	2.1	352	8.0	526	2.6
Med traditionnel	4651	62.9	3138	38.1	1450	32.8	6761	33.7
Autres medic.	566	7.7	4744	57.6	2624	59.3	12019	60.0
Total	7390	100.0	8230	100.0	4426	100.0	20046	100.0
SRO	746	1.6	1158	2.5	3114	7.4	5018	3.7
Autres med moder	15280	33.0	15100	33.0	17826	42.5	48206	36.0
Med traditionnel	27492	59.4	27933	61.1	17862	42.5	73287	54.7
Autres medic.	2778	6.0	1525	3.3	3189	7.6	7492	5.6
Ensemble Pays	46296	100.0	45716	100.0	41991	100.0	134003	100.0